LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

(La séance est ouverte à 17 heures)

1. Reprise de la session

Le Président. – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 26 novembre 2009.

2. Communications de la Présidence

Le Président. – À l'occasion de l'ouverture de la dernière session du Parlement européen pour 2009, je voudrais avant toute chose présenter à tous mes collègues mes vœux sincères à l'approche de la période de Noël, pour la fête juive de Hanoucca, qui a déjà commencé, ainsi que pour la prochaine nouvelle année. Au nom de l'ensemble des députés du Parlement européen, je voudrais exprimer des vœux tout aussi sincères à l'administration, à tous ceux et celles qui travaillent directement avec le Parlement et qui nous aident dans notre travail.

Je voudrais également vous parler de l'agression dont a été victime le Premier ministre italien, M. Silvio Berlusconi. Nous devons condamner sans la moindre équivoque cette agression. On ne peut mener des discussions politiques d'une telle manière. L'incident d'hier n'aurait jamais dû se produire. Nous espérons que M. Berlusconi pourra prochainement quitter l'hôpital et nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Si vous le permettez, je voudrais également citer un anniversaire qui me tient personnellement à cœur. Hier, il y a eu 28 ans que la loi martiale a été imposée en Pologne par le pouvoir communiste de l'époque. À la suite de cela, une centaine de personnes ont perdu la vie, dont neuf mineurs qui ont été tués durant la grève de la mine de Wujek. Plusieurs milliers de militants démocratiques de l'opposition furent arrêtés à l'époque et certains furent emprisonnés dans le but de briser et d'anéantir le syndicat Solidarité. Je fais allusion à ces événements afin d'attirer votre attention sur les changements considérables qu'a connus l'Europe au cours de ces vingt ou trente dernières années, mais aussi sur la manière dont nous devrions lutter pour la paix et les droits de l'homme sur notre continent ainsi que dans le monde entier.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour vous rappeler que mercredi prochain à 12 heures, une cérémonie aura lieu afin de décerner le prix Sakharov pour la liberté de pensée. Cette année, le prix a été décerné à Lyudmila Alexeyeva, Sergei Kovalev et Oleg Orlov, qui représentent l'association russe de défense des droits de l'homme *Mémorial*. Notre continent a connu de grandes souffrances au cours du XX^e siècle de sorte que nous comprenons parfaitement l'importance de la lutte pour les droits de l'homme de par le monde et en particulier sur le continent européen. C'est pourquoi cette manifestation nous est très chère.

Francesco Enrico Speroni, au nom du groupe EFD. -(IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, excusez-moi si mon intervention ne respecte pas la procédure convenue, mais je voulais exprimer ma solidarité, ainsi que celle de mon groupe envers le Premier ministre Berlusconi.

Le Président. – Je m'exprimais au nom de l'ensemble du Parlement européen.

Gianni Pittella, au nom du groupe S&D. -(IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je m'associe, à l'instar de M. Sassoli et de l'ensemble des députés du parti démocratique au sein du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, à vos propos concernant la solidarité envers le Premier ministre italien, M. Silvio Berlusconi, et je trouve qu'un tel acte est abominable, inacceptable et injustifiable.

Nous sommes de farouches adversaires de M. Berlusconi, mais nous sommes des adversaires politiques. Nous ne considérons pas M. Berlusconi, ou tout autre adversaire, comme notre ennemi. La seule manière de lutter et de gagner passe par un combat politique et civil. Nous ne permettrons à personne d'entraîner la vivacité du débat politique sur la dangereuse voie de la haine et de la violence, qui constitue la première étape vers

des pratiques autoritaires et antidémocratiques. L'Assemblée a bien fait de témoigner une nouvelle fois de son équanimité supérieure, de son respect et de sa maturité démocratique.

Mario Mauro, *au nom du groupe PPE.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais moi aussi, au nom de mon groupe, adresser simplement, mais du fond du cœur, mes remerciements avant tout à vous qui avez qualifié cet événement d'«indigne», ce qui est un terme tout à fait approprié, mais encore plus, si c'est possible, à mes collègues italiens et en particulier à M. Pittella, pour leurs propos.

Mon intention n'est pas de me lancer dans des spéculations politiques de quelle nature que ce soit. Ce qu'il est arrivé pourrait nous mener presque au bord du gouffre, du précipice, et l'appel unanime lancé par l'Assemblée est donc le seul qui puisse nous guider en ce moment difficile. Je remercie par conséquent l'Assemblée et l'Europe pour leur contribution en faveur de la vie et de l'évolution démocratique en Italie.

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 4. Demande de levée d'immunité parlementaire: voir procès-verbal
- 5. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 6. Interprétation du règlement: voir procès-verbal
- 7. Transmission par le Conseil de textes d'accords: voir procès-verbal
- 8. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 9. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 10. Virements de crédits: voir procès-verbal
- 11. Pétitions: voir procès-verbal
- 12. Ordre des travaux

Le Président. – Le projet définitif d'ordre du jour tel qu'il a été établi, conformément à l'article 137 du règlement, par la Conférence des présidents lors de sa réunion du 10 décembre a été distribué. Les modifications suivantes ont été proposées:

Lundi – pas de modification

Mardi:

J'ai reçu du groupe Europe de la liberté et de la démocratie une demande d'inclure une question orale à la Commission sur le principe de subsidiarité. Il s'agissait d'une question écrite présentée au Bureau du Parlement européen. Je voudrais demander à un représentant du groupe EFD d'en dire quelques mots.

Francesco Enrico Speroni, *au nom du groupe EFD.* - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous avons demandé que cette question orale soit ajoutée à l'ordre du jour, car nous estimons que le Parlement devrait obtenir une réponse adéquate sur un thème aussi important, et c'est la raison pour laquelle nous demandons que cette modification soit apportée à l'ordre du jour.

(Le Parlement approuve la demande)

Le Président. – Mesdames et Messieurs, veuillez noter que ce point sera inclus à la fin de l'ordre du jour de mardi soir. Le délai pour le dépôt des propositions de résolution a été fixé au mardi 15 décembre à 10 heures et le délai pour le dépôt de propositions de résolution communes et d'amendements a été fixé au mercredi 16 décembre à 10 heures. Le vote aura lieu jeudi. Ce sera donc le dernier point à l'ordre du jour de demain; les propositions de résolution mercredi et le vote jeudi.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe S&D*. – (*DE*) Monsieur le Président, si nous avons bien compris, vous parlez d'une résolution concernant la proposition initialement déposée. Cependant, nous n'avons pas expressément convenu s'il devait y avoir une résolution ou non.

Le Président. – C'est tout à fait exact. La demande a été présentée avec la résolution.

Mercredi – pas de modification

Jeudi:

Y a-t-il des observations concernant le jeudi?

Fiorello Provera, *au nom du groupe* EFD. – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, plusieurs problèmes urgents ont été inscrits à l'ordre du jour de jeudi prochain. Le troisième de ces problèmes urgents concerne l'examen de la situation en Azerbaïdjan. Les médias, y compris les médias occidentaux, ont fait état d'une bagarre impliquant deux jeunes bloggeurs ainsi que deux autres personnes dans un lieu public. Ces personnes ont été arrêtées et une peine leur a été infligée, et j'estime qu'il n'est que juste d'aller au fond des choses et de s'assurer que tout a été fait conformément à la loi.

Par ailleurs, des événements extrêmement graves se sont également produits aux Philippines ces derniers jours. Cinquante-sept personnes voyageant dans un convoi soutenant un candidat à la présidence ont été massacrées par un groupe armé, qui a profité de la situation révolutionnaire pour prendre les armes contre le gouvernement, à un point tel que la loi martiale a été déclarée aux Philippines.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de remplacer le problème de l'Azerbaïdjan par la situation aux Philippines en tant que troisième point de l'ordre du jour de jeudi. Il y a une grande disparité entre la gravité de la situation en Azerbaïdjan et ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

(Le Parlement rejette la demande)

Le débat sur l'Azerbaïdjan reste à l'ordre du jour de sorte que l'ordre du jour de jeudi n'est pas modifié.

(L'ordre des travaux est ainsi fixé)

13. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

14. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

Jörg Leichtfried (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que ce que je vais dire cadre avec l'ordre du jour, mais j'estime que c'est le meilleur moment pour en parler. Une des conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne concerne évidemment le fait que le nombre de députés européens va changer; pour l'Autriche, cela signifie l'arrivée de deux nouveaux députés. Ceux-ci sont prêts, ils ont été élus et il est important qu'ils nous rejoignent rapidement.

Je voudrais vous demander quelles mesures ont déjà été prises pour permettre à ces députés de prendre rapidement leur place parmi nous, soit en qualité d'observateurs, soit en tant que députés à part entière, ou ce que vous comptez faire pour qu'il en soit rapidement ainsi.

Le Président. – La première mesure à cet égard doit être prise par le Conseil européen. Je me suis adressé jeudi passé au Conseil européen et j'ai souligné clairement l'importance pour le Parlement que le Conseil prenne les mesures juridiques initiales afin de nous permettre d'accepter les nouveaux membres et de savoir de quels pays ils proviennent. Cela doit se faire conformément aux principes légaux et c'est une mesure qui doit maintenant être prise par le Conseil. Je n'arrête pas de demander au Conseil de prendre les mesures appropriées. Les prochaines mesures, après une décision initiale du Conseil, devraient être prises ensuite par l'Assemblée.

Carlos José Iturgaiz Angulo (PPE). – (*ES*) Monsieur le Président, je voudrais condamner au sein de cette Assemblée les provocations, abus de pouvoir et menaces incessantes de la part du président du Venezuela,

Hugo Chávez. Avec sa manière dictatoriale de gouverner, il menace entre autres la liberté d'expression au Venezuela, ainsi que l'ordre démocratique en Amérique latine.

Le président Chávez a fermé trente stations de radio et certaines chaînes de télévision. Il menace et punit les journalistes au Venezuela parce qu'ils ne soutiennent pas son régime autocratique.

À cause de tout cela, Monsieur le Président, le Venezuela est confronté à des coupures de courant, des pénuries d'eau et des pénuries alimentaires, et la pauvreté ne cesse de croître à cause de la mauvaise gestion du gouvernement Chávez; le tyran vénézuélien essaye de tout camoufler en faisant sauter des ponts à la frontière et en menaçant la Colombie. Il fait l'éloge des terroristes internationaux et il s'aligne sur les dictateurs despotiques du monde; ses propos et ses discours sont d'éternelles provocations et des cris de guerre visant à déstabiliser le continent américain.

C'est pourquoi le Parlement, qui est toujours prêt à lutter pour la liberté et la démocratie partout dans le monde, doit fermement condamner les politiques dictatoriales et autocratiques d'Hugo Chávez au Venezuela.

Alain Cadec (PPE). - Monsieur le Président, je m'interroge sur les conséquences de la réduction de 40 % des quotas de pêche mondiaux de thon.

En effet, le 15 novembre à Recife, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, la CICTA, a décidé que chaque partie contractante devra réduire sa capacité de pêche d'au moins 40 %. Cette mesure implique que le quota mondial de pêche de thon rouge va passer de 22 000 tonnes actuellement, à 13 500 tonnes en 2010.

En effet, les pays membres de la CICTA ont décidé de s'attaquer à la surcapacité de leur flotte de pêche afin de la réduire de moitié d'ici 2011. De plus, la saison de pêche pour les thoniers senneurs sera réduite à un mois, sans possibilité d'extension. Ces mesures, nécessaires à la préservation de l'espèce, qui vont être transposées en droit communautaire, mettent en danger l'activité des pêcheurs européens.

Je voudrais savoir ce qu'il est prévu de faire pour maintenir l'emploi des pêcheurs et stopper les plans de sortie de flotte. Quelles mesures ont été prises pour réduire les conséquences socio-économiques très importantes de la transposition dans le droit communautaire des décisions de la CICTA?

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D). – (RO) Comme chacun le sait, la mise en œuvre des stratégies et des programmes opérationnels pour la période 2007-2013 en est toujours à ses débuts, et la Roumanie a pour la première fois la possibilité de bénéficier des fonds européens dans le cadre de la politique de cohésion. La politique de développement régional représente une des plus importantes et des plus complexes politiques de l'Union européenne. Son objectif doit être la réduction des disparités économiques et sociales existantes, mais dans différentes régions de l'Europe.

Je voudrais souligner les efforts réalisés par l'ensemble des États membres en vue d'intégrer les priorités générales de la politique de cohésion dans le cadre des programmes opérationnels. J'estime cependant que l'Union européenne doit adopter un rôle stratégique permettant aux programmes opérationnels d'être mis en œuvre le plus rapidement possible dans tous les États membres, promouvant ainsi les mesures destinées à consolider sa capacité institutionnelle selon les besoins spécifiques de chaque État membre.

Ramon Tremosa i Balcells (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais dénoncer la profonde crise économique que traverse depuis plusieurs années le secteur de la production de noix en Catalogne et en Europe. La chute continue des prix des noix menace l'avenir de nos producteurs européens.

Je tiens à vous mettre en garde à propos de la politique de non-intervention du gouvernement turc. Il y a 500 000 tonnes de noix qui sont stockées par l'organisme public turc chargé de l'achat des noix. Cet organisme veut écouler ces 500 000 tonnes de noix en janvier 2010. Compte tenu de ce qu'ont déclaré les autorités turques à l'occasion d'une réunion bilatérale avec l'Union européenne le 2 octobre 2009, une telle situation porterait gravement préjudice aux producteurs européens, entraînant une nouvelle chute dramatique des prix des noix.

J'ai posé cette question à la Commission européenne il y a deux mois, mais aucune des clauses actuelles de sauvegarde ne sera appliquée pour protéger nos producteurs. Voilà les inquiétudes que je voulais vous faire partager.

Petru Constantin Luhan (PPE). – (RO) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comme vous ne l'ignorez pas, la Roumanie aimerait faire partie de l'espace Schengen à partir de 2011. Dans cette optique, elle s'est soumise à un certain nombre d'évaluations - cinq pour être précis -, dont quatre sont déjà achevées.

Je voudrais vous rappeler en particulier l'évaluation de la frontière maritime qui a obtenu une note si élevée par les experts de Schengen que la Roumanie a même été présentée comme un modèle de bonnes pratiques. Il nous reste cependant encore un test à passer, et je suis sûr que nous le réussirons.

Sur la base de l'exemple de la Roumanie, je vous propose d'envisager l'extension de l'espace Schengen dans une perspective plus optimiste. En d'autres termes, nous ne devrions plus considérer ce processus comme une menace à la sécurité de nos frontières, mais plutôt comme une occasion de consolider la coopération entre les États membres dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité

Je constate avec plaisir que ces idées figurent également dans le programme de Stockholm qui a été adopté la semaine dernière par le Conseil européen. Ce programme considère que l'extension de l'espace Schengen représente une priorité pour la politique intérieure de l'Union européenne.

Luis Yáñez-Barnuevo García (S&D). – (ES) Monsieur le Président, comme chacun le sait, un coup d'État a eu lieu au Honduras le 28 juin. Près de six mois se sont écoulés et le Parlement n'a toujours pas trouvé le temps de condamner ce coup d'État. Pire encore: des députés européens du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) et du groupe des Conservateurs et Réformistes européens se sont rendus dans le pays et ils ont approuvé par leur présence les conséquences de ce coup d'État. Par leur soutien, ils ont semé la confusion entre le Parlement européen et les groupes politiques, et ils ont avalisé des élections organisées par un gouvernement de fait dans des conditions qui ne garantissaient pas leur légitimité.

Un précédent très nuisible a été créé par ce coup d'État au Honduras, dans la mesure où désormais des coups d'États modérés, temporaires et relativement peu sanglants seront non seulement acceptés par la droite continentale, mais aussi approuvés et encouragés par la droite européenne et nord-américaine. Ce qu'il s'est passé au Honduras est profondément regrettable!

Sarah Ludford (ALDE). – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens à déplorer la décision extrêmement inquiétante prise vendredi par la Cour constitutionnelle turque de dissoudre le parti de la société démocratique, qui représente dans une large mesure les intérêts kurdes, et d'interdire à ses principaux députés de se livrer à des activités politiques. Il s'agit là d'une mesure tout à fait rétrograde, qui sera utilisée par les extrémistes comme prétexte pour avoir de nouveau recours à la violence. Cela ferme l'option politique démocratique que le Premier ministre, M. Erdoğan, entend, selon ses dires, poursuivre.

Un des problèmes est le fait que le gouvernement du parti AK n'est pas parvenu à réformer la loi qui a été utilisée pour dissoudre le parti de la société démocratique, loi en vertu de laquelle le parti AK lui-même a failli disparaître. Ce n'est donc pas dans l'intérêt du gouvernement turc ni de la population turque.

Le groupe ALDE demandera l'organisation d'un débat en séance plénière à ce propos le plus tôt possible au début de l'année prochaine, parce qu'il s'agit d'un très néfaste pas en arrière pour la Turquie.

Marina Yannakoudakis (ECR). – (EN) Monsieur le Président, nous connaissons tous l'importance du recyclage et il est un fait que nous espérons tous que notre papier, une fois utilisé, sera recyclé.

J'ai récemment visité une imprimerie de ma circonscription électorale à Londres et j'en ai appris plus sur l'impression par jet d'encre. Le processus complexe du recyclage du papier à jet d'encre rend l'opération onéreuse et l'utilisation de produits de blanchiment supplémentaires est nuisible pour l'environnement. Il n'est pas facile de séparer l'encre du papier, de sorte que la plus grande partie de ce qui est imprimé aujourd'hui ne peut pas être recyclé.

Des entreprises comme celle que j'ai visitée à Londres et qui utilisent d'autres types de procédés d'impression plus respectueux de l'environnement doivent être encouragées et doivent bénéficier de mesures incitatives afin de rendre le processus financièrement plus équitable. J'aimerais qu'une solution conforme aux lois du marché et soutenue par les États membres soit trouvée, une solution dans laquelle l'industrie s'auto-réglementerait à travers un code de bonnes pratiques, montrant la voie à suivre pour la protection de l'environnement.

Ceci étant, l'UE a un rôle également important à jouer pour promouvoir la sensibilisation des gens sur ces questions et pour soutenir les solutions alternatives à l'impression par jet d'encre partout et chaque fois que c'est possible.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, j'ai demandé la parole afin de sensibiliser le Parlement européen et d'attirer son attention sur un aspect de la politique de l'immigration qui concerne les mineurs non accompagnés et les droits de l'enfant - un problème qui doit être abordé par l'Union dans son ensemble et pas seulement par les pays d'entrée, comme la Grèce.

Comme vous le savez, en vertu de la législation communautaire, chaque demande d'asile ou de résidence doit être traitée dans le premier État membre dans lequel arrive le demandeur, quelle que soit sa destination réelle.

Une telle situation impose une charge aux structures du pays d'entrée et va à l'encontre du fait que les droits individuels des demandeurs d'asile soient traités en masse, en appliquant les procédures les plus rapides possibles. Ils sont souvent expédiés sans garantie que leurs droits et leur vie seront respectés ou restent dans le pays sans protection ou sans protection sociale, ce qui amène les enfants à être victimes d'abus et d'exploitation par différentes bandes.

J'estime qu'en tant que Parlement européen, nous devrions œuvrer pour un changement et une adaptation de la législation nationale et communautaire de manière à ce que les mineurs non accompagnés atteignent le pays qui est leur destination finale, qu'ils ne soient pas déportés et qu'ils puissent bénéficier d'un séjour digne et sûr dans l'Union européenne.

Niki Tzavela (EFD). – (*EL*) Monsieur le Président, j'ai eu des réunions la semaine passée avec plusieurs responsables politiques d'États arabes, à savoir des Émirats, de l'Égypte et de la Jordanie. Je voudrais vous faire part de leurs inquiétudes à propos du programme nucléaire iranien.

J'ai rencontré des Israéliens qui sont très inquiets, principalement par rapport au soutien apporté actuellement à l'Iran par la Turquie. Ils voulaient connaître la position officielle de l'Union européenne quant au soutien apporté par le Premier ministre Erdoğan au gouvernement de Téhéran, ainsi qu'en ce qui concerne les déclarations faites par M. Erdoğan selon lesquelles le programme nucléaire iranien a des objectifs pacifiques.

Je dois reconnaître que je ne connaissais pas notre position officielle par rapport aux déclarations et à l'attitude de la Turquie à propos du programme nucléaire iranien. Le rapport sur les progrès réalisés dit une chose et M. Erdoğan en dit une autre.

Georgios Papastamkos (PPE). – (*EL*) Monsieur le Président, le fait que la commissaire présente, M^{me} Boel, ait qualifié d'inadéquat un texte relatif à la révision du budget communautaire de la politique agricole commune au cours d'une réunion publique de la commission de l'agriculture et du développement rural est un bon signe.

J'estime que la discussion sur la révision financière ne devrait en aucun cas anticiper la révision de la politique agricole commune pour la période d'après 2013. Nous ne demandons pas simplement que la part des dépenses agricoles par rapport au budget total de la Communauté soit définie. Nous demandons avant toute chose que la politique agricole que nous voulons soit définie, que la contribution du secteur agricole à la production de biens publics soit définitivement arrêtée et qu'on puisse ensuite déterminer quelles ressources doivent être rendues disponibles pour les objectifs fixés.

Tel est le message dont je veux vous faire part et que je souhaite transmettre à la commissaire Boel.

Iliana Ivanova (PPE). – (*BG*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la libre circulation des personnes constitue l'une des libertés fondamentales de l'Union européenne et l'un des piliers du marché unique. Toutefois, un certain nombre d'États membres continuent d'imposer des restrictions concernant l'accès des Bulgares et des Roumains à leur marché du travail.

Les arguments plaidant en faveur du maintien des restrictions sont contraires à la logique du marché, principalement en temps de crise. Même le commissaire chargé de l'emploi a déclaré il y a quelques temps: «Le droit de travailler dans un autre pays représente une liberté fondamentale pour les citoyens de l'UE». Il a tout à fait raison. Le maintien de ces restrictions à l'encontre de travailleurs des nouveaux États membres crée des anomalies sur le marché et contredit le principe de non-discrimination qui est inscrit dans les traités sur lesquels repose l'Union européenne, ce qui ternit la réputation de l'Union.

Je demande instamment à la Commission européenne de coordonner avec les États membres la levée, dans les plus brefs délais, des restrictions en matière d'accès au marché du travail dont sont victimes les États membres qui ont récemment adhéré à l'UE. Chers collègues, je demande également votre soutien afin que

nous puissions réaliser un marché réellement libre et garantir une égalité des droits pour tous les citoyens européens.

Françoise Castex (S&D). - Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un événement récent, la votation suisse sur les minarets. Certes, ce vote s'est produit dans un État non membre de l'Union européenne, mais il est évident qu'il touche à une question qui ne nous est pas étrangère.

Je souhaite revenir sur cet événement car j'y vois aussi le prétexte de parler de laïcité, et on ne parle jamais trop de laïcité dans cette enceinte. Il est nécessaire et urgent que le principe de laïcité domine l'organisation de notre société, et je voudrais dire ici des choses simples.

Tout d'abord, le principe contraire de la laïcité, ce n'est pas la religiosité ou encore moins la spiritualité. Le principe contraire à la laïcité, c'est le communautarisme religieux qui édicte des règles et des lois supérieures aux lois civiles, le communautarisme qui enferme des individus dans des groupes infra-sociétaux.

Notre Union, par son histoire, est multiculturelle et multiethnique. Elle l'est et le sera de plus en plus, et seule la laïcité peut permettre à des individus émancipés de leur communauté de vivre et de s'épanouir.

Teresa Riera Madurell (S&D). – (*ES*) Monsieur le Président, les essais cliniques représentent une méthode de référence pour la recherche clinique et ils sont considérés comme la source d'information la plus fiable sur laquelle baser des décisions en matière de traitement.

Je voudrais cependant alerter l'Assemblée sur le fait qu'une étude récente de la Société européenne de cardiologie a démontré une nouvelle fois les importantes limites de cette méthodologie, vu les faibles taux de participation des femmes à de tels essais.

Les différences existantes entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les facteurs de risque, l'exposition aux maladies et les réactions aux traitements ont été démontrées scientifiquement.

Par conséquent, les résultats spectaculaires constatés ces dernières années en matière de prévention et de traitement des maladies cardiovasculaires ne se sont pas traduits par un déclin significatif des taux de mortalité chez les femmes.

C'est pourquoi il est essentiel que les institutions européennes encouragent une recherche axée spécifiquement sur les femmes, soit en les intégrant davantage dans les études cliniques, soit en concevant des études portant exclusivement sur les femmes.

Frieda Brepoels (Verts/ALE). – (NL) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi parler de la décision prise vendredi dernier par la Cour constitutionnelle turque d'interdire le parti de la société démocratique (DTP), ce qui a pour conséquence que pas moins de 22 membres du parlement turc ont été soit expulsés du parlement, soit privés de leurs droits politiques pour cinq ans. Leyla Zana, à qui nous avons décerné le prix Sakharov en 1995, fait malheureusement partie de ces députés. C'est la quatrième fois qu'un parti kurde est interdit. Les Kurdes s'efforcent chaque fois de défendre les droits de leur peuple sous un nom différent et chaque fois ils sont évincés pour avoir soi-disant répandu des idées qui vont à l'encontre de l'unité de l'État turc. L'essence même de la démocratie inclut la liberté d'association et la liberté d'opinion, et cela ôte donc toute crédibilité à la soi-disant initiative d'«ouverture démocratique» lancée par le Premier ministre Erdoğan au début de cette année à propos de la question kurde. Je soutiens de tout cœur la demande formulée par M^{me} Ludford pour qu'un débat soit organisé à ce sujet en janvier.

Hélène Flautre (Verts/ALE). - Monsieur le Président, voici un extrait de la lettre écrite par William Bourdon, avocat de Taoufik Ben Brik, à M. Sarkozy, président de la République française: «j'ai eu l'occasion de dénoncer, comme tous ses avocats tunisiens, la mascarade judiciaire à l'issue de laquelle Taoufik Ben Brik a été condamné, sans examen au fond, à une peine ahurissante de six mois de prison ferme. Je puis attester de façon absolument formelle du fait que le dossier de procédure qui a fondé cette accusation a été totalement fabriqué et s'inscrit dans une logique de vengeance personnelle du président Ben Ali.

Toute cette année 2009, il n'a pas pu voyager car sa fragilité immunitaire est telle qu'il est toujours en risque d'être exposé à de graves pathologies. Je crois comprendre que sa famille arriverait à lui acheminer les médicaments qui lui sont indispensables mais sans en être certain. Ses avocats tunisiens n'ont accès à leur client que de façon intermittente et certains d'entre eux sont systématiquement écartés de toute possibilité de lui rendre visite. Son épouse n'a pu le rencontrer que quelques minutes il y a quelques jours, sans avoir pu le revoir à nouveau».

Monsieur le Président, s'il vous plaît, écrivez aux autorités tunisiennes pour libérer Taoufik Ben Brik.

Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL). - Monsieur le Président, je vais poursuivre l'intervention de M^{me} Flautre et, moi aussi, vous demander d'écrire aux autorités tunisiennes.

Nous allons remettre cette année le prix Sakharov, symbole de l'attachement du Parlement européen aux droits de l'homme. Nous avons avec la Tunisie un accord de partenariat qui contient de nombreuses dispositions en matière de démocratie et de droits de l'homme.

Or, les élections présidentielles en Tunisie viennent de se dérouler dans des conditions lamentables, indignes des dispositions contenues dans le cadre de l'accord avec le Parlement européen. Nous ne pouvons nous taire. Les défenseurs des droits de l'homme sont bafoués en Tunisie, arrêtés, humiliés. Cela ne peut plus durer.

C'est pour cela, Monsieur le Président, que je vous demande instamment d'écrire au président Ben Ali et de demander, notamment, la libération de Taoufik Ben Brik, journaliste engagé qui n'a commis comme seul crime que celui de critiquer la soi-disant démocratie tunisienne.

Fiorello Provera (EFD). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'avais demandé que la photo d'une jeune femme iranienne, Neda Agha-Soltan, soit affichée à Bruxelles à côté de celle d'Aung San Suu Kyi.

M^{me} Soltan a été tuée alors qu'elle luttait pour la liberté et la transparence en Iran et elle est devenue un symbole de la liberté et surtout un symbole des femmes luttant pour la liberté. Ma demande a été signée par 75 députés et par cinq groupes politiques. J'estime qu'il est particulièrement important que cette demande soit entendue, principalement en cette période où l'Ayatollah Khamenei déclare en Iran qu'il entend réprimer toute forme de protestation et tout type d'opposition. J'espère qu'il sera répondu favorablement à ma demande.

Alajos Mészáros (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, à l'approche de l'hiver, la menace d'une nouvelle crise gazière se profile de l'Est. Il y a quelques semaines, le Premier ministre Poutine nous a bien fait comprendre que la Russie pourrait à nouveau rompre les contrats d'approvisionnement en gaz avec les États membres de l'UE. Pour l'éviter, il a demandé à l'UE d'accorder un prêt d'un milliard d'euros à l'Ukraine afin de lui permettre de respecter ses engagements en matière de transit de gaz. Nous pourrions donc assister à une nouvelle manche de cet étrange jeu politique joué par notre partenaire russe. C'est inacceptable.

Bien que les États membres soient concernés à des degrés divers, il faut que l'UE adopte des mesures communes et fasse preuve d'autorité à propos de cette question capitale, par principe et par solidarité. Il s'agit, par ailleurs, d'un signal nous invitant à accélérer nos nouveaux projets de diversification de notre approvisionnement énergétique à long terme, de sorte que l'influence russe soit réduite au minimum.

Eduard Kukan (PPE). -(SK) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne a aussi eu des conséquences positives pour les conditions permettant un nouvel élargissement de l'UE. Plus personne ne peut affirmer que l'Union ne dispose pas de la capacité institutionnelle lui permettant de s'élargir et de prendre des décisions; tout cela est désormais en place.

Il n'y a donc plus aucune raison de retarder ou d'entraver le processus de nouveaux élargissements. Cela concerne particulièrement la région des Balkans occidentaux. Une évolution généralement positive et intense s'est récemment manifestée dans la région. C'est ce que confirment les rapports récemment publiés sur les progrès réalisés dans les différents pays, ainsi que la stratégie d'élargissement de l'UE pour 2010 publiée par la Commission.

Conjointement avec l'introduction d'un régime d'accès sans visa dans l'espace Schengen, de réelles chances s'offrent aux pays de la région pour avancer sur la voie de l'intégration européenne. C'est à eux d'en profiter. Toutefois, il ne faut pas non plus que l'UE tergiverse; elle doit avancer d'une façon responsable et rationnelle dans le plein respect des circonstances, et le Parlement européen a un rôle actif à jouer.

Tanja Fajon (S&D). – (*SL*) Cette semaine, pendant la nuit de vendredi à samedi, après plus de deux décennies, les citoyens de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de Serbie et du Monténégro pourront enfin entrer à nouveau dans l'Union européenne sans visa. Ce sera un grand jour et une occasion de célébrer un tel événement.

Je voudrais toutefois profiter de l'occasion pour demander une nouvelle fois à la Commission européenne et au Conseil de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour lever le plus rapidement possible les obligations en matière de visa pour les citoyens de Bosnie-et-Herzégovine et d'Albanie. On ne peut admettre de nouvelles

divisions dans les Balkans occidentaux ni perdre du temps, en particulier au détriment de la jeune génération. Il est difficile de croire que la majorité des jeunes de ces pays ignorent toujours tout de l'Union européenne.

Il est de notre responsabilité d'abattre les nouveaux murs en matière de visa qui ont été érigés dans les Balkans occidentaux après la chute du mur de Berlin. Cela vaut également pour la population du Kosovo. Il faut offrir aux Balkans occidentaux une perspective européenne claire. Ne cédons pas à des craintes non fondées.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE). – (RO) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, deux événements véritablement historiques ont marqué la fin de l'année 2009: l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et le sommet de Copenhague.

Je voudrais consacrer mon temps de parole pour exprimer ma satisfaction à l'égard de la manière dont l'Union européenne montre pour le moment qu'elle est le principal acteur dans la recherche de solutions viables à la lutte contre le changement climatique. Je constate avec tout autant de joie que les États membres sont parvenus à trouver un accord et à présenter une position commune, alors que ce n'est pas une tâche facile de trouver un accord entre 27 États membres.

Le résultat ne sera peut-être pas à la hauteur de nos ambitions et de nos espérances, mais la décision prise par les États membres de l'Union européenne d'offrir 7,2 milliards d'euros aux pays en développement est d'autant plus importante que ces pays ont un besoin urgent d'aide financière. Il se peut également que cet exemple encourage les autres pays membres des Nations unies à prendre les mêmes mesures.

Il convient aussi de se réjouir du fait que même les pays de l'Union européenne qui ont été sévèrement touchés par la crise financière jusqu'à ce jour ont exprimé leur solidarité, ont fait un effort et vont apporter leur contribution, même s'il ne s'agit que d'un geste symbolique pour certains d'entre eux, mais cela témoigne de leur engagement dans la lutte contre le réchauffement de la planète.

Charalampos Angourakis (GUE/NGL). – (*EL*) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer mon entière solidarité envers la lutte que mènent les syndicalistes au Parlement européen et je leur souhaite un plein succès.

Une vague déferlante de mesures contraires à la réglementation du travail est actuellement déclenchée par le gouvernement grec; la flexibilité dans le travail est devenue la règle et est imposée à l'ensemble des secteurs. Le régime de sécurité sociale est également mis en coupe réglée et les salaires et pensions sont gelés.

Le gouvernement grec, l'Union européenne et les représentants du capital essayent de terroriser les travailleurs en brandissant le spectre du déficit budgétaire de la Grèce et de sa dette publique. Ils essayent de convaincre les travailleurs de participer à un dialogue social, qui n'est autre qu'une mise en scène, afin de leur forcer la main, d'apaiser leurs craintes justifiées et d'écarter toute réaction émanant de la base.

La première réponse à cette attaque lancée contre la base par le gouvernement et par l'Union européenne sera la grève nationale annoncée pour le 17 décembre et organisée par le Front militant de tous les travailleurs (PAME). Ce front exige que des mesures soient prises pour satisfaire les exigences modernes de la base qui ne pourront être satisfaites que grâce à un front uni de la classe ouvrière, des défavorisés et de la classe moyenne des villes et des campagnes afin d'affronter et de renverser la politique de l'Union européenne menée contre le peuple.

Martin Ehrenhauser (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, l'opération Atalanta, la mission de la PESD, a fêté le 8 décembre sa première année d'existence. Selon la Présidence suédoise, l'opération a démontré sa capacité de contrer efficacement la piraterie et une diminution sensible des attaques a été observée. Ce dernier point reste toutefois à confirmer.

D'après un rapport du Bureau maritime international, il y a eu en effet au total plus d'attaques durant les neuf premiers mois de 2009 que pendant toute l'année 2008. Le nombre des attaques armées a également augmenté de 200 %. Sur le plan financier, l'efficacité de cette opération reste aussi à démontrer. Le coût des dommages causés par la piraterie dans cette région est estimé à un total de 200 millions de dollars, alors que l'UE et ses États membres investissent chaque année 408 millions de dollars.

Une nouvelle fois, la nouvelle mission de la PESD prévue en Somalie ne s'attaquera pas à la racine du mal, mais simplement à ses symptômes. Ce qu'il faudrait, c'est que l'UE crée un service efficace de garde-côtes dans le but d'éviter la pêche illégale ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Dominique Baudis (PPE). - Monsieur le Président, le programme CESAR, qui vise à moderniser la gestion du trafic aérien en Europe, est un projet majeur.

Comment la Commission va-t-elle préparer la prochaine phase de redéploiement de CESAR, et notamment le financement de ce programme essentiel pour l'environnement comme pour notre rayonnement scientifique et technique? La Commission va-t-elle suivre les recommandations du rapport remis en 2007, selon lequel une personnalité qualifiée de haut niveau devrait assurer le suivi politique de ce programme? En effet, il va exiger de surmonter de nombreux obstacles – juridiques, psychologiques, techniques – en unifiant les espaces aériens nationaux et en faisant travailler ensemble les contrôleurs des différents pays.

Si l'Europe n'était pas capable d'unifier son ciel, comment serait-elle capable de construire un ensemble politique fort?

Edit Bauer (PPE). – (HU) Monsieur le Président, étant donné que vous avez personnellement, de même que la Commission, exprimé l'intention de contrôler l'application de la loi slovaque sur la langue nationale, je voudrais attirer votre attention sur les points suivants. Le gouvernement a publié les dispositions d'application, qui non seulement bafouent les lois, mais introduisent aussi de nouvelles restrictions. La proposition d'application prévoit que l'objectif légitime de la loi consiste uniquement à protéger et à défendre la langue nationale dans les transactions officielles, ainsi qu'à protéger les droits des utilisateurs de la langue nationale. Elle affirme que, dans le cas des personnes physiques comme dans celui des entités juridiques, la protection de ces droits a pour objectif légitime d'interférer avec les libertés et les droits fondamentaux. Cela crève donc les yeux qu'il s'agit d'une référence aux droits et aux libertés des personnes appartenant à des minorités. Les mesures de mise en application prévoient également qu'indépendamment du fait que la proportion soit supérieure ou inférieure à 20 %, la langue minoritaire ne peut être utilisée que si une tierce personne présente y consent. J'estime qu'une telle absurdité est inacceptable en Europe.

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PPE). – (*PL*) Monsieur le Président, à l'occasion du dernier sommet UE-Russie, les parties ont signé un mémorandum sur les principes d'un mécanisme d'alerte rapide à propos des questions énergétiques. La Commission européenne espère qu'à l'avenir cela nous permettra d'éviter une crise énergétique comparable à celle que nous avons connue au début de l'année, lorsque le conflit entre la Russie et l'Ukraine à propos de l'approvisionnement et du transit de gaz avait conduit Moscou à couper l'approvisionnement en gaz pendant près de trois semaines, paralysant de ce fait plusieurs pays européens.

L'hiver approchant et compte tenu de l'accroissement de la consommation en gaz qui y est lié, nous devons mettre en place des principes régissant le marché européen de l'énergie. L'Union européenne doit comprendre que des coupures de l'approvisionnement en gaz menacent non seulement l'économie, mais aussi les bases de l'intégration européenne, qui, renforcées par la solidarité européenne, soutiennent le marché libre. J'espère également que cet hiver ne sera pas un test sur la véracité des déclarations faites, ainsi qu'un test quant à savoir si la solidarité est un mot creux et dénué de signification ou si c'est une réelle garantie de coopération entre les États membres de l'Union européenne.

Ioan Mircea Paşcu (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, comme vous le savez probablement, la Roumanie vient d'arriver au bout d'une période de deux ans au cours de laquelle différentes élections ont été organisées tous les six mois. La dernière consultation électorale a été l'élection présidentielle, qui fut remportée par l'actuel président avec une marge très étroite de 70 000 votes émanant principalement de la diaspora.

Ce qui me dérange en tant que citoyen, c'est que durant toute la campagne électorale, il m'a été impossible de publier sur mon blog, Europolis, la moindre critique envers l'actuel président, l'accès public à mon blog ayant été complètement interrompu. Je considère qu'une telle situation est inacceptable parce que, d'une part, elle représente une censure du droit à la liberté d'expression et parce que, d'autre part, elle montre que l'internet est, lui aussi, contrôlé par les personnes au pouvoir et/ou par leurs partisans.

Il est, d'une manière générale, regrettable que, 20 ans après la révolution, au cours de laquelle de nombreuses personnes sont mortes pour permettre à la démocratie de s'ancrer fermement, de telles attitudes soient tolérées - voire encouragées - par ceux qui profitent temporairement des fruits de la démocratie, ceux qui ont été élus au pouvoir, même avec une marge aussi étroite.

Frédéric Daerden (S&D). - Monsieur le Président, depuis 2007, le transport ferroviaire des marchandises est soumis à une libéralisation totale de l'offre. Les opérateurs qui n'ont pas de mission de service public sont désormais exposés à une concurrence accrue.

Dans de nombreux pays, cela se traduit par une augmentation de l'offre sur les segments du marché les plus rentables, à savoir le transport combiné et le transport par train entier. En revanche, le transport par la technique du lotissement, souvent appelé «trafic diffus», n'a que peu d'intérêt pour les entreprises privées au vu de sa rentabilité plus que limitée.

Si l'on souhaite réellement développer le fret ferroviaire comme moteur d'une mobilité durable, il est impératif de soutenir le trafic diffus, sinon celui-ci disparaîtra totalement au profit de la route, ce qui irait à l'encontre de nos objectifs en termes de réduction des émissions de CO₂. Le soutien au trafic diffus doit donc être considéré comme une mission de service public car faisant partie intégrante d'une stratégie de mobilité durable.

Dans le cadre des lignes directrices de la Commission européenne décrivant les conditions d'intervention de l'État, il nous semble tout à fait possible d'inclure le soutien au trafic diffus, que ce soit en tant que compensation des obligations de service public ou que ce soit en tant qu'aide à la ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Vilja Savisaar (ALDE). – (ET) Monsieur le Président, je voudrais vous entretenir d'un sujet très concret, mais qui, pour mon pays, l'Estonie, revêt une très grande importance. Il y a quelques années, les trois pays baltes - l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie - ne disposaient d'aucune liaison ferroviaire avec l'Europe. Les infrastructures étaient en mauvais état et elles n'étaient que très peu utilisées. Depuis lors, les choses se sont améliorées, tant au niveau de la rénovation des lignes ferroviaires existantes qu'en ce qui concerne la réalisation d'études en vue de construire des lignes ferroviaires conformes aux normes européennes. Afin de mettre en œuvre Rail Baltica - c'est le nom donné à ce projet -, il est capital que tant le Parlement européen que la Commission européenne témoignent d'un vaste soutien en faveur du projet Rail Baltica, et cela en dépit du fait que la population de cette région n'est pas la plus dense et malgré la situation financière très mauvaise que connaissent les États baltes.

Ce projet est important non seulement pour assurer une liaison ferroviaire normale, mais il aura aussi des répercussions considérables sur les trois pays en matière de politique sociale et régionale. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont besoin d'une liaison ferroviaire avec l'Europe, à la fois pour des raisons économiques et dans un souci de protection de l'environnement, étant donné que le transport ferroviaire permet de transporter des volumes plus grands avec moins de pollution. À l'heure actuelle, la principale liaison est la Via Baltica...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Angelika Werthmann (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur deux thèmes différents. En premier lieu, je dirai que la question de l'égalité de traitement est liée, avec le même degré d'urgence, au problème toujours non résolu de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce devrait être un fait acquis que les hommes et les femmes du même calibre, avec les mêmes qualifications et occupant un poste identique doivent recevoir la même rémunération. En Autriche tout marche à l'envers, car plus les femmes ont une qualification élevée, moins bonne sont leurs possibilités de promotion par rapport à leurs collègues masculins qui ont les mêmes qualifications. Des statistiques très récentes montrent que les désavantages dont sont victimes les femmes augmentent avec l'âge; par exemple, les femmes de plus de 60 ans gagnent environ 34 % de moins que leurs collègues masculins.

Je voudrais en deuxième lieu insister sur la protection dont ont besoin les enfants. J'aurais aimé que la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant soit inscrite dans la constitution autrichienne. J'espère que cette discussion reprendra en Autriche et que le résultat en sera positif.

Iosif Matula (PPE). – (RO) J'ai le plaisir d'annoncer à l'Assemblée que M. Traian Băsescu a été réélu au poste de président de la Roumanie. L'adhésion de notre pays à l'Union européenne en 2007 a eu lieu durant le premier mandat du président Traian Băsescu, et cela grâce aux efforts qu'il a directement déployés. Ce nouveau mandat permettra au président de poursuivre les réformes ainsi que la mise en œuvre intégrale des normes et valeurs européennes en Roumanie.

À l'issue de ces élections présidentielles, il n'y a qu'une seule conclusion à tirer: les élections présidentielles, qui ont été conformes aux sévères exigences internationales, se sont bien déroulées en Roumanie, ainsi que l'ont confirmé les observateurs de l'OSCE, et comme il ressort de la décision de la Cour constitutionnelle roumaine et du recomptage des votes nuls, après lequel le président en fonction a augmenté son avance par rapport à son adversaire.

Nous estimons que la victoire démocratique du président Băsescu, soutenue par le parti libéral démocratique, constitue également une victoire pour le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens). Nos collègues du groupe PPE, sous la direction de MM. Wilfried Martens et Joseph Daul, ont exprimé leur soutien au président Băsescu, et nous les en remercions une nouvelle fois.

Silvia-Adriana Țicău (S&D).—(RO) Au cours du second trimestre de 2009, les revenus des 27 États membres se sont élevés à 43,9 % du PIB, alors que leurs dépenses représentaient 49,7 %. Durant la même période, au niveau des 27, les taxes et les contributions sociales s'élevaient à environ 90 % des revenus généraux des États membres, alors que les coûts de la sécurité sociale ne représentaient que 42,2 % du PIB. Le déficit budgétaire des 27 États membres est passé de 0,8 % au cours du deuxième trimestre de 2008 à 5,8 % durant le deuxième trimestre de 2009. Pendant la même période, le taux de l'emploi a chuté de 2 % et la production de 10,2 %. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de la construction, de l'agriculture, de la production industrielle, du commerce, des transports et des communications. Il est impératif, selon moi, que la future Commission européenne présente un programme de travail axé sur le développement économique, la baisse du chômage et la garantie de conditions de vie décentes.

Alf Svensson (PPE). – (*SV*) Monsieur le Président, l'antisémitisme est en expansion dans le monde, même ici en Europe, au sein de l'UE. Il va sans dire que le Parlement européen doit s'attaquer à cette hydre, qui devient de plus en plus fréquente et répandue, et essayer de l'étouffer dans l'œuf.

Je tiens également à préciser clairement que la politique de l'État d'Israël est bien sûr critiquable, et n'importe quel État peut être critiqué, parce qu'aucun État ne fonctionne à la perfection. Toutefois, il convient de dissocier la politique menée par l'État d'Israël et l'antisémitisme.

J'imagine que le Parlement européen s'opposera vigoureusement à toute dérive vers l'antisémitisme. En ce moment, ces dérives sont fréquentes et répandues.

Diogo Feio (PPE). – (*PT*) Monsieur le Président, la question que je voudrais porter aujourd'hui à l'attention de l'Assemblée concerne les dispositions en matière de TVA pour les agriculteurs portugais. D'après la législation communautaire, il existe trois formules possibles: la formule générale avec une comptabilité organisée, l'option de la formule destinée aux petites et moyennes entreprises, ou la formule à tarif forfaitaire, c'est-à-dire sans remboursement mais avec un droit de compensation. Malheureusement, depuis l'adhésion du Portugal à l'Union européenne, ce droit de compensation a toujours été de 0 %.

Une procédure d'infraction est actuellement engagée contre l'État portugais. Cette forme de taxation concerne quelque 18 000 agriculteurs pour 5,3 % de leurs ventes. Je tiens à préciser très clairement qu'il faut trouver un moyen de rendre la législation portugaise conforme à l'acquis communautaire.

Le Président. - Chers collègues, nous sommes arrivés au bout des interventions d'une minute. Je tiens à vous signaler que beaucoup de noms figurent sur ma liste - au moins deux fois plus que le temps ne le permet. Nous avons eu plus de temps aujourd'hui que d'habitude, mais n'oubliez pas que si quelqu'un a participé aux interventions d'une minute la dernière fois, il y a un mois voire deux, ses chances de pouvoir s'exprimer une nouvelle fois aujourd'hui sont réduites. Nous devons tenir compte de ceux et celles qui ne se sont pas exprimés du tout. Je suis désolé, mais ainsi le veut le règlement. Ma liste contient deux fois plus de noms que le temps ne le permet. Je regrette que tout le monde n'ait pas pu intervenir.

James Nicholson (ECR). – (EN) Monsieur le Président, je comprends vos propos, mais le fait que la liste comprenne deux fois plus de députés qui souhaitent s'exprimer montre l'importance de cette partie de notre travail, qui est de représenter nos concitoyens.

Puis-je éventuellement vous demander de réexaminer ce point et d'envisager une autre procédure afin d'éviter de devoir attendre ici pendant une heure pour constater ensuite - et ce n'est pas un reproche, car je sais que votre tâche est difficile - que nous ne sommes pas appelés; cela nous éviterait au moins de nous présenter cette semaine ou une autre. Vous décideriez à l'avance le nombre d'intervenants et les autres pourraient revenir la fois suivante ou exprimer leurs points de vue d'une autre façon. Je pense que ce serait une bonne solution qui éviterait aux députés de perdre leur temps.

Le Président. - Il est toujours utile, à mon avis, d'assister aux débats et d'écouter les discussions. Je trouve ces propos un peu déplacés. Presque toutes les personnes qui n'ont pu s'exprimer lors de la dernière période de session ont pu le faire aujourd'hui.

Les interventions d'une minute sont closes.

15. Crise dans les secteurs agricoles autres que le secteur laitier (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la crise dans les secteurs agricoles autres que le secteur laitier.

Mariann Fischer Boel, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, avant toute chose, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de venir ici aujourd'hui pour vous faire un bilan de la situation économique dans le secteur agricole.

La crise financière et économique a eu des répercussions aussi dans le secteur agricole. Ralentissement de la demande, évolution des taux de change, accès difficile aux crédits, tous ces facteurs ont eu un impact sur les prix des produits agricoles ainsi que sur le revenu agricole.

Les estimations officielles de ce revenu ne nous parviendront qu'à la fin de cette semaine, mais compte tenu de l'évolution relative des coûts de production et des prix du marché, on peut déjà s'attendre pour 2009 à une chute considérable par rapport à l'exercice précédent.

Après une première baisse enregistrée à l'automne 2008, cette nouvelle diminution du revenu agricole devrait très largement gommer les hausses de revenus exceptionnelles générées par la flambée des prix des produits agricoles à partir de l'été 2007 et un an plus tard.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais maintenant passer en revue quelques-uns des secteurs agricoles. Premièrement, les céréales. Nous avons assisté en 2008 à une baisse considérable des prix, principalement en raison de la bonne récolte. Toutefois, les prix se sont redressés ces derniers mois, en particulier les prix du blé et du maïs. À la lumière de ces faits, il ne serait pas approprié à ce stade de prendre des mesures exceptionnelles telles que l'ouverture d'une adjudication des stocks d'intervention pour le maïs ou une intervention au moyen des restitutions à l'exportation.

La situation est légèrement différente pour le marché de l'orge fourragère, où l'on constate une diminution des exportations et de faibles prix intérieurs, mais comme vous le savez, une procédure d'intervention vient d'être ouverte et devrait apporter un soutien aux marchés des céréales fourragères.

Dans le secteur de la viande porcine, la situation reste fragile. La crise économique a frappé ce secteur alors qu'il n'était pas encore totalement sorti des difficultés de 2007. Les prix 2009 sont inférieurs à ceux de l'an dernier mais parallèlement - il faut parfois voir les choses sous leur angle positif -, les prix des aliments pour animaux sont beaucoup plus stables qu'en 2007 et 2008. Si les exportations restent certes inférieures au niveau de 2008, elles devraient tout de même atteindre un niveau nettement supérieur à celui de 2007.

Dans l'ensemble, selon moi, rien ne motive actuellement l'introduction d'un instrument de marché supplémentaire, mais je puis vous assurer que nous suivons très attentivement l'évolution de la situation.

Dans le secteur des fruits et légumes, la crise économique a provoqué une diminution de la consommation intérieure et on observe également un certain recul sur quelques marchés d'exportation. Ces phénomènes ont eu un impact sur les prix obtenus par les producteurs. Cependant, compte tenu des caractéristiques de ce secteur, nous avons décidé lors de la dernière réforme du secteur des fruits et légumes que la solution pour surmonter les difficultés était de rendre les organisations de producteurs plus attrayantes et de les responsabiliser dans la gestion de la crise.

Les organisations de producteurs représentent actuellement 40 % de la production totale de fruits et légumes. Elles peuvent s'associer pour former des entités économiquement plus fortes, également sur une base transitoire, ce qui est significatif, car les crises actuelles ne connaissent plus les frontières nationales.

Dans la réforme de 2007, nous avons prévu à cet effet des incitations pour les organisations de producteurs. Nous leur avons également donné de nouveaux instruments pour gérer la crise, par exemple la récolte en vert ou la non-récolte, qui viennent s'ajouter aux traditionnels retraits.

Nous avons aussi créé un cadre juridique qui permet aux producteurs de fruits et légumes d'influencer et de stabiliser le marché, mais il importe de renforcer l'action ascendante, chose qui ne relève pas de la responsabilité de la Commission. J'encourage donc la création d'organisations de producteurs et pense que les États et les agriculteurs devraient s'informer sur le nombre d'organisations de producteurs existant dans chacun des États membres. Il n'est en effet pas très avisé d'avoir des organisations de producteurs qui se font concurrence au lieu de faire concurrence au secteur du commerce de détail.

Les prix de l'huile d'olive ont atteint un niveau record il y a quatre ans en raison des conditions climatiques défavorables. Depuis lors, trois récoltes consécutives satisfaisantes et la crise économique ont progressivement entraîné une très forte baisse des prix. La Commission a dès lors réactivé une aide pour le stockage privé au début de cette année. Le marché a réagi immédiatement et les prix se sont peu à peu redressés.

Malgré les prévisions de bonne récolte - la quatrième consécutive -, les stocks affichaient un faible niveau en début de récolte. Pour autant que l'on puisse en juger, la consommation va reprendre.

En résumé, je perçois quelques signes timides de relance. Il est clair qu'il faut surveiller étroitement la situation pour pouvoir agir en cas de besoin.

Ceci est un bref aperçu des mesures à court terme, mais je puis vous assurer que nous nous penchons également sur les problèmes à moyen et long terme et notamment sur des questions telles que la répartition de la valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire et la volatilité des prix. Je suis certaine que nous reviendrons sur ces questions importantes.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} RODI KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

Albert Deß, *au nom du groupe* PPE. – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'an dernier et cette année encore, les producteurs de lait ont protesté haut et fort, y compris à Bruxelles. L'impression donnée par les médias est que les producteurs de lait sont les seuls à se trouver dans une situation difficile. Or, d'autres secteurs agricoles sont dans ce cas. Contrairement à nos producteurs laitiers, il est habituel pour les producteurs de porcs, les engraisseurs, les éleveurs de volailles, les producteurs de fruits et légumes, les viticulteurs, et même les céréaliculteurs, d'avoir de bonnes et de mauvaises années, de sorte qu'ils ne font pas entendre leur voix avec autant de force. Néanmoins, nous faisons bien de nous pencher aujourd'hui sur la situation de ces agriculteurs.

Madame la Commissaire, vous avez dit que l'ensemble du secteur agricole était touché par la crise économique et financière et qu'il fallait réfléchir à des solutions. Lorsque je discute sur le terrain avec des agriculteurs concernés, j'entends toujours les mêmes choses: globalement, ils disent s'en sortir avec les marchés, sauf dans des situations extrêmement difficiles comme celles vécues l'an dernier et cette année par les producteurs laitiers et d'autres agriculteurs. Par contre, ils ne comprennent pas pourquoi l'Europe leur impose une bureaucratie de plus en plus lourde. Ce qu'ils veulent, c'est travailler la terre, nourrir et soigner leurs animaux, et non passer leurs journées dans les comptes et les registres d'activités.

Durant des siècles, nos agriculteurs ont produit des denrées alimentaires sans tenir une énorme quantité de registres. Les rendements agricoles ont augmenté, la performance des animaux s'est améliorée et aujourd'hui, nos agriculteurs croulent sous les contraintes bureaucratiques que nous leur imposons. J'ai lu récemment que les ministres de l'agriculture discutent de la possibilité de réduire cette bureaucratie. Nos agriculteurs osent encore à peine y croire. J'espère que nous allons enfin progresser dans ce domaine et que nous laisserons faire aux agriculteurs ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire produire des aliments - des aliments sains - pour un demi-milliard d'habitants. Notre devoir est de les y aider et de veiller à ce qu'ils puissent encore le faire à l'avenir.

Paolo De Castro, *au nom du groupe S&D.* – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous voici à nouveau en train de discuter de la crise dans le secteur agricole.

Ces derniers mois, le Parlement a discuté à plusieurs reprises des difficultés qui ont gravement touché le secteur laitier et a demandé à la Commission et au Conseil des interventions d'urgence. Nous avons obtenu des résultats, même s'ils n'ont été que partiels, mais sur la base de ces initiatives, un fonds spécifique de 300 millions d'euros a été créé pour faire face à l'urgence.

Cependant, force est de constater que la crise qui a frappé le secteur de la production laitière s'étend maintenant rapidement à d'autres secteurs de l'agriculture européenne, avec les marchés du blé, de l'huile d'olive et des fruits et légumes qui montrent des signes alarmants, comme M^{me} Fischer Boel vient de nous le dire.

En ce qui concerne le lait, nous sommes face à un phénomène cyclique qui va de pair avec la situation économique difficile qui a inévitablement entraîné une baisse de la demande et une stagnation considérable des marchés. Cette crise est en train de prendre une dimension incontestablement préoccupante, ainsi qu'en témoignent les nombreuses manifestations d'agriculteurs dans plusieurs régions d'Europe. Ces manifestations

sont le symptôme d'une situation urgente et alarmante et d'une inquiétude générale pour l'avenir de l'ensemble du secteur.

C'est la raison pour laquelle, lors de la dernière réunion de la commission de l'agriculture et du développement rural organisée le 1^{er} décembre, nous avons décidé, à l'unanimité, d'inviter la Commission à venir nous informer sur la situation de crise dans l'agriculture et les évolutions dans les différents secteurs de la production. Sur ce front, nous attendons avant tout de la Commission qu'elle recoure à toutes les mesures à sa disposition pour stabiliser le marché et relancer la consommation mais, parallèlement, nous pensons qu'il faut aussi saisir cette occasion pour regarder l'avenir et faire en sorte que la politique agricole commune reste une politique européenne importante, qui préservera les intérêts de tous les citoyens dans toutes les régions d'Europe, du nord de la Suède au sud de Chypre.

Les agriculteurs attendent des réponses immédiates et nous sommes ici aujourd'hui pour accepter la responsabilité d'accélérer les choses, d'affronter la crise de manière déterminée et de tirer utilement profit des leçons d'expériences récentes et éviter ainsi de perdre du temps en remédiant rapidement à une situation qui risque d'empirer. Nous souhaiterions avoir une réponse et des informations de la Commission à cet égard.

Marian Harkin, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Madame la Présidente, je remercie la commissaire pour son exposé de la situation. Permettez-moi cependant de me concentrer sur un domaine où nous pouvons agir, à savoir, la faible présence d'OGM non autorisés dans la nourriture pour animaux importée et son impact sur l'industrie alimentaire réservée aux animaux de l'UE, parce qu'il s'agit d'une question primordiale.

J'ai envoyé au président Barroso une lettre - signée par plusieurs parlementaires européens - et il nous a répondu que la Commission a accéléré le processus pour autoriser trois produits contenant des OGM et que la procédure est en cours pour l'autorisation d'un quatrième produit. Nous avons toutefois toujours une longueur de retard.

L'an prochain, le problème se posera par rapport au Brésil, qui a rationalisé sa procédure d'autorisation en la ramenant à 22 mois, et le problème ne disparaîtra pas. Nous savons tous que le secteur agricole souffre de faibles marges et pour les agriculteurs européens la moindre des choses serait, selon moi, que le coût des intrants n'augmente pas en raison de l'incapacité de l'UE à agir suffisamment rapidement pour établir les autorisations. Avoir de faibles prix à la production est une chose, mais ne pas avoir les intrants aux prix du marché mondial constitue une double pénalité. En Irlande, depuis le mois de mai, le coût supplémentaire du retard pris dans les procédures d'autorisation s'élève à 23 millions d'euros.

Enfin, la question de la faible présence d'OGM est loin d'être réglée et même si l'accélération de la procédure d'autorisation va améliorer la situation, une solution technique reste nécessaire.

Martin Häusling, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, Madame Fischer Boel, vous nous avez fourni une brève réponse sur le thème des crises et je ne vous ai pas entendus mentionner des solutions possibles à ces crises. Il est exact que la crise ne concerne pas seulement le secteur laitier. Le secteur des céréales est également en crise, le phénomène de concentration s'intensifie dans le secteur des légumes et sur les dix dernières années, nous avons perdu la moitié de nos producteurs de porcs. Cette situation n'est pas seulement imputable à la crise économique que nous traversons, Madame la Commissaire. Elle est due également au fait que depuis quelques années, notre politique agricole est mal orientée. Il serait bon que vous admettiez aujourd'hui que la libéralisation est un échec et que l'approche d'un marché mondialisé n'est pas la réponse pour l'agriculture.

Les prochaines années seront décisives pour l'avenir de notre agriculture. Nous apprécions donc qu'à Paris, les vingt-deux ministres de l'agriculture aient clairement indiqué la direction que devrait prendre la politique agricole. Nous souscrivons à de nombreux choix à cet égard. Il faut une planification fiable et la politique agricole doit être durable. Cela fait longtemps que nous le réclamons également.

Les prix diminuent pour les agriculteurs mais pas pour les consommateurs. Cela indique que notre politique agricole ne sert véritablement que les intérêts des grands groupes. Vous avez dit, à juste titre, Madame la Commissaire, qu'il faut renforcer la position des agriculteurs à cet égard, mais vous refusez toujours de nous donner une réponse quant à la manière de procéder concrètement. Nous tenterons donc d'apporter des réponses, car cela sera crucial pour les prochaines années. Les agriculteurs ne doivent pas simplement être des producteurs de matières premières. Ils doivent rechercher activement une puissance de marché et, à cet effet, ils ont besoin de notre soutien.

Une pression constante sur les prix agricoles conduira à une production de mauvaise qualité. La poursuite de l'industrialisation de l'agriculture entraînera une perte continue de la biodiversité et une agriculture industrialisée augmentera les émissions de CO₂ et de méthane. Parler de la protection du climat en restant sur la voie de l'industrialisation ne peut être la réponse!

Par conséquent, le Parlement devra prendre sa mission très au sérieux au cours des prochaines années et nous espérons que notre coopération avec la nouvelle Commission sera constructive.

James Nicholson, au nom du groupe ECR. — (EN) Madame la Présidente, nous comprenons tous les inquiétudes de plusieurs autres secteurs de l'agriculture et il est très probable que ces autres secteurs ont pensé que nous nous concentrions trop sur les solutions à apporter pour résoudre les problèmes du secteur de la production laitière. Mais ceux d'entre nous qui s'y sont attachés savaient qu'il n'y avait pas d'alternative, qu'il fallait résoudre les problèmes dans ce secteur. Espérons d'ailleurs que nous sommes en train de résoudre certains problèmes rencontrés par une partie du secteur laitier. Nous devons à présent concentrer notre attention sur d'autres secteurs.

Nous avons parlé des problèmes des producteurs de céréales, par exemple, qui ont longtemps connu les prix les plus bas. Dans ma région, c'est aussi le cas des producteurs de pommes de terre et de pommes. Et je peux vous donner une liste d'autres secteurs confrontés à de graves problèmes. Mais l'un des problèmes majeurs – et je veux revenir ici sur les propos de M^{me} Harkin et les appuyer – est le retard pris dans l'autorisation de nouveaux brins de semences génétiquement modifiées aux fins d'importation dans l'Union européenne.

Nous faisons grimper le coût de la nourriture, ce qui a des répercussions négatives pour nos producteurs de porcs, nos éleveurs de volailles et nos producteurs de viande bovine. Accélérer ces autorisations leur serait fortement bénéfique. Nous risquons aussi de voir nos agriculteurs étouffés par la bureaucratie, la paperasserie administrative et la législation. Vous verrez cela le 1^{er} janvier prochain avec la mise en œuvre de la CPID qui, selon moi, est une perte de temps totale.

La révision à mi-parcours a engendré de nombreux changements et nous sommes sur le point d'en apporter encore. Je pense qu'il faut réexaminer l'effet que ces changements ont eu dans l'industrie. Pour l'avoir observé dans ma région, je sais que de nombreux éleveurs d'ovins et de vaches allaitantes sont tout simplement en train d'abandonner le secteur.

C'est une tendance très inquiétante. Il importe de revoir le soutien que nous apportons réellement à ces deux secteurs. Pouvons-nous faire plus pour eux? Est-il possible de préserver leur existence? Il faut en effet se rappeler que bon nombre de ces secteurs - dont l'élevage d'ovins et de vaches allaitantes - se trouvent dans des zones environnementalement sensibles, dans des régions montagneuses et des régions n'offrant pas d'alternative. Je pense que nous devons porter un autre regard sur la manière dont nous soutenons ces branches du secteur.

Patrick Le Hyaric, *au nom du groupe GUE/NGL.* – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, vous êtes venue nous dire que la crise agricole est profonde, ce que nous savions déjà. En effet, les petits et moyens paysans n'en peuvent plus. Mais, Madame, ce n'est pas le résultat d'un problème technique, c'est le résultat de votre politique de dérégulation que vous avez poussée, de la casse des principes fondamentaux de la politique agricole commune, votre refus de revenir à une rémunération du travail par des prix minimums et votre libre-échangisme intégral contre le principe même de la préférence communautaire.

Le moment est venu, à la veille d'une nouvelle réflexion sur la politique agricole commune, de considérer le travail agricole comme une mission d'intérêt général, contribuant au bien public commun. Une nouvelle politique agricole doit donc aussi être une politique alimentaire, environnementale et territoriale.

Nous devons d'abord en définir les orientations, le sens, avant de décider des orientations budgétaires. En tout état de cause, cela impliquerait la rémunération du travail par des prix minimums de base garantis, une agriculture productrice de valeur ajoutée et d'emploi, un développement agricole respectueux des souverainetés alimentaires contre la famine.

Tout montre aujourd'hui que l'efficacité sociale, environnementale et sanitaire passe par une agriculture basée sur des exploitations agricoles à taille humaine, paysannes et non industrielles. Tels devraient être les éléments de nos débats pour sortir enfin l'agriculture de la crise.

Lorenzo Fontana, au nom du groupe EFD. -(IT) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, la crise actuelle qu'endure le monde agricole est le résultat manifeste de l'expansion territoriale

rapide encouragée par l'Union européenne depuis quelques années et, surtout, de la mondialisation excessivement rapide des marchés.

Le secteur agricole doit être préservé et protégé en appliquant les principes du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 32 à 38, avec une référence particulière aux objectifs qui, pour être atteints, doivent suivre des règles juridiques spécifiques. Dans ce secteur, les règles qui régissent les interventions en cas de crise du marché ne nous permettent pas d'apporter une réponse à la mesure des exigences du secteur agricole, avec une protection spécifique pour les agriculteurs, dans un moment extrêmement difficile qui affecte toute l'agriculture et en particulier le secteur des fruits et légumes, notamment les pommes et les pêches, et le secteur des céréales, notamment le blé et le maïs.

Nous devons aider les agriculteurs mais aussi leur garantir une protection du marché, comme le prévoient les règles fondamentales du Traité. Malheureusement, cette action reste actuellement limitée. Nous avons pu le constater avec la crise du secteur laitier et celle du secteur des fruits et légumes, par exemple.

Il est temps que l'Europe prenne des décisions plus incisives, de manière à apporter un réel soutien complet à nos agriculteurs, à nos exploitations agricoles et à nos terres agricoles qui, malheureusement, sont trop souvent négligées. Il serait donc utile d'entamer une réflexion approfondie sur ce qui est fait sur le marché européen pour promouvoir nos produits agricoles face aux produits de pays tiers et, je le répète, en particulier pour ce qui concerne les fruits et légumes.

En créant des règles spécifiques, qui doivent toutefois être respectées par toute l'Union européenne et par les pays tiers avec lesquels nous avons des échanges importants de produits agricoles, nous pourrons peut-être commencer à avoir un marché avec moins de distorsions, qui pourrait mieux protéger nos agriculteurs et les produits agricoles de l'Union européenne.

Georgios Papastamkos (PPE). – (*EL*) Madame la Présidente, certains secteurs de l'économie rurale souffrent réellement: le blé, l'huile d'olive, les fruits et légumes et le coton. Vous devez savoir que la colère monte chez les producteurs de pêches en Grèce. Il me suffit de vous dire qu'en ce moment, quelque 200 000 tonnes de compost de pêches sont toujours invendues.

La situation dans le secteur du blé reste critique et l'instrument d'intervention publique des États membres doit être immédiatement activé. Nous devons soutenir les produits qui ont une appellation d'origine et une indication géographique protégées.

Le secteur de l'élevage est également confronté à une énorme crise. Le secteur laitier a été mentionné et nous avons, à juste titre, pris des mesures de protection à son égard. Dans le nord de la Grèce, des éleveurs ont bloqué le poste-frontière d'Evzona et parmi leurs revendications raisonnables figure la demande que le lieu d'origine soit mentionné sur les étiquettes des produits laitiers. Selon moi, une telle indication protège à la fois les producteurs et les consommateurs.

Il faut davantage de mesures pour promouvoir les produits agricoles dans l'Union européenne et dans les pays tiers. Il faut aussi rationaliser davantage les marchés, contrôler efficacement la transparence de la chaîne d'approvisionnement et réduire les écarts entre les prix à la production et les prix à la consommation.

Comme je l'ai soutenu dans le cadre du débat sur le budget 2010, il est particulièrement important de maintenir dans le budget une marge suffisante de dépenses agricoles pour faire face à des exigences imprévues dans d'autres secteurs agricoles.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (HU) La quasi-totalité du secteur agricole en Europe est en crise. Cette situation est due non seulement à la récession et à la crise économique mondiale, associée à une contraction des marchés intérieurs et extérieurs, mais aussi à la politique agricole commune, une politique néolibérale poursuivie sans relâche ces dernières années par la Commission européenne. Tout cela a largement contribué à la crise actuelle. Si le secteur agricole connaît déjà de tels problèmes de rentabilité, que se passera-t-il si le budget agricole est considérablement réduit après 2013, ce que beaucoup souhaitent? Cela mettra en danger la sécurité de l'approvisionnement alimentaire en Europe.

La situation est particulièrement alarmante pour les éleveurs de bétail, les producteurs de porcs et les producteurs de fruits et légumes. Je salue le souhait de la commissaire de donner plus de ressources financières aux organisations de producteurs, mais ce ne sera pas suffisant pour éliminer les inquiétudes du secteur. Le fait que, depuis six ans, l'Union européenne soit devenue un importateur net de viande bovine est également alarmant. Nous sommes à présent à la merci des marchés extérieurs.

Julie Girling (ECR). – (EN) Madame la Présidente, si vous voulez comprendre à quel point la situation est difficile pour les agriculteurs, il vous suffit de regarder le seuil de bas revenus modifié par le gouvernement britannique. Il s'agit du niveau en-dessous duquel une famille est réputée vivre dans une situation de pauvreté. Les derniers chiffres publiés au Royaume-Uni montrent qu'un quart de tous les agriculteurs britanniques entrent dans cette catégorie.

Mais l'aide aux agriculteurs ne doit pas se limiter à la politique agricole. Il faut adopter une approche généraliste dans ce domaine. Les consommateurs veulent acheter des aliments de qualité, produits le plus près possible de chez eux. Le Parlement européen doit entendre les demandes des consommateurs concernant une indication claire du pays d'origine sur les étiquettes des produits alimentaires afin de pouvoir vérifier l'origine de leurs aliments. Nous appliquons déjà ce système à de nombreux produits alimentaires et il n'y a aucune raison de ne pas étendre cette obligation aux autres secteurs, y compris pour les principaux ingrédients des aliments préparés.

Nous aurons cette occasion ici au Parlement, au début de l'année prochaine. Il faudra la saisir.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) Au fil des ans et des amendements successifs apportés à la politique agricole commune, nous avons souligné le danger de ses conséquences et suggéré d'autres solutions. Malheureusement, personne n'a écouté et nous voici aujourd'hui dans une situation désastreuse, notamment dans l'agriculture portugaise. Nous avons mis en garde contre les conséquences de la libéralisation du commerce international dans le secteur agroalimentaire. Nous avons dit que l'agriculture ne pouvait pas être traitée comme une quelconque marchandise industrielle et qu'elle devrait sortir des négociations de l'Organisation mondiale du commerce pour ne pas être exposée aux spéculations boursières et financières.

Nous avons toujours dit que la souveraineté alimentaire devait être prioritaire et que ceux qui travaillent la terre devaient avoir la reconnaissance qui leur est due. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à la suppression des aides à la production et des quotas laitiers. Nous avons toujours attiré l'attention sur les particularités de l'agriculture dans les pays du sud de l'Union européenne et sur l'importance de les respecter si nous voulons préserver la production de produits alimentaires de qualité, notamment le vin, l'huile d'olive, les fruits et légumes, le riz, ainsi que la viande et le lait, qui sont produits dans des conditions très différentes de celles qui prévalent dans d'autres régions.

Nous insistons dès lors pour que ces politiques soient révisées afin de tenir compte des coûts élevés des facteurs de production tels que le diesel, l'électricité, les engrais, les aliments pour animaux, les crédits et les assurances. Il faut aider les agriculteurs en adoptant des politiques qui soutiennent les producteurs et qui créent des emplois dans les zones rurales.

Il est temps de donner la priorité aux exploitations agricoles familiales et à la campagne - qui se désertifie de plus en plus - ainsi qu'aux produits régionaux et aux espèces indigènes. Nos agriculteurs le méritent, parce que ce sont eux qui produisent ce qui est nécessaire pour nous nourrir.

John Stuart Agnew (EFD). – (*EN*) Madame la Présidente, il semble que j'aie temporairement rejoint le fan club de M^{me} Harkin puisque j'attire également votre attention sur la crise sous-jacente dans le marché des aliments pour bétail, en référence aux minuscules traces de matériel génétiquement modifié qui pourraient se trouver dans une cargaison de 60 000 tonnes de graines de soja.

Si ces traces ne proviennent pas d'une variété autorisée par l'Union européenne, le cargo n'est pas autorisé à décharger. Dans ce cas, le coût pour l'affréteur s'élève à 2,3 millions de livres sterling, sans compter l'importante perturbation en aval, avec les camions qui rentrent à vide et les moulins qui doivent alors trouver très rapidement une autre protéine.

Après d'immenses pressions, la Commission européenne a approuvé quatre autres variétés de maïs génétiquement modifié, considérées comme un contaminant inoffensif. Une telle autorisation peut prendre plusieurs années avant d'aboutir et pendant ce temps, en Amérique, des exploitations agricoles adoptent régulièrement de nouvelles variétés de maïs génétiquement modifié. Ce problème se posera donc à nouveau d'ici plus ou moins un an.

Aujourd'hui, plusieurs produits contenant du lin ou du coton génétiquement modifié peuvent aussi aisément être mélangés par inadvertance, sous forme de traces, dans une importante cargaison de soja, entraînant également le refus de la cargaison.

Il est contrariant de constater qu'alors que des tolérances limitées existent vis-à-vis de produits comme les pierres, la terre, les insectes morts, les armoires métalliques et les copeaux de bois, il n'y a aucune tolérance vis-à-vis d'un seul grain de maïs sain.

L'incertitude engendrée par cette politique de tolérance zéro a provoqué une forte augmentation des primes d'assurance pour les affréteurs - augmentation qui a été répercutée sur l'éleveur de bétail -, sans compter les angoisses pour le producteur qui apprend qu'il ne recevra pas sa commande d'aliments pour animaux.

Cette situation est extrêmement pénible et provoque une crise inutile dans le secteur de la production de viande et d'œufs. J'invite avec insistance la Commission à examiner cette question d'une manière plus pratique et judicieuse, en acceptant pour les mélanges d'OGM un seuil de tolérance similaire à celui fixé pour d'autres contaminants.

Giovanni La Via (PPE). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je remercie la commissaire de son analyse. Je voudrais souligner à quel point, dans certains secteurs de production, la crise menace l'agriculture dans certaines régions de notre grande Europe.

La crise qui a particulièrement frappé le secteur du blé ces derniers mois a provoqué une baisse des prix, à tel point qu'ils ne couvrent plus les coûts, et dans plusieurs régions d'Europe, on estime à 30 % la diminution des superficies ensemencées pour cette année, notamment dans les régions reculées qui offrent peu d'autres possibilités en termes d'utilisation du sol. Par ailleurs, en ce qui concerne le secteur des fruits et légumes, la commissaire a souligné un aspect caractéristique de la nouvelle organisation commune du marché, qui laisse aux organisations de producteurs le soin de gérer la crise.

Naturellement, les ressources affectées dans le cadre des programmes en cours sont limitées et totalement insuffisantes pour intervenir en cas de crises structurelles aussi étendues que celle que nous vivons actuellement. Ces ressources peuvent éventuellement satisfaire certaines exigences - comme vous l'avez dit -, par une récolte en vert ou la destruction d'une petite partie de la récolte en cas de légers déséquilibres entre l'offre et la demande les années normales, mais certainement pas dans le cas d'une crise aussi profonde que celle que nous connaissons actuellement.

Il en va de même dans le secteur de l'huile d'olive et dans d'autres secteurs, mais je crois qu'à ce stade, il importe de demander à la Commission un paquet de propositions, une proposition globale couvrant tous les autres secteurs qui, à part le secteur laitier, n'ont vu aucune action spécifique pour contrer la crise actuelle.

Iratxe García Pérez (S&D). – (ES) Madame la Présidente, le secteur de l'agriculture n'a pas été épargné par les difficultés rencontrées par l'économie en général. Il y a quelques mois, nous avons discuté de la situation des producteurs laitiers et à cette occasion déjà, nous avons été nombreux à dire que la crise touchait d'autres secteurs agricoles.

L'ensemble de l'agriculture se trouve dans une situation difficile, avec de faibles prix à la source pour la majorité des produits et de nombreuses exploitations agricoles où les chiffres commencent à tomber sous le seuil de rentabilité. Cette situation a montré le déséquilibre existant entre ceux qui se trouvent dans la chaîne de valeur du secteur agricole et ceux qui sont dans celle du secteur alimentaire. La nécessité de rendre le système de fixation des prix transparent et le besoin de rétablir un équilibre dans la capacité de négociation des parties concernées, dans le cadre de la législation actuelle, sont des questions qui restent à régler.

Dans ce contexte difficile, nous sommes également préoccupés par la perte de compétitivité de nos agriculteurs qui, contrairement à leurs concurrents, sont confrontés à des coûts de production élevés. Je demande donc que des mesures communes de soutien soient mises en place et que les solutions ne reposent pas sur la capacité de réaction de chaque État membre.

Peter Jahr (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à dire que j'apprécie notre débat de ce jour sur ce thème, car les médias ont donné l'impression que seul le secteur laitier a été touché par la crise. Or, ce n'est pas le cas et il est dès lors extrêmement important pour les agriculteurs frappés par cette crise que nous discutions aujourd'hui au Parlement européen de leur situation.

La crise économique a durement frappé les agriculteurs. Le dernier exercice financier figure parmi les pires de la décennie. Dans de nombreuses exploitations, les bénéfices ont considérablement chuté et la situation est donc très difficile pour un grand nombre d'agriculteurs. Les crises économiques révèlent des manques, causés par l'être humain. Elles ne tournent au désastre que si rien n'est fait pour y remédier. C'est précisément parce que les crises économiques révèlent des erreurs humaines que nous pouvons les combattre.

Toute crise est également porteuse de chances et ce sont précisément ces chances que nous devons mieux exploiter. Dans cette optique, premièrement, la Commission doit réagir de manière plus rapide et plus cohérente lors de perturbations de l'équilibre économique. Deuxièmement, il importe de créer le cadre politique nécessaire pour permettre aux agriculteurs de réguler eux-mêmes le marché. Troisièmement, il faut considérablement améliorer les compétences légales des organisations de producteurs. Quatrièmement, nous devons fortement améliorer et simplifier l'utilisation de matières premières agricoles pour la production d'énergie renouvelable, grâce à une régulation du marché. Cinquièmement, au lieu de parler d'une réduction de la bureaucratie, il faut enfin véritablement s'attaquer à ce problème.

Mon appel est donc, une fois de plus, le suivant: tirons les leçons de la crise et saisissons la chance qu'elle porte en elle. Nous le devons à nous-mêmes et, surtout, à tous nos agriculteurs. À cet égard, j'attends de la Commission, début 2010, un catalogue de mesures qui sera soumis à la commission parlementaire pour un examen détaillé.

Luis Manuel Capoulas Santos (S&D). – (*PT*) Madame la Commissaire, je vous remercie d'être à nouveau parmi nous – ce fut une constante tout au long de votre mandat – même si la Commission est en phase de transition. Les problèmes de l'agriculture se fichent en effet des caprices du calendrier politique et les agriculteurs attendent de notre part des réponses à leurs problèmes, difficultés et inquiétudes.

Nous le savons tous, la crise économique a aussi heurté l'agriculture, et pas seulement le secteur laitier comme les médias pourraient le laisser croire. Les secteurs des produits laitiers, des fruits et légumes, des céréales et de l'huile d'olive, ont été durement frappés ces derniers mois, tout comme avant eux le secteur de la production de viande à la suite de la flambée spectaculaire des coûts de production.

Dans le secteur des fruits et légumes, la situation risque de s'aggraver encore avec l'ouverture du marché aux produits marocains en vertu du nouvel accord en cours d'adoption. Il est exact, comme l'a souligné la commissaire, que les marchés ont montré quelques signes positifs ces dernières semaines, mais il ne faut pas trop s'emballer à ce sujet, car s'il y a reprise, comme nous l'espérons, elle provoquera certainement une hausse du prix du pétrole et, partant, une inévitable hausse des coûts de production dans l'agriculture.

Par conséquent, Madame la Commissaire, malgré le calendrier politique, le Parlement a le devoir d'exiger de la Commission qu'elle apporte des réponses à ces questions. Les agriculteurs attendent les signaux politiques du Parlement et de la Commission et la programmation de ce débat aujourd'hui au Parlement a donc tout son sens, en espérant que la Commission puisse lancer quelques signaux, communiquer les informations en sa possession et proposer des mesures à court terme pour atténuer ces problèmes.

Michel Dantin (PPE). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, merci d'être, une fois encore, à notre écoute.

La crise des prix en 2007-2008 a mis en lumière la fragilité des consommateurs face à la volatilité des prix. La crise agricole de 2009 fragilise beaucoup plus les exploitations agricoles que ne le montrent les indices. Pourquoi? Parce que la tendance haussière des prix agricoles était présentée par beaucoup comme durable et que les agriculteurs ont sans doute beaucoup trop investi en 2008 et au début de 2009, beaucoup parce qu'un certain retard s'est accumulé depuis le début des années 2000.

À plusieurs reprises, vous avez, Madame la Commissaire, manifesté votre souhait de ne plus intervenir dans la régulation des marchés de la même manière. Mais n'a-t-on pas trop oublié, au cours de ces vingt dernières années, que les denrées agricoles sont d'abord des denrées alimentaires et que nous avons besoin, aux deux extrémités de la chaîne, d'une certaine stabilité des prix? Au niveau du consommateur, d'une part, parce que ses revenus ne lui permettent pas, compte tenu de ses autres engagements – prêt immobilier, éducation des enfants, loisirs –, de faire face à l'oscillation des prix. Au niveau du producteur, d'autre part, parce que son activité engage un capital important nécessitant des investissements très lourds.

L'organisation des filières incluant tous les maillons de la chaîne, y compris les nouveaux acteurs – je pense à la restauration collective ou aux transformateurs de la troisième, voire de la quatrième gamme –, peut sans doute mettre en place des outils privés de stabilisation des prix.

Pensez-vous qu'il puisse y avoir là, Madame la Commissaire, une voie d'avenir, et la Commission est-elle prête à prendre part à une telle réflexion?

Diane Dodds (NI). – (EN) Madame la Présidente, je remercie la commissaire d'être venue une fois encore nous écouter. Permettez-moi d'exposer quelques-uns des problèmes qui ont particulièrement touché le secteur agricole en Irlande du Nord ces derniers mois. Vous avez peut-être lu, Madame la Commissaire, que

le comté de Fermanagh a souffert de graves inondations ces dernières semaines. Cela a mis les agriculteurs dans de graves difficultés, notamment pour accéder au bétail dans les champs puisque de nombreuses routes étaient fermées et impraticables à cause de la pluie. Ces inondations vont également compliquer l'épandage du lisier et il faut encore ajouter à cela les pertes générales subies par les agriculteurs. J'appelle la Commission à examiner cette situation problématique et à indiquer si une aide directe aux agriculteurs est possible dans ce secteur.

J'invite également la Commission à se pencher sur la situation du secteur de la pomme de terre en Irlande du Nord. Plusieurs producteurs m'ont écrit récemment parce qu'ils ont également souffert des niveaux de pluie très élevés de ces dernières semaines. Ils se demandent avec inquiétude si la récolte de pommes de terre sera possible et avec le gel qui approche à grands pas en ce début d'hiver, ils craignent de perdre leurs récoltes. Voici donc à nouveau un secteur - et une partie de l'industrie agricole de l'Irlande du Nord – qui traverse une période très difficile.

Très récemment, j'ai aussi rencontré plusieurs agriculteurs producteurs d'œufs, qui sont en train de remplacer leurs cages par de meilleures cages. Ils souhaiteraient obtenir de la Commission la garantie qu'ils ne seront pas contraints de changer à nouveau ces cages avant longtemps et j'invite la Commission à examiner cette question.

Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE). – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, la crise que traverse le secteur agricole est extrêmement grave et menace de prendre un caractère irréversible.

Dans les Pouilles, ma région, la production d'olives constitue la principale activité et est aussi une des plus importantes sources de revenus. Cette année, le prix des olives est descendu à 30 euros les 100 kilos et le prix de gros de l'huile est descendu à 2,50 euros le kilo, ce qui veut dire qu'à ces prix, les producteurs travaillent à perte. L'huile d'olive vierge extra - caractérisée par sa couleur verte dorée - qui a toujours fait la fierté de mon pays menace de se transformer en cauchemar civil et social. Les agriculteurs organisent des barrages routiers et des manifestations dans toute la région.

Vous nous dites que tout va bien et que les prix remontent, mais je vous décris une autre situation, que je connais parce que je la vois chaque jour. Des mesures urgentes sont requises et je demande, comme cela a été fait pour le lait, l'activation d'un Fonds de solidarité pour la production d'olives et pour le secteur des fruits et légumes. En ce qui concerne la production d'olives, je réclame des mesures urgentes supplémentaires et en particulier, Madame la Commissaire, la modification du règlement (CEE) n° 2568/91 de la Commission relatif aux caractéristiques des huiles d'olive, afin d'y inclure la méthode d'analyse de l'imagerie par résonance magnétique nucléaire. Cela nous permettrait de révéler la fraude continue qui perdure dans les rayons des supermarchés, où se trouvent des bouteilles comportant la mention «huile vierge extra» alors qu'elles contiennent des mélanges d'huiles rectifiées ou raffinées.

Elisabeth Köstinger (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Madame Fischer Boel, je vous remercie vivement pour votre exposé. C'est un signal important pour nos agriculteurs confrontés à cette situation de marché tendue.

Dans votre communication, vous faites également référence à l'écroulement de la demande dans le secteur agricole. C'est précisément la raison pour laquelle il importe de redynamiser ce secteur et de stimuler les ventes. Aujourd'hui plus que jamais, la Commission doit identifier les crises à un stade précoce, quel que soit le secteur de production, et prendre des mesures rapides et efficaces pour les contrer.

Je pense qu'un secteur aussi sensible que la production alimentaire a particulièrement besoin d'instruments de marché. Les valeurs ajoutées de l'agriculture en termes de préservation de nos paysages ruraux, d'entretien de l'espace naturel, de biodiversité et de bien d'autres choses encore, sont irremplaçables. Il faut les préserver et en tenir compte dans nos futurs débats sur la nouvelle politique agricole.

Marc Tarabella (S&D). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, je vous remercie pour votre explication concernant diverses variations de cours au niveau des diverses productions agricoles. Votre conclusion était qu'il fallait continuer de surveiller pour agir si nécessaire.

Vous mettez effectivement le doigt sur la volatilité, qui est l'ennemi principal de l'agriculteur des temps modernes, et je voudrais simplement plaider pour la nécessité de rétablir et de maintenir une politique publique de fixation des prix, de régulation, et pour la nécessité, dans le futur certainement, de cette politique publique de régulation par le biais, par exemple, d'un observatoire des prix et des marges, qui fixerait de

manière équitable les prix pour chacun des acteurs de la production, que ce soit les producteurs, les transformateurs ou les distributeurs.

Aujourd'hui, si on laisse aller cela à une régulation privée, on constatera toujours qu'il y a une marge pour le distributeur, une marge pour le transformateur et une perte pour le producteur, et donc une grande difficulté pour l'agriculture locale. On ne peut pas non plus négliger, notamment pour le prix du blé dont le prix est fixé à Chicago – j'en termine, Madame la Présidente –, qu'il faut aussi savoir négocier outre-Atlantique, parce que le problème est mondial et pas seulement européen.

Cristina Gutiérrez-Cortines (PPE). – (ES) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, un manque de coordination signifie souvent que les critères de durabilité ne sont pas appliqués à l'agriculture et cela m'inquiète.

Permettez-moi de poser les deux questions suivantes: premièrement, alors que nous constatons un processus de désertification en Europe du sud, qui est fortement touchée par le changement climatique, et sachant que l'occupation des sols est primordiale, pourquoi versons-nous de l'argent pour l'arrachage d'oliviers et de vignes? Par cette action, l'Europe paie pour agrandir encore le désert! Allez-vous mettre fin à cela?

Ma deuxième question porte sur l'accord conclu avec le Maroc: si l'Europe mène une politique étrangère commune, elle doit défendre les intérêts de ses citoyens et de la production européenne. L'Europe négocie à genoux cet accord avec le Maroc, sans tenir compte du principe de réciprocité, sans garantie pour la santé et sans s'assurer du maintien des programmes de qualité des insecticides et de qualité alimentaire.

Ce processus ouvre non seulement la porte à des produits en dépassant les quotas mais met également la qualité en danger. Comment est-ce possible?

Béla Glattfelder (PPE). – (*HU*) Il est capital de parler maintenant de la crise qui frappe les secteurs agricoles étant donné que plusieurs projets ont été divulgués quant à la manière dont les subventions agricoles seront supprimées après 2013. N'oublions pas que les mesures libérales mises en œuvre ces derniers temps ont eu des conséquences dramatiques. Il faut tirer les leçons de ces expériences pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. L'importance de l'agriculture va augmenter considérablement dans les prochaines années vu que le nombre de personnes souffrant de la faim sur notre planète continue de grimper.

Sur le thème des simplifications, malheureusement, les agriculteurs ont le sentiment qu'on en parle souvent mais qu'elles ne se concrétisent jamais. Ils doivent se conformer à des systèmes de plus en plus complexes. Une série de nouvelles mesures pour le bien-être des animaux est en cours d'introduction. Toutes ces mesures font monter les coûts, ce qui n'est pas le cas pour leurs concurrents. En outre, chaque nouvelle mesure prise pour le bien-être des animaux nécessite une consommation d'énergie toujours plus grande, ce qui implique des émissions de CO₂ toujours plus élevées.

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

Karin Kadenbach (S&D). – (*DE*) Monsieur le Président, lors du débat sur ses orientations, M. Barroso a déclaré que la durabilité et la préservation de la biodiversité seraient des objectifs politiques prioritaires de l'Union européenne durant cette législature. Ces objectifs doivent donc être poursuivis dans tous les domaines politiques et, bien sûr, dans le domaine de l'agriculture en particulier. Je vous invite donc aujourd'hui avec insistance à promouvoir et soutenir les mesures - et celles-là uniquement - qui contribuent à la préservation de la biodiversité et de la durabilité.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je salue ce débat. Nous ne pouvons pas faire grand-chose par rapport à de nombreux problèmes qui ont été évoqués, mais par rapport à certaines autres difficultés, nous pouvons faire énormément de choses. Mes collègues ont notamment mentionné le problème de l'excès de règlementation et beaucoup d'agriculteurs s'en plaignent dans toute l'Union européenne. Certains collègues ont également évoqué le problème des denrées alimentaires génétiquement modifiées et je pense comme eux qu'une action est nécessaire dans ce domaine.

Cependant, la problématique des exportations de bétail sur pied me semble également importante pour nous. Si nous introduisons trop de règlementations dans ce domaine, cette activité risque de devenir financièrement prohibitive, en particulier pour les agriculteurs et les exportateurs de bétail établis dans des pays insulaires comme l'Irlande.

Parfois, je me dis qu'il serait intéressant de comparer, par exemple, le temps de voyage des parlementaires qui viennent ici au Parlement et celui des animaux exportés outre-mer. Je pense que parfois, le niveau de stress des parlementaires pourrait s'avérer supérieur.

Dans ce contexte, il faut se montrer très prudent et ne pas réglementer à l'excès pour ne pas perdre nos marchés en raison des prix.

Le Président. - Merci Monsieur Kelly. Alors qu'il faut encourager chacun à parler d'autres langues au sein de cette Assemblée, je note que vous avez commencé votre intervention en disant «*Merci, Monsieur le Président*». Je présume que vous ne demandiez pas ma pitié (*«mercy» en anglais*) et que vous vouliez me remercier, mais pas en grec, devrais-je ajouter, puisque cela se dit «Ευχαριστώ, κύριε Πρόεδρε» /efkharisto kirie proédré/!

Gabriel Mato Adrover (PPE). – (ES) Monsieur le Président, la situation dans le secteur de l'agriculture n'est pas seulement préoccupante. Je la qualifierais d'insoutenable: les revenus des agriculteurs déclinent et chaque jour, l'écart se creuse entre ce que les agriculteurs perçoivent et les prix du marché pour les consommateurs. La relève générationnelle est déjà une utopie et les accords d'association sont constamment enfreints. Je citerai notamment à cet égard le cas scandaleux des tomates importées du Maroc, une infraction qui a été confirmée par l'Office européen de lutte antifraude, sans pour autant donner lieu à une action déterminée de la Commission. Les règles et contrôles phytosanitaires sont appliqués de manière variable, créant ainsi des situations totalement injustes.

Si nous ajoutons à cela des situations plus isolées, telles que la baisse des droits d'accises dans le secteur bananier, qui aura des conséquences totalement négatives, ou le fait qu'il est impossible pour les éleveurs de bétail de supporter les coûts des intrants, vous conviendrez avec moi que l'avenir du secteur est, à tout le moins, incertain.

Dans les régions ultrapériphériques, l'avenir de l'agriculture est non seulement incertain mais extrêmement préoccupant. Les agriculteurs veulent continuer à exercer leur métier mais cela devient de plus en plus difficile chaque jour. La Commission doit reconnaître l'importance de l'agriculture. Il faut affronter la situation avec audace!

Herbert Dorfmann (PPE). -(DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, il est indéniable que de nombreux secteurs agricoles sont en crise. Il y a évidemment plusieurs raisons à cela. L'une d'elles est probablement la libéralisation de la politique agricole de ces dernières années. Si nous retirons de plus en plus de filets de sécurité de la politique agricole commune, les fluctuations des prix vont s'intensifier et aggraver les difficultés de nos agriculteurs.

Dès lors, à court terme, l'objectif doit nécessairement être de trouver une solution à cette crise. Mais par-dessus tout, il importe, conjointement à la révision de notre politique agricole, d'examiner ce que nous pouvons faire au sujet de ces fluctuations de prix. Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Parlement a le devoir d'agir. La réunion des ministres de l'agriculture organisée récemment à Paris, en dehors du Conseil, afin de discuter de ce problème est assurément une bonne chose, sur le principe. Mais le Parlement doit montrer aux agriculteurs en quoi consiste son nouveau rôle. Il importe de trouver des solutions démocratiques pour notre future politique agricole.

Mariann Fischer Boel, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je vais tenter de répondre à certaines questions qui ont été soulevées, mais je pense que cette discussion montre clairement qu'il y a une compréhension commune des difficultés auxquelles est confronté notre secteur agricole.

Premièrement, j'ai été un peu surprise d'entendre que nous aurions supprimé le filet de sécurité mis en place pour le secteur agricole. Ce n'est certainement pas le cas. Nous avons un filet de sécurité pour les situations où les agriculteurs ont besoin de soutien. Nous avons un filet de sécurité permanent sous la forme des paiements directs. Ce filet est bien en place et compte pour les agriculteurs. Nous avons par ailleurs les différents systèmes d'intervention, le stockage privé et les restitutions à l'exportation, qui entrent en jeu lorsque nous jugeons leur activation nécessaire.

En ce qui concerne la simplification de la bureaucratie, je partage totalement votre avis sur le fait que nous devons essayer de faciliter les choses au maximum pour nos agriculteurs et c'est la raison pour laquelle, lors de la réunion du Conseil de mercredi, je présenterai certaines propositions de déréglementation à discuter.

Le Conseil a présenté 39 propositions et nous pouvons en accepter un nombre relativement important. Certaines sont plus politiques, notamment en ce qui concerne la période post-2013, mais je suis certaine que vous trouveriez ces propositions extrêmement intéressantes.

Pour ceux qui ont soulevé la question des OGM, je présume que vous savez que je partage totalement vos avis et je pense qu'il faut trouver une solution en fixant un chiffre technique pour la présence d'OGM non autorisés. J'espère que la prochaine Commission présentera une proposition dans ce sens.

Il est vrai que l'Union européenne est le plus gros importateur de produits agricoles mais elle est aussi le plus gros exportateur de produits agricoles. C'est dû à notre excellente image de marque: sur les marchés étrangers, les produits européens sont considérés comme de haute qualité. Par conséquent, l'idée de protéger maintenant notre propre production serait dommageable pour notre secteur agricole.

Nous devons rester visibles sur les marchés d'exportation et je pense qu'à l'avenir - j'espère que le Parlement européen soutiendra pleinement cet avis -, nous aurons besoin de beaucoup plus d'argent pour promouvoir nos produits de qualité sur les nouveaux marchés émergents. Je crois que nous pouvons faire beaucoup mieux, mais qu'il nous faut un peu de soutien.

Sur la question du cadre réglementaire. Je n'ai pas entendu cette expression précise, mais je pense que c'est ce qu'il faut comprendre dans les commentaires sur cette question. Aujourd'hui, les agriculteurs peuvent déjà conclure un contrat avec l'industrie, avec le secteur laitier, pour un certain volume à un prix fixe. C'est déjà possible pour les agriculteurs. Et comme vous le savez, le groupe de haut niveau sur le secteur laitier examine actuellement des méthodes volontaires pour améliorer ce système.

En ce qui concerne la biodiversité, je pense tout à fait comme vous que c'est une problématique importante. C'est d'ailleurs précisément la raison pour laquelle nous avons intégré la biodiversité dans les nouveaux défis lorsque nous avons décidé, en novembre 2008, d'établir le bilan de santé de la politique agricole commune. Ce thème bénéficie donc d'une haute priorité et je partage totalement les commentaires de l'honorable député sur ce sujet.

Sur l'adoption de mesures: nous pouvons en fait utiliser tous les instruments existants. Par contre, de nouvelles initiatives ne peuvent être présentées par une Commission en gestion des affaires courantes. Je suis sûre que vous comprenez cela et j'espère donc que la nouvelle Commission prendra rapidement ses fonctions.

Par ailleurs, je salue le fait que grâce au traité de Lisbonne qui introduit la codécision, le rôle du Parlement européen sera désormais celui d'un acteur important pour l'avenir. La codécision ne concerne pas seulement les questions purement agricoles, mais aussi les questions budgétaires. Vous aurez donc une influence énorme sur les possibilités budgétaires dans le secteur agricole pour la période post-2013.

Je n'y assisterai peut-être pas de ce poste-ci, mais je peux vous assurer que je vous observerai lorsque vous assumerez vos nouvelles responsabilités envers le secteur agricole.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Luís Paulo Alves (S&D), *par écrit.* – (*PT*) La crise économique et financière nous a aussi entraînés dans une crise agricole et sociale et je me félicite donc de ce débat au Parlement, même s'il survient un peu tard. Les producteurs (de céréales, de porcs, d'huiles d'olive, de fruits, de légumes, etc.) sont pour l'instant dans une situation extrêmement difficile en raison de la diminution de la demande, et les prix qu'ils obtiennent pour leurs produits sont très bas par rapport aux coûts de production. Il faut ajouter à cela les difficultés à obtenir du crédit. Ces problèmes ont des répercussions graves sur leurs revenus. La volatilité des prix dans l'agriculture est un problème très complexe, qui influence la planification et la prévisibilité nécessaires pour les agriculteurs et qui a de graves répercussions sur les niveaux de rentabilité et d'investissement. Il est par conséquent essentiel d'assurer les conditions requises pour le maintien durable des exploitations ainsi qu'un certain degré de stabilité des prix. Ainsi, les producteurs pourront préserver leur gagne-pain tout en améliorant la qualité des produits, ce qui aura des effets positifs sur l'ensemble de la chaîne, du producteur au consommateur.

Spyros Danellis (S&D), *par écrit.* – (*EL*) Les emplois multiples sont courants dans l'Union européenne et ont pour but d'assurer un supplément aux revenus issus de l'agriculture. Dans la mesure où les petites exploitations agricoles emploient souvent des travailleurs exerçant plusieurs emplois, elles sont aujourd'hui clairement plus durement frappées que les grandes exploitations. En effet, outre la baisse du revenu agricole dans tous les secteurs de production, il y a également la baisse ou la suppression du revenu non agricole et la sécurité de revenu dont l'exploitation bénéficie sous forme d'aide directe est inadéquate pour assurer un niveau de vie décent en termes absolus.

Par conséquent, quel que soit le secteur de production agricole, une aide ciblée, horizontale, aux petites exploitations agricoles est nécessaire afin qu'elles puissent faire face à la crise.

16. Perspectives du programme de Doha pour le développement à la suite de la septième Conférence ministérielle de l'OMC (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur les perspectives du programme de Doha pour le développement à la suite de la septième Conférence ministérielle de l'OMC de Vital Moreira, au nom de la commission du commerce international, (O-0126/2009 - B7-0232/2009).

Vital Moreira, *auteur.* – (*PT*) Il y a quelques semaines, j'ai eu l'honneur de conduire une délégation de la commission du commerce international de cette Assemblée, qui a assisté à la septième Conférence ministérielle de l'OMC à Genève. Même si le cycle de Doha pour le développement n'était pas à l'ordre du jour officiel de cette conférence ministérielle, une large majorité des délégations des pays membres de l'OMC ont saisi cette occasion pour donner leur point de vue sur la question et déclarer leur volonté de conclure le cycle de Doha d'ici la fin 2010.

Toutefois, chacun sait que les négociations n'ont pas enregistré le moindre progrès récemment. C'est pourquoi j'ai l'honneur de poser à la Commission les questions suivantes au nom de la commission du commerce international, que je préside:

Premièrement, la Commission peut-elle nous faire part de son appréciation quant à l'avancée des principaux domaines de négociation du cycle de Doha, en particulier concernant le monde agricole, les modalités NAMA (accès aux marchés pour les produits non agricoles) et les services? Quelles ont été les principaux accomplissements de la Commission lors de la septième Conférence ministérielle de l'OMC? Quelles sont à ses yeux les questions encore ouvertes à la discussion et quels sont les sujets de négociation les plus épineux?

Deuxièmement, quel impact exercera la Conférence ministérielle de l'OMC sur les négociations en cours du cycle de Doha? Comment la Commission veillera-t-elle à ce que les négociations principales soient axées sur le développement? La Commission peut-elle fournir une évaluation quant à la probabilité d'une clôture réussie du cycle de Doha pour le développement d'ici la fin de l'année?

Pour ma troisième et dernière question, je voudrais savoir comment la Commission envisage d'intégrer les membres de la délégation du Parlement européen dans les négociations en cours du cycle de Doha et dans la structure de l'OMC?

Après avoir posé ces questions au nom de la commission du commerce international, je tiens à conclure en soulignant que cette Assemblée attache beaucoup d'importance à la prise en charge des nouvelles responsabilités et à l'utilisation des nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du traité de Lisbonne. Je tiens également à établir une coopération plus étroite et plus fructueuse avec la Commission dans le domaine du commerce international. Naturellement, ceci exige la volonté de coopérer avec le Parlement de la part de la Commission, à commencer par sa réponse à ces questions formulées par nos soins.

Mariann Fischer Boel, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, la septième Conférence ministérielle de l'OMC à Genève représentait une occasion majeure d'échanger nos points de vue avec l'ensemble des membres de l'OMC concernant leurs priorités pour l'organisation. Il convient de souligner que cette septième Conférence ministérielle ne représentait pas une négociation, mais plutôt une discussion sur différents thèmes.

Naturellement, notre liste de priorités commence par le programme de Doha pour le développement. Si nous parvenons à le mener à son terme, le cycle de Doha délivrera un résultat positif non seulement pour l'Europe, mais aussi pour l'économie mondiale dans son ensemble. Nous souffrirons tous d'une montée du protectionnisme, et nous profiterons tous d'une relance de l'économie. Doha représente le meilleur instrument de politique commerciale sur ces deux fronts.

Doha apporterait aussi le développement dont tant des pays les plus pauvres du monde ont besoin, et ce notamment via de nouvelles règles sur l'accès au marché, la réforme agricole et la simplification des modalités douanières. Le développement des pays concernés a déjà été pris en considération dans tous les aspects des négociations de Doha.

Naturellement, la conclusion du cycle de Doha passe impérativement par l'adhésion de tous les membres de l'OMC. En réalité, les États-Unis ont de profondes inquiétudes et contraintes dont ils s'entretiennent avec les

grandes économies émergentes. Dans quelques mois, nous observerons l'évolution de ces discussions, à l'approche du délai de clôture du cycle de Doha en 2010 pour le G20.

À mes yeux, nous sommes tous conscients que si nous aspirons à conclure le cycle de Doha avant la fin 2010, nous devons instaurer les modalités de l'accès au marché des produits agricoles et non agricole (NAMA) avant la fin mars 2010. C'est le dernier délai. Entre-temps, nous poursuivrons nos efforts pour la défense des intérêts de l'Union européenne dans des domaines comme le commerce et les services, ainsi que la protection des indications géographiques.

Au-delà de Doha, la Conférence ministérielle a abordé certaines questions fondamentales pour les membres de l'OMC. Nos priorités portaient notamment sur la nécessité de renforcer le rôle de l'OMC dans la surveillance et l'analyse du protectionnisme; l'adhésion à l'OMC – comme l'adhésion des pays les moins développés au sein de l'OMC, que nous devons assurément favoriser; la multiplication des accords de libre-échange régionaux – à cet égard, nous devons faire en sorte qu'ils complètent le système commercial multilatéral et, enfin, citons la contribution de la politique commerciale à la lutte contre le changement climatique. Les membres de l'OMC ont convenu que l'organisation peut et doit travailler sur une grande partie de ces points. J'espère que nous poursuivrons en ce sens.

Concernant votre dernière question, nous informerons naturellement le Parlement en détail sur ces évolutions, en particulier sur le cycle de Doha. Le traité de Lisbonne constitue une occasion parfaite pour approfondir notre collaboration avec le Parlement. Il s'agira de l'une des priorités essentielles de la politique commerciale de la Commission dans les années à venir.

Georgios Papastamkos, au nom du groupe PPE. – (EL) Monsieur le Président, nous soutenons le système commercial multilatéral et l'Organisation mondiale du commerce au titre de gardienne d'un système commercial réglementé et d'un système qui garantit une gestion plus efficace de la mondialisation et une répartition plus équitable des bénéfices.

C'est précisément l'acquis de l'OMC qui a permis dans une large mesure, pendant la crise économique actuelle, d'empêcher ses membres de recourir à des mesures commerciales restrictives, tout en laissant une marge de manœuvre suffisante en vue de la reprise économique.

Le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) soutient l'intégration du programme de Doha pour le développement sur la base d'un résultat intégré, ambitieux et équilibré de ces négociations. Nous invitons la Commission à faire preuve de fermeté dans les négociations afin de vraiment renforcer l'accès des biens et services européens aux marchés des économies développées et émergentes.

En ce qui concerne l'agriculture, j'invite la Commission – et je vous prie d'inscrire ceci, Madame Boel – à adhérer strictement au mandat de négociation reçu de la part du Conseil, qui prescrit que toute limitation de sa position de négociation doit s'accompagner de concessions correspondantes de la part de nos partenaires commerciaux. Je tiens à souligner la nécessité de défendre vigoureusement notre position concernant les indications géographiques.

Le fruit du programme de Doha pour le développement doit assurer une intégration plus efficace des pays en développement, en particulier des pays les moins développés, dans le système économique mondial.

Enfin, nous appelons au renforcement de la coopération entre l'Organisation mondiale du commerce et les autres organisations internationales, de manière à préserver le soutien mutuel et la cohésion entre les aspects commerciaux et non commerciaux, comme la durabilité environnementale, l'autonomie et la sécurité alimentaires et des conditions de travail décentes.

Harlem Désir, *au nom du groupe S&D.* – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, les négociations de Doha ont été ouvertes en 2001 pour rectifier les déséquilibres, en fait les injustices, du système commercial international mis en place à l'issue de l'Uruguay Round lors de la création de l'OMC.

Il était ainsi reconnu que l'Uruguay Round n'avait pas tenu toutes ses promesses vis-à-vis des pays en développement et que les règles du commerce n'étaient pas équitables vis-à-vis des pays du Sud, en particulier dans le domaine agricole, parce qu'elles permettent aux pays les plus riches tout à la fois de protéger leur marché et de continuer à subventionner leur production, y compris à l'exportation, en ruinant ainsi nombre d'agriculteurs du Sud. Le coton est devenu le symbole de cette situation.

En ouvrant le «cycle du développement», les membres de l'OMC se sont donc engagés à corriger les règles commerciales multilatérales pour s'assurer que les échanges commerciaux bénéficient réellement au développement économique et social de tous les pays, sur tous les continents.

On devrait donc toujours garder à l'esprit que ce cycle de négociations n'est pas un cycle comme les autres et que, même si, comme dans toute négociation, chacun attend des avancées sur les sujets qui l'intéressent – pour les pays industrialisés, les produits industriels et les services –, il était entendu, dès son lancement, qu'il s'agissait d'abord d'un cycle de rééquilibrage en faveur des pays en développement.

Aujourd'hui, au lendemain de la septième Conférence ministérielle, comme avant celle-ci, la négociation est enlisée, essentiellement sur les pentes de «Capitol Hill» à Washington, comme elle l'a été hier dans les sables de Cancún, et, à l'époque, c'était en grande partie du fait des exigences de l'Union européenne.

En chargeant la barque de leurs exigences au fil des négociations, les pays industrialisés ont ainsi mis en danger la conclusion du cycle de négociations et la crédibilité même de l'OMC. Chacun s'arc-boute sur ses objectifs particuliers au lieu de se concentrer sur l'objectif global: créer un cadre commercial multilatéral fondé sur des règles plus justes pour permettre des échanges commerciaux plus équitables, et qui contribuent au développement durable et à l'éradication de la pauvreté.

Le premier résultat de cette situation de blocage, c'est la multiplication des accords commerciaux bilatéraux, qui sont souvent encore plus défavorables aux pays du Sud. C'est une régression.

L'Union européenne doit donc adopter une attitude claire. La priorité est de conclure ce cycle en tant que cycle du développement et non de faire de la surenchère sur les produits industriels et sur les services. Il ne faut pas aborder cette négociation avec une vision classique et étroite, où chacun cherche simplement son gain particulier.

Cela mène à une impasse et fait perdre de vue l'essentiel: la nécessité de créer une nouvelle régulation du système commercial international, qui s'insère dans la nouvelle gouvernance globale à laquelle tous ont appelé, notamment après les G20, pour répondre aux vrais défis d'aujourd'hui que sont le développement équitable de tous les continents, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, le respect des droits sociaux et du travail décent et la lutte contre le changement climatique.

L'Union européenne doit montrer comment, dans cette négociation, elle fait en sorte que demain les règles du commerce y contribuent. C'est à cette aune qu'il faut regarder chacun des points de la discussion:

- sur l'agriculture, respecter les engagements de juillet 2008; achever les négociations sur les modalités; garantir, en particulier, le traitement spécial et différencié, le respect des produits spéciaux, les mécanismes de sauvegarde; faire évoluer les aides agricoles dans le sens de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire;
- sur les produits relevant de l'AMNA, demander des réductions tarifaires aux PED je conclus qui soient compatibles avec leur niveau de développement;

et

- sur les services, préserver le droit, pour chaque pays, de continuer à réguler ses services publics.

Michael Theurer, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, la septième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce s'est tenue il y a deux semaines à Genève. J'ai eu l'occasion, en qualité de représentant de la délégation du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, d'assister à la conférence et, en tant que co-auteur, de contribuer à la présente proposition de résolution commune.

Nous pouvons et devons tirer quatre enseignements de ces expériences. La crise économique et financière a également entraîné un net déclin du commerce mondial. La conclusion rapide des négociations du cycle de Doha revêt dès lors un caractère essentiel pour insuffler un nouvel élan à l'économie mondiale.

Doha peut et doit remettre sur pied un commerce mondial libre et équitable. L'Union européenne a consenti de lourds efforts pour satisfaire ses partenaires, en particulier ceux des pays en développement. À titre d'exemple, nous avons promis d'abolir toutes les subventions à l'exportation sur les produits agricoles.

Nous devons à présent mener ces négociations à leur terme. Pour ce faire, nous avons besoin d'une manifestation de la volonté politique. Au sein du groupe ALDE, nous sommes déterminés à conclure le cycle de Doha. Maintenant! C'est pourquoi il est impératif de conjuguer nos forces afin d'amener ce cycle à son

terme. L'Union européenne peut et doit jouer un rôle de premier plan à cet égard. Nous devons également jouer un rôle de médiateur, par exemple, pour rassembler les États-Unis, les économies émergentes et les pays en développement, comme nous le prônons dans notre résolution commune.

Nous devoins à présent sensibiliser l'opinion publique. Nous avons besoin d'un soutien plus large des citoyens. Nous devrions mettre l'accent sur les avantages du commerce mondial, étant donné que le commerce mondial libre et équitable profitera à chacun d'entre nous.

Je n'entrevois aucune solution alternative à Doha. La solution alternative résiderait dans une compétition pour des accords bilatéraux, ce qui mettrait en péril l'accès des pays les plus vulnérables et l'intégration des droits de l'homme et des objectifs environnementaux. Nous ne devons pas en arriver là. C'est pourquoi il importe de conclure le cycle de Doha dès maintenant.

Martin Häusling, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le cycle de Doha traîne maintenant depuis huit ans et la grande majorité des pays en développement n'en voulaient pas au départ. Au début, les États-Unis et l'Europe désiraient obtenir le consentement des pays en développement via l'utilisation du concept de «développement». Entre-temps, les négociations ont toutefois échoué par deux fois. Seuls les grands exportateurs agricoles, le Brésil et l'Argentine, voire l'Inde, sont réellement intéressés par leur progression. L'Union européenne a aussi de facto fait un pas en retrait si l'on observe ses demandes habituelles au cours des dernières années et ses projets pour les années à venir.

Toutefois, nous devons réellement poser un regard objectif sur le fruit de ces dernières années, au-delà d'une politique libérale de vingt ans. Cette politique libérale est en partie responsable de la crise économique et financière que nous traversons. Nous ne pouvons agir comme si nous pouvions continuer de la sorte. Je n'ose pas imaginer les conséquences pour le climat mondial si nous poursuivions dans cette voie sans établir de règles propres.

Nous avons participé à une conférence à Genève où, en plein cœur de la crise, chacun a avancé que nous devions poursuivre comme avant en attendant simplement la fin de la crise pour ensuite reprendre où nous en étions. On entend sans cesse que le cycle de Doha donnera un nouvel élan à la relance économique. Toutefois, tous les chiffres indiquent le contraire, sans compter que les délais et périodes de mise en œuvre seront bien trop longs. De même, on entend sans cesse que les pays en développement seront alors en mesure de partager la reprise. Cependant, si nous faisons le point de manière objective, il apparaît évident qu'elle n'entraînera pas la reprise dans la majorité des pays en développement, mais aura plutôt l'effet inverse. Au bout du compte, les pays en développement devront essuyer les plâtres. Dès lors, nous ne saurions recommander à nombre de pays en développement de coopérer avec nous en pleine crise.

Même si aucun des membres de l'Organisation mondiale du commerce ni aucun des groupes politiques majeurs du Parlement européen n'ose l'affirmer, le groupe Verts/ALE le fera: nous appelons à l'arrêt, finalement, du cycle de Doha, après des années d'impasse et en raison de son caractère totalement inapproprié à l'heure actuelle. Nous pensons que l'OMC doit œuvrer à une réforme et que, sous sa forme actuelle, elle est incapable de contribuer à la résolution de la crise mondiale. Nous avons besoin d'un commerce équitable pour l'avenir, et pas seulement d'un commerce qui soit, en principe, libre.

Si l'on observe l'évolution du secteur agricole au cours des vingt dernières années, on peut s'interroger sur les véritables effets de cette libéralisation permanente. Elle s'est traduite par une pression énorme en faveur de la rationalisation dans les pays industrialisés. Les processus ont été industrialisés, ce qui n'a pratiquement rien changé dans les pays en développement, si ce n'est la déstabilisation de leurs marchés. Au lieu de conférer au principe de la souveraineté alimentaire le statut qui lui revient dans les discussions, nous avons donné la priorité absolue au principe du commerce totalement libre. Pour cette raison, la résolution des Verts prône l'arrêt de tout investissement de capitaux politiques dans un cycle de Doha mort. Nous appelons à un nouveau lancement du processus.

Jan Zahradil, au nom du groupe ECR. – (CS) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, nous sommes évidemment en pleine période de récession ou de crise économique et c'est désagréable, mais de telles crises vont et viennent, elles constituent un composant cyclique de l'économie de marché et elles ne doivent pas être utilisées comme prétexte pour l'introduction de réglementations excessives qui limitent l'économie, étant donné que ces réglementations demeureront même après la fin de la crise, ce qui affectera également le commerce international. L'Union européenne doit dès lors éviter de succomber au leurre du protectionnisme dans ses relations commerciales, puisque nous nuirions ainsi non seulement à nous-mêmes, mais particulièrement à ceux que nous essayons d'aider, c'est-à-dire les pays les moins développés, dont nous devons continuer de promouvoir l'intégration complète dans le système commercial mondial.

Au nom du groupe Conservateurs et Réformistes européens, je tiens à saluer l'approche du groupe du Parti populaire européen et du groupe ALDE, qui ont établi de concert avec nous une proposition de résolution équilibrée sur le programme de Doha pour le développement à la suite de la septième Conférence de l'Organisation mondiale du commerce. Les progrès réalisés dans le commerce international doivent servir ce programme de développement et si les États-Unis y voient un problème, l'Union européenne doit devenir le chef de file de la conclusion réussie du cycle de Doha et permettre la pleine participation de ces pays les moins développés dans le commerce mondial.

L'intégration européenne a commencé par le libre-échange. L'Union européenne ou la Communauté européenne a commencé comme une zone commerciale. La Commission européenne sera consciente, dans sa configuration actuelle ou à venir, je l'espère, des principes fondateurs de l'intégration européenne et y reviendra. Nous devons continuer à favoriser cette pleine participation des pays les moins développés dans le commerce mondial ainsi que la signature d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux supplémentaires en complément du cadre multilatéral.

Helmut Scholz, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, les questions soulevées par la présidence de la commission dans ce débat reflètent une situation internationale. L'équilibre de notre ordre économique mondial est désastreux. Deux milliards de personnes vivent dans des conditions de pauvreté extrême. Le changement climatique a déjà poussé plus de 40 millions de personnes à abandonner leur foyer et la prolifération du commerce financier mondial a donné naissance à la pire crise économique depuis ces 80 dernières années.

Monsieur Zahradil, nous avons le devoir historique de lancer une réglementation totalement inédite de l'économie mondiale, en poursuivant des objectifs de durabilité, de protection de l'environnement, de justice sociale et de sécurité alimentaire. En ce qui concerne Genève, je ne peux que constater l'échec de l'Organisation mondiale du commerce dans ce domaine. Malgré toutes les garanties, nous avons manqué l'occasion offerte par un rassemblement des États.

De toute évidence, les médiateurs de Doha opèrent toujours dans le cadre d'un mandat de négociation complètement dépassé et, soyons honnêtes, en faillite. Du point de vue du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique, nous devons impérativement adopter une nouvelle approche, car l'échec de Genève et de Rome, ainsi que les négociations complexes à présent à Copenhague sont directement liés.

C'est pourquoi j'invite la Commission à collaborer directement avec le Parlement européen en formulant un mandat de négociation redéfini en vue de poursuivre le développement et la transformation de l'OMC. Pour ce faire, il convient de prendre en considération l'importance de l'architecture du commerce mondial lors de la naissance des crises mondiales, mais aussi dans la lutte contre ces crises, tout en élaborant la nouvelle réglementation requise des relations commerciales.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe EFD.* – (*NL*) Monsieur le Président, l'impasse du cycle de Doha jette indubitablement le discrédit sur le sommet de l'OMC du début du mois. En pleine crise économique, avec des perspectives aussi tristes pour 2010, la clôture réussie du cycle de Doha représente une priorité politique majeure. Les estimations concernant les revenus substantiels en termes de recettes commerciales et d'accroissement de la prospérité me donnent des raisons d'espérer la concrétisation des engagements de Genève pour faire de 2010 une année capitale pour le cycle de Doha.

En tant que ressortissant néerlandais, je suis très curieux d'entendre l'avis de la Commissaire sur les deux propositions avancées par mon gouvernement lors du sommet de l'OMC. Que pensons-nous de la formation d'un groupe de «pionniers verts» au sein de l'OMC, composé de pays désireux d'éliminer les taxes commerciales des produits durables en vue de promouvoir leur utilisation? De même, Madame la Commissaire, partagez-vous l'opinion du représentant néerlandais, pour qui la croissance du système de négociation de l'OMC n'a pas suivi le rythme de la mondialisation? Pourriez-vous œuvrer à une solution?

Marine Le Pen (NI). - Monsieur le Président, malgré l'échec patent de la libéralisation des échanges depuis trente ans, qui a entraîné la désindustrialisation massive des pays développés et l'appauvrissement des pays sous-développés, malgré la crise financière, bancaire, et maintenant la crise de la dette des États, dont tous les économistes indépendants s'accordent à voir l'origine dans la mondialisation financière et commerciale, M. Lamy, directeur de l'OMC, persévère à vouloir accélérer la libéralisation totale du commerce international.

Toutes les statistiques à notre disposition démontrent que cette mondialisation a entraîné le chômage de masse et la baisse des salaires qui ne se terminera que lorsque les salaires européens seront ajustés aux salaires chinois ou indiens.

Est-ce ce modèle de développement économique que l'Europe doit proposer aux Européens?

Il en existe un autre. La légitime protection des économies européennes face à la concurrence déloyale des pays à bas salaire. Ce protectionnisme doit s'accompagner de la création d'un nouveau système monétaire international garantissant l'équité des échanges. Il est inadmissible, car illogique, de découpler les négociations commerciales des négociations monétaires.

M. Lamy et tous les défenseurs du libre-échange anarchique ne défendent pas le bien commun, mais les intérêts des institutions financières et commerciales qui les paient. Si les institutions européennes poursuivent dans cette voie, la crise de légitimité qui touche aujourd'hui l'OMC et le FMI les touchera nécessairement demain.

Si tel est votre objectif – détruire l'industrie européenne, l'agriculture européenne, et transformer notre continent en zone économique sous-développée –, faites ce que vous dit M. Lamy.

Si, tout au contraire, vous voulez sauver l'Europe, délocalisez M. Lamy, comme le demande instamment Maurice Allais, prix Nobel français d'économie. Ce sera la seule délocalisation dont l'Europe pourra se féliciter.

Béla Glattfelder (PPE). – (HU) Le déficit commercial de l'Union européenne a connu une croissance préoccupante de facteur 3,5 au cours des cinq dernières années. Une telle augmentation du déficit commercial n'est pas viable. Le commerce de l'Union européenne avec la Chine est responsable pour moitié de l'augmentation de ce déficit commercial. Même s'il a considérablement baissé à la suite de la crise économique mondiale, la moitié du déficit restant et, en fait, la totalité du déficit commercial enregistré pour le premier semestre 2009, équivaut à notre déficit commercial actuel avec la Chine.

J'ai récemment lu un livre d'un auteur américain qui décrit la situation suivante. Un poisson capturé au large des côtes européennes est congelé puis expédié en Chine, où il est décongelé, découpé en filets puis recongelé et réexpédié en Europe. Ce mode opératoire est dû aux salaires nettement inférieurs en Chine, qui valent l'énorme consommation d'énergie nécessaire pour congeler, expédier, recongeler et réexpédier le poisson en Europe. Chaque emploi perdu en Europe est responsable d'une augmentation des émissions de ${\rm CO}_2$ de plusieurs centaines de kilos.

Le système commercial actuel encourage la croissance des émissions de ${\rm CO}_2$. L'augmentation du taux de chômage en Europe entraı̂ne l'augmentation des émissions de ${\rm CO}_2$. Depuis la signature du protocole de Kyoto, la Chine a triplé ses émissions de ${\rm CO}_2$ étant donné l'absence de sanctions en la matière. La nouvelle réglementation de l'OMC est uniquement acceptable si elle intègre également les facteurs inhérents à la protection du climat. Si nous voulons que ces réglementations empêchent l'augmentation des émissions de ${\rm CO}_2$, au lieu de les encourager, les sanctions sont un impératif.

Kader Arif (S&D). - Monsieur le Président, chers collègues, l'objectif du cycle de Doha était clair. Il devait s'agir d'un cycle en faveur du développement, un cycle permettant aux pays en développement de revenir sur les déséquilibres créés par la politique libérale mise en œuvre jusqu'à présent dans le cadre du tristement célèbre Consensus de Washington.

Il n'est pas étonnant – et je le regrette – qu'en cette période de crise, les prises de position en faveur d'un commerce juste soient en recul. Face à des États-Unis qui ne bougeront pas tant que la réforme sur la santé ne sera pas passée, et dans un contexte d'opposition croissante des syndicats et des principaux lobbies industriels, l'Europe ne parvient pas à faire bouger les lignes, et il est ainsi peu probable qu'un accord soit conclu rapidement.

La majorité de ce Parlement en profite donc pour revenir à son idéologie, celle d'un commerce agressif, fondé sur un seul intérêt offensif. La crise a bon dos. En procédant ainsi, en recherchant avant tout l'ouverture des marchés et la suppression de toutes les barrières au commerce, les droites oublient d'ailleurs totalement qu'il est de notre intérêt d'avoir des partenaires commerciaux forts et pleinement intégrés dans le commerce mondial. La réalité est qu'aucun pays en développement ne pourrait sortir renforcé par un tel accord.

Avec Harlem Désir, rapporteur pour notre groupe sur cette résolution, nous avons déposé un certain nombre d'amendements au texte de compromis commun aux droites européennes. Bien sûr, je souhaiterais voir votée la résolution de mon propre groupe, mais cela ne sera pas le cas.

C'est la raison pour laquelle nos amendements rappellent donc plusieurs choses. Tout d'abord, les services publics doivent absolument rester en dehors du cadre des négociations car ils touchent aux besoins fondamentaux des populations et ne peuvent être laissés entre les mains du marché.

Ensuite, un traitement spécial doit être accordé aux produits sensibles pour les pays en développement, notamment dans le domaine agricole. La crise alimentaire a été balayée dans les esprits par l'arrivée de la crise financière et économique. N'oublions pas que la souveraineté alimentaire devait être notre priorité absolue, le premier des objectifs du Millénaire.

Enfin, nous considérons que l'espace d'intervention publique des pays en développement doit être préservé, non seulement en excluant toute libéralisation des marchés publics, mais également en protégeant les industries naissantes.

Ces quelques points exprimés de manière non exhaustive représentent le strict minimum pour garantir que le cycle de Doha sera réellement en faveur du développement. S'il ne figure pas dans le texte final, j'appellerai mon groupe à voter contre.

(Applaudissements)

Niccolò Rinaldi (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je tiens d'abord à souligner qu'il y a plusieurs mois, en marge d'une réunion du Comité directeur de l'OMC, dont je suis membre, un collègue de Namibie m'a exprimé sa déception de constater que les prix de certains produits européens agricoles et non agricoles en Namibie sont inférieurs à ceux des produits locaux. Il s'agit de l'une des nombreuses distorsions du marché à laquelle Doha doit apporter une solution.

À cet égard, nous, le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, avons présenté un amendement qui appelle – non seulement en référence à l'Europe, bien sûr, mais aussi aux États-Unis, comme la Commissaire le sait – à l'abolition complète de toute forme de subvention à l'exportation, et ce sans délai.

Deuxièmement, sur la question des services, je tiens notamment à souligner, parmi les nombreuses remarques à formuler, la nécessité d'établir une distinction claire entre les services et les services publics. Nous devons lutter et nous engager dans le cadre de Doha afin de mettre en œuvre la libéralisation des services, qui signifie souvent contrer les véritables oligarchies nationales qui paralysent le développement des économies locales. Ces oligarchies nationales sont présentes dans le secteur des communications, dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances, entre autres. Nous devons réellement mettre tous les moyens en œuvre pour établir une distinction avec tout ce qui a trait aux services publics et qui, naturellement, relève de la responsabilité des autorités nationales.

Troisièmement, un point qui n'a pas encore été abordé. Nous sommes à présent à l'ère du traité de Lisbonne. Par conséquent, j'invite la Commission, comme le fait notre résolution de compromis, à revoir l'accord interinstitutionnel.

Nous devons adopter un *modus vivendi* complément inédit dans les relations entre le Parlement et la Commission afin de maintenir le Parlement parfaitement au courant de l'ensemble des négociations et de leurs différents stades, afin que le Parlement puisse adopter des recommandations pendant les négociations, et qu'il joue ainsi un rôle participatif entier et responsable comme c'est le cas par ailleurs dans des négociations similaires avec des pays candidats à l'adhésion de l'UE.

Jacky Hénin (GUE/NGL). - Monsieur le Président, le 5 décembre dernier, l'économiste et prix Nobel Maurice Allais déclarait que le fondement réel de la crise résidait dans l'Organisation mondiale du commerce, qu'il fallait réformer d'urgence, son analyse étant que le chômage de masse actuel était dû à la libéralisation totale du commerce, une libéralisation qui ne sert que les riches.

Sourds aux souffrances des peuples, l'OMC, le G20 et la Commission s'obstinent, pour les beaux yeux de la finance internationale et des grandes multinationales capitalistes, à vouloir conclure à tout prix le cycle de Doha et à déclarer une guerre absurde au protectionnisme. Pour cela, ils n'hésitent pas à falsifier l'histoire économique en attribuant au protectionnisme la paternité de la crise de 1929 et de la Seconde Guerre mondiale. Ils poussent l'ignominie et le cynisme jusqu'à prétendre servir ainsi les intérêts des pays les plus pauvres.

Comme le démontre Maurice Allais et les économistes lucides, la libéralisation totale du commerce provoque la concurrence de tous contre tous, les délocalisations, ce qui engendre l'austérité salariale, le chômage de

masse, et donc la crise de nos économies. Si nous ne réagissons pas, le libre-échange généralisé conduira notre civilisation à sa perte bien plus rapidement que le réchauffement climatique.

Il est urgent et indispensable de prendre la voie d'un protectionnisme raisonné, raisonnable, social, équitable, d'une collaboration mutuellement avantageuse pour les peuples et les continents.

Hans-Peter Martin (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, nous avons besoin d'une révolution dans la démocratie. Je rappelle très clairement que les débats que nous entendons aujourd'hui ont commencé il y a dix ans au sein de cette Assemblée. Je vous invite, Madame la Commissaire, à accorder une attention particulière aux propos de M. Désir, mais aussi aux déclarations du groupe Verts/Alliance libre européenne et de certains des membres de gauche.

Ne voyez-vous pas qu'avec l'approche adoptée par l'Union européenne pour entamer ces négociations, nous, médiateurs honnêtes, ne pouvons surmonter le déséquilibre entre ce que nous voyons actuellement à Copenhague et le fait qu'en réalité nous avons besoin d'une nouvelle approche? Dans une large part de leurs actions actuelles, les pays en développement ne sont plus des pays en développement. Ils sont des économies émergentes, des pays industrialisés très conscients de leur propre force. Si nous, en Europe, n'osons pas repartir sur de nouvelles bases avec des exigences équitables, nous finirons exactement où nous le redoutons, c'est-à-dire avec le protectionnisme et une répétition de l'histoire depuis 1933 en Europe.

George Sabin Cutaş (S&D). – (RO) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je ne souhaite pas m'opposer à mes collègues qui ont pris la parole avant moi, mais je pense que le rôle de l'Organisation mondiale du commerce est capital à l'heure où les difficultés qui frappent actuellement l'environnement économique nécessitent une institution multilatérale pour la surveillance des pratiques commerciales.

L'Organisation mondiale du commerce continuera, par le biais du programme de Doha pour le développement, à améliorer les conditions des investissements et du commerce à l'échelle internationale via la mise en œuvre de règles plus claires. Étant donné le rôle essentiel joué par le programme de Doha pour le développement dans la croissance économique et la réduction du chômage et de la pauvreté, je pense que le programme doit être conclu courant 2010 et que le critère du développement doit demeurer son pilier principal. Le programme peut ensuite devenir un cadre solide pour la coordination des activités de nombreux acteurs économiques, ce qui nous aidera à sortir de la récession et à entreprendre la reconstruction économique.

Enfin, j'invite la Commission européenne à informer régulièrement le Parlement européen des différents stades des négociations sur le programme de Doha pour le développement.

Paul Rübig (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je tiens à remercier la Commissaire, en particulier, d'avoir exposé très clairement les idées de l'Union européenne lors des négociations de Genève, car à nos yeux, le cycle de Doha vise la mise sur pied d'un nouveau cadre pour l'économie mondiale, qui est aujourd'hui frappée par cette crise.

Je ne pense pas que ce soit particulièrement facile pour les 153 États de convenir d'une solution commune, mais pour les petites et moyennes entreprises, en particulier – et celles-ci constituent le squelette de l'économie européenne – la simplification du commerce, à l'évidence, constitue l'un des points essentiels que nous devons mener à terme si nous voulons permettre une croissance économique mondiale de l'ordre de 2 à 3 % à l'avenir, afin d'être en mesure de sécuriser l'emploi, non seulement ici en Europe, mais aussi dans les nombreux pays pauvres de ce monde.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est tout aussi important de protéger les produits que nous fabriquons, en particulier dans le domaine agricole, au moyen d'appellations d'origine, afin que la valeur ajoutée puisse également être exploitée comme il se doit à l'échelon local.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord faire un constat alarmant et proposer ce qui pourrait être un remède.

Tout d'abord, le constat alarmant que je fais, c'est que l'OMC est en train de rater lamentablement l'objectif pour lequel elle a été créée et instaurée, celui de réduire la pauvreté – dans les pays les plus pauvres – cela a été rappelé à plusieurs reprises ici. Or, aujourd'hui, un milliard d'êtres humains souffrent de malnutrition, dont 700 millions d'agriculteurs, ce qui est un paradoxe.

Le remède, du point de vue de l'agriculture, est qu'il faut certainement arrêter la monoculture destinée à l'exportation, notamment sur le continent africain, et donner la priorité à l'agriculture de subsistance dans ces pays au lieu de la donner au commerce international.

Soit on continue dans la même direction et le continent africain continuera de s'enfoncer, soit on change radicalement de cap et on pourra commencer à respirer, notamment sur le continent africain grâce, je le répète, à l'agriculture de subsistance qui doit avoir la priorité par rapport au commerce international.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) L'heure est venue de changer les priorités du commerce international et de rejeter le libre-échange en raison de son incidence négative sur la crise financière, économique, alimentaire et sociale que le monde subit actuellement, avec une montée du chômage et de la pauvreté. Le libre-échange sert uniquement les intérêts des pays les plus riches et des principaux groupes économiques et financiers.

Nous avons besoin d'apporter un profond changement aux négociations afin de donner la priorité au développement et à la promotion sociale, à la création d'emplois assortis de droits, et à la lutte contre la faim et la pauvreté. Ceci passe par la suppression des paradis fiscaux, les investissements dans la souveraineté et la sécurité alimentaires, la promotion de services publics de qualité et le respect du droit des gouvernements de préserver leurs propres économies et services publics, en particulier dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'eau, de la culture, des communications et de l'énergie.

Mariann Fischer Boel, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, je tiens à revenir sur les propos de nos honorables membres, selon lesquels l'Union européenne devrait être l'honnête courtier de ces négociations. Je ne suis pas opposée à cette idée, mais je ne souhaite pas que l'Union européenne soit le seul banquier de ce cycle.

L'Union européenne est largement reconnue pour le rôle crucial qu'elle a joué en gardant le train sur les rails. C'est dû au fait que lors des cycles précédents, nous avons été très vulnérables en raison de notre secteur agricole, ce qui n'a pas été le cas dans ces négociations. Nous avons mis une offre très solide sur la table, d'où notre situation très favorable à l'heure actuelle.

Pour autant, je dois également souligner – pas seulement ici, mais je l'ai déjà dit ailleurs, notamment lors des négociations à Genève – que l'Union européenne ne va plus tolérer la moindre concession concernant l'agriculture. Nous sommes allés jusqu'à notre dernière limite, et cela a été reconnu.

Le cycle de Doha pour le développement avait certainement pour vocation d'être un cycle de développement. Je pense que le texte des négociations actuel montre que, si nous concluons ce cycle, il sera en effet une source de développement. À titre d'exemple, les obligations d'ouverture du marché pour les pays en développement ne seront pas les mêmes que pour les pays développés, et les pays les plus pauvres, les moins développés, ne devront pas ouvrir leur marché du tout. L'Union européenne a soutenu cette approche flexible.

À l'heure actuelle, l'Union européenne est le seul bloc industrialisé qui a complètement ouvert ses marchés aux pays les moins développés avec l'accès sans taxe et sans quotas dans tous les domaines. Aucun autre pays industrialisé n'a consenti autant d'efforts que nous, mais ces blocs seront contraints de procéder comme nous si nous pouvons conclure ce cycle.

Quant à savoir si cet accord est assez bon, je pense que notre capacité d'obtenir un consensus entre plus de 150 pays dotés d'approches complètement différentes signifiera probablement que nous n'aboutirons jamais à un résultat optimal. Toutefois, je pense que les offres actuelles de l'Union européenne sont solides et qu'elles porteront certainement leurs fruits au niveau du commerce mondial.

Enfin, je ne peux que répéter la volonté et l'ouverture de la Commission concernant le nouveau rôle que jouera ce Parlement à l'avenir sur le plan de la coopération et de la transparence dans le cadre des discussions que nous aurons certainement sur les questions commerciales à l'avenir.

Le Président. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Filip Kaczmarek (PPE), par écrit. – (PL) Mesdames et Messieurs, le commerce peut former la base d'un développement juste et durable. Nous n'éradiquerons pas la pauvreté et la faim dans le monde sans l'aide du marché. Ceux qui pensent différemment blâment les pauvres de l'utilisation perpétuelle de l'aide, de la dépendance perpétuelle et de l'incertitude perpétuelle quant à l'avenir. Le seul moyen de sortir les pays pauvres et leurs habitants du piège de la dépendance contemporaine consiste à créer une véritable économie de

marché. La mondialisation peut être une bénédiction, et pas une malédiction. La suspension des négociations engagées dans le cycle de Doha sur le développement sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce a fait beaucoup de mal aux pays en développement. Cela est d'autant plus affligeant que cette suspension s'est produite à un moment de crise alimentaire, économique et de crise du carburant. Nous devrions faire tout ce qui est possible pour restaurer la confiance dans le système commercial multilatéral. À défaut de trouver une solution à ce problème, les pauvres, les exclus et les personnes menacées ne s'en sortiront pas. Merci beaucoup.

Tokia Saïfi (PPE), *par écrit.* – Le cycle de Doha peine toujours à être conclu et la 7^e conférence ministérielle organisée à Genève début décembre n'a pas permis de renforcer le cadre multilatéral du commerce international. Or, l'activité de l'OMC est essentielle pour la reprise économique au niveau mondial. Le monde de l'après-crise qui sera un monde d'interdépendances devra ainsi se prémunir des nationalismes économiques, des protectionnismes excessifs, en misant sur la régulation et la préservation d'un cadre loyal aux échanges. L'objectif que nous devons plus que jamais garder en tête est la conclusion ambitieuse et équilibrée du cycle de Doha. À travers ses propositions constructives sur le volet agricole (nombreuses concessions et réforme profonde de la PAC) on peut considérer que l'Union européenne a apporté une contribution décisive pour se diriger vers un accord. Aussi, le pendant de ces nombreuses concessions doit désormais se retrouver dans les progrès à accomplir dans le domaine des NAMA et des services L'OMC est une instance internationale qui peut contribuer à lutter contre les inégalités et à renforcer les capacités commerciales des pays en voie de développement. Néanmoins il faut qu'elle puisse être réformée et qu'elle prenne en compte les interactions entre commerce et développement durable.

17. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: SE/Volvo - AT/Steiermark - NL/Heijmans (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle le rapport de Reimer Böge, au nom de la commission des budgets, sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Suède - Volvo; Autriche - Styrie; Pays-Bas - Heijmans (COM(2009)0602 - C7-0254/2009 - 2009/2183(BUD)) (A7-0079/2009).

Reimer Böge, *rapporteur.* – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous sommes en fait à nouveau en train de débattre une proposition relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Le laps de temps séparant ces rapports devient de plus en plus court. Cette fois, il s'agit de demandes introduites par la Suède et l'Autriche à la suite de licenciements dans le secteur automobile et d'une demande introduite par les Pays-Bas à la suite de licenciements dans le secteur du bâtiment.

Permettez-moi de vous rappeler à nouveau que l'objectif de ce Fonds, disposant d'un plafond annuel de 500 millions d'euros, consiste exclusivement à venir en aide aux travailleurs qui subissent les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, à leur apporter un soutien exclusivement au travers d'une formation et d'un recyclage et à leur donner ainsi une chance de retrouver un emploi qui leur convient.

Pour nous, il est à cet égard important de souligner une nouvelle fois qu'à l'avenir, d'un point de vue général, seuls des demandes ou des rapports individuels devraient être soumis plutôt que des demandes groupées de mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation, comme c'est le cas ici, en espérant que ce sera la dernière fois.

Permettez-nous de rappeler, à nouveau, que l'aide apportée par le Fonds d'ajustement à la mondialisation n'a pas vocation à remplacer les mesures relevant de la responsabilité des entreprises en vertu du droit national ou des conventions collectives, ou les mesures de restructuration des entreprises ou des secteurs. Le fait que les crédits de paiement soient clairement et systématiquement versés au départ du Fonds social européen reste un élément que nous critiquons - et la commission de l'emploi et des affaires sociales n'en démordra pas - mais le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est en fin de compte un instrument spécifique et séparé avec ses propres objectifs et échéances.

Le montant total sollicité aujourd'hui pour ces trois demandes et sur lequel nous devons prendre une décision cette semaine est de 15,9 millions d'euros. À cet égard, les demandes suédoises et néerlandaises se fondent sur l'article 2, point a), du règlement, à savoir le licenciement d'au moins 500 salariés d'une entreprise d'un État, sur une période de quatre mois. La demande autrichienne se fonde sur l'article 2, point b), à savoir le licenciement, pendant une période de neuf mois, d'au moins 500 salariés, en particulier de petites et moyennes

entreprises. Comme je l'ai dit, la demande suédoise concerne un total de 4 687 licenciements chez le fabricant automobile Volvo et chez 23 de ses fournisseurs et producteurs en aval. La Suède a demandé au Fonds une aide de 9,8 millions d'euros.

La demande de l'Autriche concerne 744 licenciements dans neuf entreprises, dont 400 peuvent bénéficier d'une aide du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. L'Autriche a demandé au Fonds une aide de 5,7 millions d'euros. La présente demande des Pays-Bas concerne 570 licenciements dans une entreprise, Heijmans N.V., dont 435 peuvent bénéficier d'une aide totale d'environ 386 000 euros.

À la suite de l'évaluation de la Commission, qu'après un examen minutieux nous sommes également en mesure de soutenir, les demandes satisfont aux critères d'éligibilité énoncés dans le règlement. Sans vouloir imposer quoi que ce soit à nos collègues de la commission de l'emploi et des affaires sociales, permettez-moi de souligner que cette commission, à l'instar de ce qui a également été décidé dans la présente procédure, publiera un avis avant que ne soit rendue la décision de la commission des budgets et examinera de très près les détails. Par exemple, elle a souligné que, dans le cas de la Suède, sur 4 687 licenciements mentionnés, seuls 1 500 peuvent bénéficier de l'aide.

Dans le cas de Heijmans, par exemple, on peut établir que 400 licenciements supplémentaires ont eu lieu, concernant principalement des salariés ayant un contrat à durée déterminée, qui ne sont pas inclus dans la demande. À cet égard, il y a toujours des questions individuelles qu'il convient tout à fait de poser ici, mais qui néanmoins ne doivent pas nous empêcher d'une manière générale de donner le feu vert à la mobilisation des fonds qui ont été sollicités.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés européens, permettez-moi de remercier le rapporteur du soutien qu'il apporte à la proposition de la Commission concernant le déblocage de ressources du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation à la suite des licenciements survenus en Suède et en Autriche dans le secteur de l'automobile et aux Pays-Bas dans le secteur du bâtiment.

Monsieur Böge, votre soutien était accompagné de plusieurs commentaires, et plus particulièrement de deux points ayant trait au budget dont j'ai déjà eu l'occasion de parler dans le précédent débat et sur lesquels je voudrais revenir aujourd'hui.

Le premier point de nature budgétaire que vous soulevez concerne les sources de financement. Vous nous dites que le Fonds social européen ne peut pas être la seule source de financement. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est, d'un point de vue budgétaire, un instrument spécial qui ne dispose pas de ses propres ressources. Les fonds doivent être transférés avant de pouvoir être libérés, ce qui signifie premièrement qu'il faut identifier les rubriques budgétaires présentant des possibilités adéquates et deuxièmement, proposer à l'autorité budgétaire que soient libérées les sommes ainsi identifiées via un amendement budgétaire. Cette activité est effectuée au cas par cas, en fonction des besoins.

Il est vrai que jusqu'à présent c'est le Fonds social européen qui a été la principale source de financement. Il ne s'agit pas d'une simple conséquence de la similitude existant entre ces Fonds. C'est en grande partie parce que ce Fonds dispose de ressources importantes. En 2009, le Fonds social européen disposait presque de 11 milliards d'euros de ressources financières destinées aux paiements. À la fin novembre, sur ces 11 milliards d'euros, 6 milliards d'euros avaient été utilisés. Le volume total des paiements effectués au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation s'élève à 53 millions en 2009, soit 0,5 % des ressources budgétaires allouées au Fonds social européen. Jusqu'à aujourd'hui, la méthode que nous avons choisie et qui, d'un certain point de vue, était logique et plus facile que d'autres méthodes, n'a pas retardé ou mis en péril la réalisation des objectifs du Fonds social européen. Ceci dit, je conviens qu'il est nécessaire de diversifier les sources de paiements et je puis vous assurer que la Commission y travaille. J'espère donc que la prochaine fois nous serons en mesure de présenter un ensemble de scénarios possibles.

Le second point que vous évoquez n'est pas exclusivement de nature budgétaire et concerne plutôt l'aspect de la prise de décision, puisque vous demandez qu'à l'avenir la Commission soumette ses propositions ayant trait au déblocage des ressources au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation dans des documents individuels. La Commission est consciente des avantages que présente cette approche au cas par cas qui éliminerait complètement le risque de garanties ou d'accords secrets, par exemple. Il est vrai que la méthode utilisée à l'origine était tout à fait normale et que dans une certaine mesure, elle facilitait la gestion administrative des problèmes, mais à mon avis, les principes pragmatiques et politiques fondamentaux vont très nettement dans le sens d'une approche au cas par cas et la Commission utilisera dorénavant cette méthode.

Lambert van Nistelrooij, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) Monsieur le Président, à période exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Avec son Fonds d'ajustement à la mondialisation, un instrument sur mesure très spécial, l'Europe transforme ses paroles en actes. Le licenciement massif de plus de 700 salariés réguliers de l'entreprise de construction néerlandaise Heijmans N.V. – sans parler des salariés de succursales installées à l'étranger, par exemple en Belgique et au Royaume-Uni - exige une action ciblée. Le secteur du bâtiment occupe une place importante dans la province du Brabant, qui est également ma région natale, et les conséquences de ce genre de licenciements massifs sont palpables bien au-delà de la région elle-même.

L'action de l'Europe vise à juste titre à préserver les savoir-faire et les compétences. La crise a pour conséquence qu'aujourd'hui des personnes sont licenciées, même si l'expérience nous a appris que le marché du travail manquait cruellement de professionnels qualifiés, surtout dans le secteur du bâtiment. Le choix d'ouvrir un centre pour la mobilité, et de chercher à préserver les savoir-faire ainsi que, lorsque c'est possible, les emplois, est donc un instrument judicieux pour Heijmans. Les ministères néerlandais ainsi que les autorités régionales, par exemple, ceux de la province de Brabant, cherchent actuellement à accélérer des investissements fortement axés sur des projets, l'infrastructure et la construction. Nous cherchons ainsi à montrer aux salariés qui perdent leur emploi que nous nous activons, y compris en termes financiers.

Permettez-moi de souligner à nouveau - d'autant plus cette semaine, dans le contexte de Copenhague - que nous avons urgemment besoin d'un approvisionnement énergétique et de mesures énergétiques dans le secteur de la construction et également dans celui du transport. Au parlement, nous avons modifié les règles dans d'autres domaines - j'attirerai votre attention à cet égard sur le recours à la procédure accélérée pour les débours et les avances au titre des Fonds régionaux -; une telle contribution active du parlement doit recevoir un soutien. Une entreprise telle que Heijmans, qui se concentre toujours sur la continuité et la qualité, en tirerait elle aussi profit. C'est dans cet esprit que nous apportons notre plein soutien à ces trois propositions, en particulier à celle qui concerne l'entreprise Heijmans.

Frédéric Daerden, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, chers collègues, les mobilisations de ce Fonds sont de plus en plus nombreuses. Cela s'explique, en majeure partie, par la crise économique que traverse notre continent.

Cette crise touche des secteurs piliers de l'industrie européenne, comme le montrent ces trois dernières demandes relatives à l'automobile et à la construction, pour lesquelles un avis favorable a été exprimé.

Je voudrais profiter de cette intervention pour rappeler que, sans la dernière révision du règlement du Fonds au cours de laquelle le motif de la crise économique a été ajouté aux critères d'éligibilité, bon nombre des demandes qui nous arrivent actuellement n'auraient pas pu, sur le plan juridique, recevoir une réponse favorable.

Cela démontre que, face à la crise, dans cette institution du Parlement européen, quand les bonnes volontés politiques se rencontrent, des instruments politiques de qualité sont mis au service de nos concitoyens. Et les bonnes volontés peuvent encore se rencontrer car je constate, à la lecture du rapport de M. Böge, que les points essentiels d'amélioration du fonctionnement du Fonds sont là: accélération du traitement des demandes pour être réactifs face à la crise, suppression des demandes présentées conjointement, recours à d'autres financements que ceux du Fonds social européen.

Sur ce dernier point, la meilleure solution serait d'accorder au Fonds des crédits de paiements à part entière, à l'égal des autres Fonds, mais nous connaissons la position du Conseil sur ce sujet et j'entends bien l'intervention de notre commissaire.

Je constate avec satisfaction la convergence des bonnes volontés. À cet égard, l'utilité incontestable de ce Fonds combinée à la volonté parlementaire mèneront à la réalisation, j'en suis sûr, de nos objectifs de renforcement de ce Fonds.

Marian Harkin, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Monsieur le Président, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est une expression de la solidarité envers les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de modifications majeures de la structure du commerce mondial.

En tant que députés européens, cela peut nous apporter une certaine satisfaction de pouvoir contribuer à alléger certains des effets les plus immédiats ressentis par ces salariés licenciés, en leur donnant effectivement un peu d'espoir pour l'avenir.

Toutefois, notre rôle ne doit pas se limiter à approuver ce Fonds. Nous avons une responsabilité, celle de faire de notre mieux pour garantir, avant toutes choses, que tous les critères sont remplis, mais également

de faire ce qui est notre pouvoir pour garantir que le Fonds d'ajustement à la mondialisation apporte l'assurance d'une valeur ajoutée.

La commission de l'emploi a posé des questions pertinentes parmi lesquelles celle-ci: les mesures proposées par les États membres complètent d'autres actions cofinancées par les Fonds structurels, et véritablement nous ne pouvons nous satisfaire d'une simple confirmation que c'est bien le cas. Il convient encore de prouver que c'est le cas, pour permettre d'assurer la valeur ajoutée dont j'ai parlé.

De même, la valeur ajoutée viendra du fait que le FEM ne se substituera pas à des actions qui relèvent de la responsabilité des entreprises, mais qu'il apportera un complément aux mesures prises au niveau national.

Tandis que nous évaluerons la valeur ajoutée du Fonds dans le cadre du processus de révision du cadre financier pluriannuel 2007-2013, ce devrait être à mon avis un processus continu et nous devrons être vigilant dans ce domaine.

Une autre question qui me préoccupe est la mise en œuvre de l'égalité entre hommes et femmes et de la non-discrimination dans le cadre du Fonds.

J'ai parcouru rapidement la ventilation par sexe des trois programmes d'assistance et j'ai découvert qu'ils s'adressaient respectivement pour 91 %, 72 % et 79 % à un public masculin. J'ai jeté un coup d'œil à certains des autres programmes que nous avons financés auparavant et il ressort de cet examen que la part du financement destiné aux salariés masculins licenciés semble nettement supérieure à celle destinée aux femmes. Il se peut qu'il s'agisse d'une aberration statistique ou il se peut aussi que, pour une raison ou une autre, le nombre de demandes soit plus nombreux pour les hommes.

Enfin, nous devons évaluer soigneusement toutes les demandes, parce qu'il est crucial que l'aide soit débloquée le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Marije Cornelissen, au nom du groupe Verts/ALE. — (NL) Monsieur le Président, permettez-moi d'être claire sur le principe que nous pouvons donner notre accord à l'utilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour ces trois demandes. Ces dernières remplissent les critères, ce qui rend donc les salariés licenciés éligibles à un soutien de ce Fonds.

Permettez-moi cependant de profiter de l'occasion pour attirer l'attention sur une lacune majeure du FEM. Nous sommes en train d'élaborer une vision partagée de l'avenir de l'économie et du marché du travail en Europe. Il se peut que les divers groupes politiques de la présente Assemblée ne soient pas pleinement d'accord sur la manière de faire exactement ni jusqu'à où aller à cet égard, mais ils sont raisonnablement d'accord sur les grandes lignes. Il est nécessaire d'être plus exigeant en matière de développement durable et de promotion de la participation de tous. Si nous souhaitons atteindre ces objectifs, nous devons saisir les opportunités maintenant. Au moment même où nous traitons la crise, nous devons engager des actions qui nous rapprochent de cette économie durable.

À mon avis, nous sommes en train de gâcher certaines occasions, avec la mobilisation actuelle du FEM. Il est vraiment dommage que le Fonds, un de nos instruments de lutte contre la crise, n'aille pas de l'avant. Nous devons oser faire de véritables choix. Si nous faisons en sorte que les salariés qui étaient employés dans des industries polluantes telle que l'industrie automobile et qui sont licenciés se reconvertissent pour travailler dans des secteurs durables en se tournant vers l'avenir plutôt qu'en restant collés au passé, ce sera une indication claire de la direction vers laquelle nous voulons aller et cela nous rapprochera aussi un peu de cette économie innovante, inclusive et durable.

Hynek Fajmon, *au nom du groupe ECR*. – (*CS*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, notre débat porte sur de nouveaux cas impliquant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. La question est de savoir si des ressources sont disponibles pour accéder aux demandes introduites par les gouvernements suédois, autrichien et néerlandais à la suite de licenciements opérés dans les secteurs de l'automobile et du bâtiment. Par le passé, nous avons donné notre approbation à un ensemble de contributions similaires. Mais à mon avis, il s'agit d'une mesure impropre et je pense que l'Union ne devrait pas continuer à l'appliquer. Permettez-moi de présenter deux arguments pour soutenir cette position.

Premièrement, il s'agit d'une mesure injuste. La mondialisation, ou plutôt la pression concurrentielle, concerne presque tous les employés et employeurs des petites et moyennes entreprises dans l'UE. En conséquence, de nombreux emplois sont perdus et créés chaque jour en Europe. Mais le soutien relatif aux pertes d'emplois n'est fourni dans l'UE au niveau européen qu'aux grandes entreprises, où les pertes d'emplois sont suffisamment

importantes. Les salariés des petites entreprises qui perdent leur emploi ne peuvent pas avoir accès à ce type de soutien; il s'agit donc d'une mesure sélective et au bout du compte, injuste.

Deuxièmement, c'est une question qui, à mon avis, devrait être réglée au niveau national, car il existe suffisamment de ressources, d'informations et de politiques à ce niveau.

Miguel Portas, *au nom du groupe GUE/NGL.* – *(PT)* Monsieur le Président, nous voterons en faveur d'un soutien aux salariés licenciés en Suède, en Autriche et aux Pays-Bas. Mais chaque demande de mobilisation de ce Fonds me laisse plus perplexe quant à son caractère équitable et à son efficacité.

Premièrement, en ce qui concerne l'efficacité, le Fonds a apporté son soutien à 16 000 salariés en 2009, une goutte dans l'océan des licenciements, et a consacré 53 millions d'euros sur 500 millions possibles. Deuxièmement, en ce qui concerne l'équité, pourquoi un salarié du secteur automobile suédois reçoit-il un soutien à hauteur de 6 500 euros, tandis qu'un salarié autrichien du même secteur reçoit 14 300 euros?

Comment puis-je expliquer cela à un salarié du secteur textile portugais, qui pour tout support a reçu 524 euros, tandis que son collègue catalan peut en obtenir 2 000? Pire encore, pourquoi la demande néerlandaise n'inclut-elle pas les salariés ayant un contrat à durée déterminée, les laissant sans le moindre soutien, alors que cette catégorie de travailleurs est la plus touchée? Ce Fonds ne peut pas continuer à être utilisé pour exacerber les différences face au chômage ou les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres.

Marta Andreasen, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, l'Union européenne a mis sur pied des instruments budgétaires visant à apporter un soutien aux salariés licenciés en conséquence des changements structurels majeurs apportés au fonctionnement du commerce mondial, nombre de ces changements ayant été influencés directement ou indirectement par l'Union européenne.

Mais il s'agit d'une approche fragmentaire. Ce n'est pas en subventionnant la formation du personnel licencié de certaines industries que nous réglerons la situation de ces industries, ou que nous permettrons la création d'une industrie alternative qui absorbera cette main-d'œuvre. Il s'agit ni plus ni moins d'un gaspillage de l'argent des contribuables. Si l'Union européenne cherchait réellement à sortir l'Europe de la crise, elle enquêterait et travaillerait sur les causes de cette crise, mais elle préfère être considérée comme l'œuvre de charité qui vient secourir les pauvres.

Bien entendu, cette action aura comme conséquence initiale que les personnes affectées manifesteront leur soutien en faveur de l'Union européenne. En outre, le rapport et la proposition de résolution qui seront portés aux voix ne donnent pas d'indication de l'ampleur de cette subvention, c.-à-d. combien de secteurs industriels seront couverts et combien d'entreprises par type d'industrie. Ce qui est très préoccupant, c'est que le rapport insiste sur la nécessité d'accélérer le paiement des subventions, sans jamais mentionner la nécessité de prouver que les fonds parviennent aux bonnes personnes pour les bonnes raisons. Pire encore, le rapport ne requiert pas de suivi régulier des effets de la subvention, laissant cette évaluation à l'appréciation générale des programmes dans le cadre du processus du cadre financier pluriannuel 2007-2013.

Chers collègues, nous parlons de l'argent des contribuables, dont beaucoup ont perdu leur emploi et ne reçoivent aucune subvention, et dont beaucoup connaissent de graves problèmes financiers. Comment peut-on traiter l'argent des contribuables avec un tel mépris? Je rejetterai cette résolution, et je vous invite à en faire de même.

Angelika Werthmann (NI). - (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Fonds d'ajustement à la mondialisation représente pour l'Union européenne un instrument budgétaire apportant un soutien financier aux salariés subissant les conséquences des modifications majeures de la structure du commerce mondial. En même temps, le Fonds d'ajustement à la mondialisation apporte aussi une aide directe à ceux qui sont touchés dans mon propre pays. J'ai fait remarquer à de nombreuses occasions que le Fonds d'ajustement à la mondialisation ne devait pas être erronément considéré comme un dispositif de soutien aux multinationales, mais qu'il doit servir directement à aider les citoyens concernés. C'est pourquoi je suis favorable à l'instauration de mécanismes de contrôle et je voudrais que soient rédigés régulièrement des rapports de suivi de la situation du Land autrichien de Styrie. Ce Fonds est utilisé précisément là où la société en a le plus besoin, à savoir pour aider les personnes touchées. C'est une chose positive que l'Union européenne fait pour ses citoyens.

Paul Rübig (PPE). - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je suis heureux que nous débattions aujourd'hui de la manière dont nous pouvons traiter la crise mondiale et plus particulièrement le chômage. Bien sûr, cette situation affecte de nombreuses entreprises innocentes qui n'ont tout simplement pas assez

de commandes et donc pas de chiffre d'affaires. Elles souffrent aussi d'un manque de liquidités et perdent ainsi leur solvabilité.

L'accent porte plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises, et je vous en suis reconnaissant. Je crois qu'il est particulièrement important d'assurer une assistance transitoire pour leur permettre de continuer à travailler et à être en mesure de tirer profit de nouvelles opportunités sur les marchés. Nous devrions soigneusement analyser les résultats de ce financement de manière à déterminer où nous avons utilisé les bonnes pratiques, où nous avons réellement permis de garantir les emplois et, surtout, où nous sommes parvenus à réintégrer les salariés licenciés sur le marché du travail aussi rapidement et efficacement que possible.

Maintenant, il s'agit d'apporter une aide rapide et c'est pourquoi je soutiens moi aussi une mobilisation aussi rapide que possible du Fonds, en particulier dans le Land autrichien de Styrie, où une région complète engagée dans la fabrication automobile est frappée et où de nombreux fournisseurs sont impliqués, qui sont particulièrement importants pour l'infrastructure. Je pense que c'est une bonne chose que ces 5,7 millions d'euros soient débloqués. Mais permettez-moi de demander, à cet égard, que chacun des cas ayant bénéficié d'une décision favorable ici aujourd'hui fasse l'objet d'une analyse et que l'argent n'afflue pas simplement, sans qu'aucune preuve ne soit apportée qu'il a permis d'aboutir à la remise sur pied de l'entreprise ou à la création de nouvelles entreprises et que l'activité économique permettra à l'avenir à la région de retrouver la vigueur qu'elle avait naguère encore. Merci, Monsieur le Commissaire.

Evelyn Regner (S&D). - (*DE*) Monsieur le Président, la demande de mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) présentée par l'Autriche concerne les anciens employés d'un total de neuf fournisseurs automobiles installés en Styrie. Si nous examinons ce cas de plus près, nous pouvons immédiatement voir qu'il s'agit d'un cas classique pour le FEM, à savoir la fourniture d'un soutien. C'est exactement ce que peut faire le FEM, raison pour laquelle il a été créé; en d'autres termes, il a pour rôle d'apporter une aide aux personnes directement affectées par les conséquences négatives de la mondialisation et qui, en raison de la perte brutale de leur emploi, doivent subir les conséquences de l'irresponsabilité des spéculateurs qui sévissent sur les marchés financiers.

La Styrie, malheureusement, se caractérise par sa forte dépendance vis-à-vis de la demande dans l'industrie automobile. Cela signifie que toute la région a été gravement affectée par la crise secouant actuellement les marchés, et en particulier, le marché automobile. Les ventes de voiture ont chuté de 59,4 %. Dans ce contexte, le montant de 5,7 millions d'euros représente un excellent investissement en vue de la réintégration sur le marché du travail du personnel licencié. En d'autres termes, cet investissement permettra aux travailleurs de se rendre dans les agences locales d'aide à l'emploi, spécifiquement dans le secteur automobile, et rendra en même temps plus aisée la mise en œuvre de mesures visant à la préparation et à la qualification des salariés.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} SILVANA KOCH-MEHRIN

Vice-présidente

Milan Cabrnoch (ECR). - (CS) Mesdames et Messieurs, cette semaine, nous devons exprimer notre avis sur une proposition de la Commission européenne concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation pour la Suède, les Pays-Bas et l'Autriche. À nouveau, nous devons malheureusement nous prononcer sur trois cas très différents et sans rapport les uns avec les autres.

Permettez-moi de souligner que le Parlement européen a déjà demandé à une autre occasion à la Commission que les demandes de mobilisation des ressources soient présentées et débattues séparément. Les demandes sont une nouvelle fois accompagnées de toute une série d'ambiguïtés. Dans le cas de la Suède, par exemple, le volume des ressources qui seront utilisées n'est pas indiqué clairement et, dans le cas de l'Autriche, le volume de ressources demandé pour chaque personne licenciée est effrayant. Tandis que dans de précédents projets des montants de plusieurs centaines d'euros par personne étaient demandés, l'Autriche sollicite 14 300 euros pour chaque salarié licencié. Ces propositions correspondent-elles aux objectifs sous-tendant la création du Fonds de globalisation? Nous n'en sommes pas convaincus et nous ne soutenons pas la mobilisation de ces ressources.

Paul Rübig (PPE). - (*DE*) Madame la Présidente, permettez-moi d'utiliser la carte bleue pour apporter une rectification à un point. Le soutien demandé par l'Autriche n'est pas destiné à une seule personne.

Franz Obermayr (NI). - (*DE*) Madame la Présidente, comme vous pouvez le voir, il s'agit clairement d'une question qui concerne l'Autriche et nous sommes particulièrement préoccupés par la Styrie, un de nos Länder

qui a été durement touché, car d'une part la proportion moyenne de la population occupée dans l'industrie automobile est bien au-dessus de la moyenne et d'autre part, le pourcentage de produits automobiles exportés est bien sûr disproportionnément élevé. Comme on l'a déjà dit tout à l'heure, le recul de la demande mondiale a eu pour conséquence le licenciement de 744 salariés au total, et nous sommes très contents que 400 d'entre eux puissent bénéficier d'une aide au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Cette aide est vraiment la bienvenue.

Dans ce cas - et il convient de clarifier les choses par rapport à ce que vient de dire notre collègue - il ne s'agit pas de subventions destinées à une simple restructuration, il s'agit de soutenir des travailleurs à titre individuel en leur apportant une aide pour subvenir à leurs besoins et financer des mesures de reconversion professionnelle. À cet égard, je suis d'accord avec M^{me} Cornelissen, qui a déclaré que ces mesures doivent être particulièrement orientées vers l'avenir. Nous avons besoin de travailleurs mieux formés pour l'avenir et une reconversion dans les secteurs de la technologie et des énergies renouvelables constitue certainement une mesure utile. La Styrie sera assurément favorable ce projet.

Gunnar Hökmark (PPE). - (*SV*) Madame la Présidente, dans un débat comme celui-ci, il est utile de rappeler que c'est la mondialisation qui a permis à l'Europe de s'enrichir, qui a permis la création d'emplois et généré des investissements. Les exportations ont ouvert la voie à la création de nouvelles entreprises et à l'émergence de grandes entreprises. Les importations ont permis aux citoyens de mener une vie agréable, de bénéficier de produits et de services bon marché ce qui, globalement, a eu pour conséquence un renouveau.

Les changements à grande échelle assurent une présence constante, permettant l'émergence de nouvelles entreprise, de nouveaux emplois et de nouvelles opportunités. Ces changements d'envergure laissent leur empreinte au plus profond de la société et nous ne devrions jamais essayer de les empêcher. Mais nous devons faire en sorte de faciliter la transition pour les personnes affectées. Chaque État membre devrait avoir l'obligation de garantir que cette transition se déroule en toute sécurité et de manière à créer une multitude de possibilités.

L'Union européenne ne peut pas créer de telles possibilités avec l'aide d'un seul Fonds. Les changements sont trop vastes et trop importants. Si nous pensons pouvoir les régler au moyen d'un Fonds d'ajustement à la mondialisation, nous ne présentons pas une image exacte de la situation. Nous étions contre la création d'un tel Fonds. Mais, lorsqu'il s'agit de l'industrie automobile, nous nous rendons compte que l'Europe doit faire face à une situation spéciale pour le moment; il existe une multitude de différents types de soutien au niveau européen et au niveau national, et nous courons le risque non seulement de créer une distorsion du fait d'octroyer des subventions publiques à des individus, mais également d'amplifier cette distorsion si les entreprises et les industries installées dans des régions différentes ne sont pas en mesure d'obtenir un soutien équivalent. Dans ces conditions, nous voterons en faveur de cette proposition, parce que nous sommes déjà tellement engagés dans le processus de subventions que si le soutien n'est pas accordé, la concurrence sera faussée. Toutefois nous voudrions insister sur le fait que nous ne pourrons pas continuer sur cette voie à l'avenir.

Elisabeth Morin-Chartier (PPE). - Madame la Présidente, je voudrais souligner le fait que le Fonds d'ajustement à la mondialisation que nous avons mis en place est destiné aux travailleurs pour le développement de leur employabilité. C'est donc sur ce point-là que nous devons vraiment agir en profondeur. C'est le sens de l'instruction des dossiers que nous menons dans le groupe du Fonds d'ajustement à la mondialisation pour que les travailleurs puissent être intégrés dans la vie professionnelle, se maintenir dans l'emploi, parce qu'il n'y a pas d'intégration sociale sans intégration professionnelle.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est que le secteur automobile est très gravement touché, et je demande aux constructeurs automobiles, qui ressentent durement la crise, d'ajuster leur offre à la fois sur les nouveaux objectifs environnementaux et sur les nouveaux besoins des consommateurs. Il en va de la pérennité de ce secteur.

Enfin, je demande à tous de suivre la commission des budgets dans sa proposition – je remercie d'ailleurs Reimer Böge de sa proposition – et je demande, comme l'a fait Paul Rübig, que nos politiques soient suivies dans leurs effets.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). - (RO) L'année dernière, nous avons approuvé une série de demandes similaires de mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation destinée à apporter une aide complémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial. La crise économique a frappé de plein fouet le commerce mondial.

Je peux vous dire que l'année dernière, ma région natale a perdu quelque 2 500 emplois dans le secteur de la sidérurgie et environ 700 dans les chantiers navals, et la perte prochaine d'environ 6 000 emplois dans le secteur de transport ferroviaire a également été annoncée. C'est pourquoi je crois qu'il est important pour nous de nous préparer à recevoir en 2010 de nombreuses autres demandes similaires qui seront introduites en raison de la crise économique. La procédure existante doit être simple, de manière à ce que les États et les bénéficiaires puissent y accéder aisément. La Suède a introduit sa demande en juin, l'Autriche en juillet et les Pays-Bas en août, ce qui montre que plusieurs mois ont passé depuis leur demande. C'est pourquoi je crois que la procédure doit être simple.

Seán Kelly (PPE). - (EN) Madame la Présidente, j'étais présent il y a quelques semaines, le jour où le Parlement a voté en faveur de la mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation pour les électeurs de ma propre circonscription de Limerick qui ont été licenciés à la suite de la décision de Dell de délocaliser son usine en Pologne - et au printemps, ce sera au tour des salariés de Waterford Crystal de solliciter une aide similaire - et il va de soi que je soutiens ce qui a été proposé ce soir pour la Suède, l'Autriche et les Pays-Bas.

Un certain nombre d'anomalies ont été relevées; je vais y revenir très brièvement. Premièrement, je pense qu'il faut réfléchir à la date de départ. Deuxièmement, le laps de temps durant lequel l'aide est octroyée doit correspondre à la durée de la formation, pas spécifiquement être limitée à deux ans, comme c'est le cas actuellement. Troisièmement, concernant le volet administratif, il est très important qu'il ne soit pas englouti, en particulier par les agences gouvernementales. Quatrièmement - ce qui est plus important -, il faudrait aider autant que possible les entrepreneurs. Trente-cinq pour cent des entreprises nouvelles dans l'UE ont été lancées par des personnes qui se sont retrouvées au chômage. Si on les aide, elles fonctionneront. La nécessité est mère de l'invention, et je pense qu'il est très important de les aider autant que nous le pouvons.

Andreas Mölzer (NI). - (DE) Madame la Présidente, si nous partons du principe que la plupart des emplois en Europe - pas uniquement dans mon pays, l'Autriche - sont menacés à cause de la mondialisation, nous devons dès lors considérer que les jeunes travailleurs - dont certains ne sont pas encore inscrits comme demandeurs d'emploi, car ils sortent d'une formation ou de l'école - sont donc eux aussi menacés. Nous devons veiller particulièrement - et cela s'applique en premier lieu à l'Autriche - à garantir que nous utilisons ce type de mesures pour apporter un soutien aux travailleurs qui ont besoin d'intégrer pour la première fois le marché du travail, et leur donner la possibilité, y compris avec l'aide de l'Union européenne, de faire leur entrée dans le marché du travail européen.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission.* — (CS) Mesdames et Messieurs, à mon avis, le débat a montré clairement que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation fonctionne; nous sommes en mesure de déclarer qu'à ce jour il a été utilisé plusieurs dizaines de fois et qu'il a toujours été d'un grand secours aux personnes qui en ont bénéficié. En ma qualité de commissaire, j'ai toujours essayé de me familiariser avec les résultats obtenus sur le terrain, ce qui, bien entendu, ne constitue pas une analyse approfondie mais reflète une expérience directe, mais j'ai été ravi de constater à quel point le Fonds est perçu favorablement dans les régions qui ont bénéficié de son intervention.

Le débat a soulevé de nombreux questions graves qui exigent une réponse et nécessitent un avis clair et réaliste. Il y a d'abord l'idée que le Fonds ne peut être mobilisé que pour les grandes entreprises. L'expérience montre heureusement que le Fonds peut être utilisé par tout le monde, indépendamment de la superficie du pays ou de la taille de l'entreprise, ce qui va dans le sens de notre intention de départ. Les règles récemment ajustées disposent clairement qu'une demande de mobilisation du Fonds peut être introduite pour les salariés de petites et moyennes entreprises des secteurs ou des régions touchés par la crise. Le Fonds ne fait donc preuve d'aucune discrimination et ne désavantage personne.

Permettez-moi de mettre l'accent sur une caractéristique fondamentale du Fonds, à savoir celle d'aider les personnes plutôt que les entreprises et, dans cette optique, nous ne pouvons pas considérer ce Fonds comme un mécanisme de soutien des entreprises non viables en termes économiques, au contraire. Le Fonds vient en aide à des salariés qui ont perdu leur emploi, pour leur permettre de trouver rapidement un travail dans les secteurs qui en proposent. Il s'agit donc d'un Fonds qui, en principe, met en œuvre et facilite la restructuration.

Certaines préoccupations ont été exprimées dans une intervention, concernant l'inégalité - je pense qu'il s'agissait de l'intervention de M^{me} Harkin. Cette inégalité, qui ressort bel et bien des rapports, prouve simplement que la crise, en particulier la première phase de la crise, a touché de façon marquée les industries à prédominance masculine. Aujourd'hui aussi, il est question de l'industrie automobile et du bâtiment, qui sont en d'autres termes deux secteurs à prédominance masculine. Il ressort donc des données chiffrées

générales que le Fonds est davantage venu en aide aux hommes. La crise a apporté un changement spécifique à la structure du marché du travail, et j'ai noté que le président Obama a déclaré dans un discours qu'à la fin de cette année, la majorité des salariés activement engagés dans le monde du travail aux États-Unis seront des femmes. Aux États-Unis aussi, donc, la crise a frappé les industries à prédominance masculine. Pour répondre à la question soulevée, je dirai qu'il n'existe aucune discrimination sexuelle dans la structure ou la conception du Fonds.

Naturellement, le débat a également proposé une série d'idées sur la manière et la possibilité de modifier et d'améliorer le Fonds. Je dois dire que, bien entendu, la Commission ne considère pas ce Fonds comme quelque chose d'immuable, sorti comme Athéna de la tête de Zeus. Il s'agit d'une institution humaine qui peut toujours être améliorée grâce à l'expérience et au débat. Aussi, je ne pense pas qu'il y ait d'obstacles majeurs à ce niveau.

Une autre question a été posée concernant la méthode spécifique de financement, en d'autres termes, sur l'intégration à part entière et de manière indépendante du Fonds dans le budget. Cette question fera assurément l'objet d'un débat politique, mais d'un point de vue financier, il n'était pas possible d'obtenir de résultat de cette manière et, à mon avis, le fait que nous mobilisions des ressources à l'aide de méthodes différentes mais efficaces est, en soi, précieuse.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de dire qu'il est vrai, cela est indubitable, que les règles modifiées et la pression causée par la crise ont conduit à une situation où les cas individuels seront plus nombreux, mais comme je l'ai déjà déclaré, la Commission accepte de se ranger du côté des arguments plaidant en faveur d'une approche au cas par cas. Nous procéderons donc selon cette méthode.

En conclusion, je tiens à remercier les députés européens de la commission des budgets et tous les députés européens impliqués dans cette question, parce qu'il est clairement ressorti du débat que toutes les questions portant à controverse qui accompagnent chaque décision d'une telle complexité ont été prises en considération. À mon avis, il est également clairement ressorti du débat et de la proposition de la Commission que tous ces cas entrent dans le champ du Fonds d'ajustement à la mondialisation. Je suis donc ravi de voir que votre débat a confirmé la position de la Commission et j'attends, ou du moins j'espère, que le vote le confirmera à son tour.

Reimer Böge, *rapporteur.* – (*DE*) Madame la Présidente, je n'ai rien à ajouter à ce que le commissaire vient de dire. Je soutiens ce qu'il a déclaré, en particulier, ses remarques conclusives relatives à l'évolution à venir du Fonds d'ajustement à la mondialisation en relation avec les autres programmes - en particulier, le Fonds social européen - qui fera bien entendu l'objet d'un vaste débat à l'occasion d'une prochaine discussion commune.

Il est tout à fait clair que ce Fonds d'ajustement à la mondialisation ne peut pas neutraliser les conséquences du changement structurel ni affronter et surmonter les défis de la mondialisation, ce qui, en l'occurrence n'est pas son but. Mais il peut certainement venir en aide aux personnes affectées qui se retrouvent en situation professionnelle difficile à la suite d'un licenciement; le Fonds peut leur ouvrir, au travers de formations qualifiantes, de nouvelles perspectives d'emploi. C'est quelque chose qui, en dépit du débat sur la subsidiarité, lequel joue naturellement aussi un rôle à cet égard, doit recevoir notre soutien et être accueilli comme venant compléter toutes les mesures financées au titre du Fonds social européen, dont nous disposons aussi.

À ce stade du débat, je voudrais juste ajouter le commentaire suivant: il existe certainement des programmes financés par les budgets nationaux, et aussi par le budget européen, qui sont plus susceptibles d'être remis en question sur le plan du bien-fondé des dépenses qu'un Fonds qui fournit une aide directe à des personnes en difficulté.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi.

18. Instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion (Progress) (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle le rapport de Kinga Göncz, au nom de la commission de l'emploi et des affaires sociales, sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion (instrument de microfinancement Progress) (COM(2009)0333 - C7-0053/2009 - 2009/0096(COD)) (A7-0050/2009).

Pervenche Berès (S&D). - Madame la Présidente, je note que, tout au long du débat qui a précédé, vous annonciez le débat qui va avoir lieu maintenant comme étant un débat sur Progress.

Or, la décision de ce Parlement, confirmée par la Conférence des présidents, est que nous ne voterons que sur la facilité «microfinancement». Je pense donc que cette précision est importante. Il s'agit d'un débat sur le microfinancement et non pas sur le programme Progress.

Kinga Göncz, *rapporteure.* – (*HU*) Je vous remercie, Madame la Présidente, et je suis également très reconnaissante pour cette précision, car il est capital de souligner que nous nous apprêtons à parler de l'instrument de microfinancement. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au commissaire Špidla, venu assister au débat. Je dirai pour commencer que, lorsque j'ai été nommée rapporteure pour ce programme, je croyais que la tâche serait aisée, vu le vaste consensus et le large soutien dont ce dossier fait l'objet, une chose qui est également apparue clairement lors du débat. Ce soutien était large à de nombreux égards. D'une part, en tant qu'instrument de gestion de crise, le dispositif aidera ceux-là mêmes qui connaissent la situation la plus désespérée, qui ont perdu leur emploi et qui n'ont accès ni au crédit ni à l'assistance en raison de la crise financière.

D'autre part, cet instrument n'est pas de ceux qui donnent du poisson aux hommes, mais de ceux qui leur apprennent à pêcher. Il suscite exactement le genre de créativité dont nous avons le plus besoin, si nous voulons assurer une issue positive à la crise. Le troisième aspect qui a bénéficié et continue de bénéficier d'un large soutien est le fait que les ressources de l'Union européenne augmentent - le rêve, je crois, de tous les ministres des finances. Certaines de ces ressources proviennent de la Banque européenne d'investissement et d'autres sont apportées par d'autres banques commerciales, car l'Union européenne couvrira essentiellement les risques, permettant ainsi aux autres participants de prendre plus facilement des risques.

Comme je l'ai signalé, le contenu du programme bénéficie d'un vaste appui. Je pense donc qu'eu égard à ces aspects, le point qui a fait débat lors des discussions avec le Conseil et la Commission était la question de savoir quelles ressources l'Union européenne utilisera pour financer ce risque primaire précis qui a été pris. Le second point de friction portait sur le volume de ressources susceptible de contribuer au lancement de l'instrument et d'attirer effectivement d'autres ressources significatives. Initialement, le Conseil et la Commission ont proposé de prélever 100 millions d'euros sur le programme Progress, qui sert avant tout à l'élaboration de politiques de lutte contre l'exclusion sociale et de promotion de l'égalité des chances.

Pour notre part, nous avons dit d'emblée que le programme Progress ne doit aucunement être compromis, dès lors que, dans le contexte de la crise actuelle, il est plus que jamais nécessaire. Il est également inacceptable pour nous de remanier le programme Progress au point de risquer de le compromettre vraiment. Le Parlement était tout à fait disposé à un compromis lors du débat. Nous avons également tenu trois trilogues informels, dont l'un s'est poursuivi jusqu'aux petites heures, où nous avons fait valoir que nous acceptions de remanier le programme Progress, pour autant que nous ne compromettions pas sa fonction. Nous avons souligné que - eu égard à la proposition initiale - nous étions prêts à envisager de lancer le programme même doté de 100 millions d'euros au lieu de 150 millions.

Le projet de budget 2010 du Parlement a dégagé 25 millions d'euros, ce qui lui permettra de lancer le programme au tout début de 2010, et il est parvenu à dégager ces ressources sans toucher au programme Progress de 2010. Nous avons également demandé que ce point soit supprimé de l'ordre du jour parce que nous ne sommes pas parvenus à trouver un accord sur la question. Un autre élément problématique selon nous était que, les trois fois, la Présidence est arrivée sans mandat au trilogue, ce qui l'empêchait largement d'étudier nos propositions comme il se doit.

Je pense qu'il convient que le Parlement vote ce dossier dès que possible, cette semaine même, afin que ce projet puisse être lancé au début de 2010 avec un fonds de 100 millions d'euros, car de la sorte, on adresse le message qu'il s'agit d'un instrument de gestion de crise pour lequel la rapidité est un aspect capital. J'espère sincèrement que le commissaire Špidla pourra nous aider à persuader la Commission de retirer sa proposition initiale de retirer les 100 millions d'euros au programme Progress, afin que ce programme puisse être lancé au plus vite.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Mesdames et Messieurs, je voudrais, pour commencer mon intervention, souligner l'importance de cette initiative dans le domaine du microfinancement. La crise actuelle entraîne dans tous les États membres une hausse significative du chômage dont les effets, malheureusement, se feront le plus durement sentir pour les membres les plus vulnérables de notre société. L'instrument de microfinancement est spécialement conçu pour aider ces groupes de citoyens à trouver des emplois de rechange et à devenir eux-mêmes des microentrepreneurs.

Je tiens à remercier la commission de l'emploi pour le travail remarquable qu'elle a réalisé sur ce dossier et, en particulier, à saluer la contribution de M^{me} Göncz à cette initiative. J'ai conscience des efforts consentis dans les négociations entre le Parlement et le Conseil en vue d'obtenir un accord en première lecture. Étant donné que les deux instances sont favorables à l'instrument de microfinancement, il a été possible de réaliser des progrès considérables sur le libellé essentiel de la proposition. Ces progrès se reflètent en grande partie dans les amendements proposés aujourd'hui. Il va sans dire que la question la plus épineuse est celle du budget. Même si les deux instances approuveront probablement un budget général de 100 millions d'euros pour cet instrument, le principal obstacle reste d'identifier les sources de ce financement.

Comme vous le savez, la proposition «microfinancement» s'inscrit dans un paquet qui comprend une proposition visant à transférer 100 millions d'euros du programme Progress. Vous avez décidé de ne pas voter cette seconde proposition cette semaine. Le transfert de fonds du programme Progress a le soutien du Conseil et, pour nombre d'États membres, il constitue un élément fondamental du paquet global. Sans un accord sur la source du financement dans ce dossier, nous ne réaliserons pas notre objectif de mettre en œuvre rapidement le nouvel instrument. Aujourd'hui toutefois, nous examinons le libellé de la décision par laquelle doit être institué l'instrument.

En conclusion, je voudrais une fois de plus féliciter la rapporteure pour le travail qu'elle a réalisé afin de présenter un rapport et des amendements qui permettront aux deux instances législatives de se concentrer sur le principal problème qui reste à résoudre, à savoir la question du financement.

Olle Schmidt, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON). – (SV) Madame la Présidente, si nous voulons réduire le chômage, l'UE comme les États membres doivent assumer une plus grande responsabilité. La proposition de microfinancement est une initiative appuyée par le Parlement. Elle vise à offrir aux personnes sans emploi un nouveau départ et à permettre à certains des groupes les plus vulnérables de l'UE, dont les jeunes, d'accéder à l'entreprenariat. La proposition entend faciliter les investissements à petite échelle et permettre aux microentreprises de se développer.

Après quelques amendements et précisions mineures, la proposition a été largement soutenue par la commission des affaires économiques et monétaires. Le point qui a fait débat est celui de son financement, ainsi qu'il a été mentionné ici. La Commission souhaitait ne pas dégager de fonds supplémentaires et, par contre, retirer des fonds au programme Progress. D'aucuns ont affirmé à tort que la commission compétente au fond partage cette position, mais ce n'est pas le cas.

Tel est l'état actuel de la situation. Je dois dire que je trouve étrange que le Conseil rejette si obstinément notre proposition de 150 millions d'euros en cette période, une attitude mesquine et avare en ces temps difficiles!

Csaba Őry, *au nom du groupe* PPE. – (HU) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, pendant les débats précédents aussi, on sentait à quel point la crise économique et les moyens d'en sortir préoccupent chacun d'entre nous et font l'objet d'une attention considérable. En tant que coordinatrice du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) pour la commission de l'emploi et des affaires sociales, je voudrais simplement confirmer que, dans chacun des dossiers qui nous sont présentés, nous soutenons l'un des enjeux les plus importants pour nous, à savoir la protection de l'emploi et la création d'emplois.

Permettez-moi de vous rappeler que le groupe du PPE appuie le microcrédit depuis longtemps. En effet, c'est mon ancien collègue, Zsolt Becsey, qui a soumis la question pour la première fois à l'Assemblée dans son rapport d'initiative de 2009. Il se fondait sur des expériences hongroises antérieures et actuelles avec ce type d'instrument, que l'on appelait la carte *Széchenyi* et qui avait le même objectif qu'en l'espèce: offrir aux microentreprises de petits crédits à court terme. Pensez aux bouchers, aux boulangers, aux épiciers, voire peut-être aux pharmaciens. Eux aussi sont frappés par la crise. Ils emploient un grand nombre de personnes. Dans certains pays, ce secteur représente même plus de 90 % de l'emploi salarié. C'est notamment le cas en Hongrie pour plus de 90 % des sociétés et entreprises. Elles n'ont pas besoin de montants importants et ne souhaitent pas payer beaucoup d'intérêts. Dans certains cas, elles ont besoin d'un crédit temporaire de fonctionnement et d'une assistance provisoire.

La proposition de la Commission s'attaque précisément à ce problème et, comme l'a dit la rapporteure, elle jouit réellement d'un vaste soutien et d'un large consensus. C'est pourquoi je pense qu'il importe que nous nous entendions au plus vite également sur la question du financement. Nous soutenons également les 35 propositions soumises conjointement par le groupe PPE, les socialistes, les libéraux et les conservateurs, parce que nous pensons que cela nous permettra immanquablement d'approuver l'instrument en première lecture et de le lancer dans les meilleurs délais.

Pervenche Berès, au nom du groupe S&D. – Madame la Présidente, je suis assez étonnée. Nous allons adopter un instrument pour mettre en place un outil innovant, un outil indispensable, pour permettre aux plus exposés dans cette crise de faire face et d'inventer leurs propres emplois demain. Il s'agit d'adopter un instrument en codécision et le Conseil n'est pas là. C'est sans doute que le Conseil n'a rien à nous dire sur cette question et ne se considère pas lié par la position du Parlement européen. En tout cas, c'est parfois l'impression que nous avons eue tout au long de la négociation.

Le Parlement européen va prendre ses responsabilités. Il va voter, grâce à la coopération et à la bonne entente entre tous les groupes, l'instrument de microfinancement, en cohérence avec son action depuis de nombreuses années – M. Őry l'a rappelé. Mais je tiens aussi à rappeler les projets pilotes que nous avions initiés. Car nous savons que dans cette situation de crise, les plus vulnérables – ceux qui n'ont pas accès aux grandes banques pour débloquer des crédits pour financer leurs initiatives – ont la possibilité, par cet outil, de lancer leur propre stratégie, de créer, d'une certaine manière, leur propre emploi.

Je ne reviendrai pas sur le contenu, la définition, le champ de la négociation qui a eu lieu. Il s'agit d'une négociation menée dans de bonnes conditions. La question du financement est plus grave. Lorsque vous regardez l'initiative que M. José Manuel Barroso avait lancée à l'automne 2008 pour organiser la relance européenne, cet outil était défini comme un outil important au service d'une stratégie de l'Union européenne.

Mais que nous a proposé la Commission? Simplement de financer un nouveau projet en déshabillant un projet utile qui était sur la table. Nous avions un projet en faveur des réseaux de soutien aux plus vulnérables – le projet Progress –, que ce Parlement européen avait porté à bout de bras, et la Commission, pour financer le microfinancement, nous propose tout simplement de puiser dans l'enveloppe du programme Progress.

C'est ce tour de passe-passe que ce Parlement n'accepte pas, et c'est pour cela que nous n'avons pas conclu la négociation. C'est pour cela qu'en responsabilité, nous disons notre disponibilité pour – avec la Présidence espagnole –, dès les premiers jours de janvier, examiner notre proposition: quarante millions pris sur les marges, soixante millions pris sur le programme Progress, avec vingt millions en redéploiement, ce qui permet de répartir l'effort de manière équitable. Nous prendrons ensuite notre responsabilité en tant que commission de l'emploi pour regarder comment un tel programme est mis en œuvre dans chacun des États membres, afin qu'une synergie s'installe entre les différentes expériences qui seront menées dans les États membres – nous en sommes sûrs – lorsque l'ensemble du paquet sera voté en janvier prochain.

Marian Harkin, au nom du groupe ALDE. – (EN) Madame la Présidente, je suis ravie de pouvoir dire quelques mots sur le projet d'instrument de microfinancement. Auparavant, nous avons parlé du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et de la manière dont il peut venir en aide aux travailleurs licenciés dans certains secteurs. L'instrument de microfinancement est une autre pièce du puzzle avec lequel l'UE tente, en l'occurrence, de garantir l'accès au microcrédit aux personnes qui se verraient refuser l'accès au crédit par ce que l'on pourrait appeler les institutions financières normales ou classiques. Cela permettra à ces personnes de créer leur propre entreprise et contribuera à promouvoir l'esprit d'entreprise.

Dans ce contexte, je vois avec plaisir que les coopératives de crédit, les banques coopératives et autres institutions financières mutualistes peuvent administrer les fonds parce qu'elles sont souvent plus proches de ceux qui sont susceptibles de vouloir accéder à cet instrument précis. En effet, j'ignore ce qu'il en est ailleurs, mais en Irlande, la seule institution financière restée debout sans avoir à faire appel aux fonds des contribuables est le mouvement coopératif de crédit, une institution sans but lucratif gérée par ses membres.

Lorsque nous traitons de l'inclusion sociale dans le cadre de la politique sociale de l'UE, nous devons veiller à ce que, par nos actions, elle fasse partie intégrante des décisions que nous prenons, et ce programme est entièrement axé sur elle. Dans ce contexte, je tiens à dire à quel point je suis déçue qu'au terme de trois trilogues nous ne soyons pas parvenus à dégager un accord sur la source de financement de cet instrument.

Selon moi, la Présidence suédoise ne semblait pas disposée à favoriser des négociations sérieuses sur la question. J'ignore ce que vous en pensez mais, comme je l'ai dit, je suis profondément déçue que la seule chose qui nous ait divisés, c'est un montant de 40 millions tout au plus sur trois ans pour 27 États membres. D'évidence, de nombreux ministres des finances n'étaient pas favorables à une réelle négociation. Comment ne pas se dire que nombre de ces mêmes ministres ont accordé des milliards d'aides aux banques, mais se sont montrés incapables de soutenir d'autres institutions financières offrant des microfinancements aux personnes qui ont perdu leur emploi et qui auraient du mal à obtenir un crédit auprès justement de ces banques qui ont été renflouées.

Elisabeth Schroedter, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le microfinancement et le petit crédit peuvent aider les personnes qui ne peuvent obtenir des prêts à travers les mécanismes de marché classiques. Ainsi qu'il a déjà été dit, ils peuvent également aider ces personnes à créer des entreprises et des emplois avec leurs idées. Ces crédits peuvent aider les personnes à sortir d'une crise s'ils en sont capables.

Le microfinancement est également un important instrument de soutien de l'économie sociale. Avec ses divers aspects et traditions, c'est également un instrument politique en faveur de l'emploi local reconnu au sein de l'Union depuis 2000. Eu égard à cela, ce Parlement a, dans sa sagesse, décidé en 2006 que les ressources du Fonds social européen pourraient également être accordées en tant que microcrédits ou que prêts bonifiés, conformément à l'article 11 du règlement relatif au Fonds social européen.

Cependant, 76 milliards d'euros sont disponibles pour le Fonds social européen, et avec le cofinancement, cela fait 118 milliards d'euros! Même un dixième de ce montant, cela fait toujours 11 milliards d'euros que les États membres peuvent mettre à profit. Mais ils ne les consacrent pas au microcrédit. C'est pourquoi la Commission a mis en place une phase de mise à l'essai pour les microcrédits avec un instrument appelé JASMINE – également financé sur les Fonds structurels européens -, et vu le succès de l'initiative, un nouvel instrument est prévu pour lui faire suite. Toutefois, cela ne sera plus prélevé sur les Fonds structurels, où des milliards d'euros sont à notre disposition, mais sur le plus modeste de tous les programmes de l'Union européenne, le programme Progress contre la pauvreté, qui dispose au total de seulement 743 millions d'euros sur sept ans. Il s'adresse aux ONG qui créent des réseaux dans les États membres afin de constituer un groupe de pression destiné aux plus pauvres parmi les pauvres. À lui seul, le Bureau européen d'information sur les Roms obtient 50 % de son financement de Progress. Il crée des bureaux nationaux et régionaux d'information et de consultation et soutient la minorité rom, en particulier dans les pays d'Europe orientale.

Si cette Assemblée suit le Conseil et nomme cet instrument Progress, comme le proposent les compromis présentés par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen et le groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, alors le groupe Verts/Alliance libre européenne ne donnera pas son accord à cet instrument. Nous ne pouvons accepter pareils tours de passe-passe – d'un côté, retirer de l'argent aux pauvres et, de l'autre, débourser ...

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

Milan Cabrnoch, au nom du groupe ECR. – (CS) Mesdames et Messieurs, en ces temps de crise financière et économique durable, il est nécessaire de soutenir non seulement les banques et les grandes entreprises, mais aussi les petites sociétés et les indépendants. Nous savons tous que ce sont ces petites entreprises, en ce compris les sociétés familiales, qui créent et maintiennent de grands nombres d'emplois. Nous soutenons la création du nouvel instrument financier du programme de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale qui, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement, améliorera précisément l'accès au crédit des indépendant et des petites entreprises familiales et en démarrage.

Nous approuvons l'affectation de ressources se montant à 100 millions d'euros à l'octroi de ces petits crédits pendant une durée déterminée. Nous considérons que ce programme est un instrument positif et efficace de politique active de l'emploi et est une bonne manière de dépenser des fonds dits européens – en d'autres mots, notre argent. Nous appuyons entièrement la proposition visant à dégager les ressources nécessaires pour cet instrument financier des fonds destinés initialement au programme Progress. Nous refusons que le financement de l'instrument de microcrédit soit prélevé sur les réserves ou d'autres chapitres budgétaires. Les fonds du programme Progress, qui se montent à 700 millions d'euros si mes informations sont exactes, sont utilisés pour créer des réseaux d'étude et d'analyse. Aucune des ressources du programme Progress n'a été prévue pour venir directement en aide aux personnes qui cherchent du travail ou créent des emplois. Je ne doute pas qu'il soit nécessaire de créer des réseaux et de produire des analyses et des études. Toutefois, dans le contexte actuel, qui n'est pas facile pour les entrepreneurs et les travailleurs, je préfère que ces ressources du budget de l'Union soient utilisées pour les programmes directement destinés aux employeurs et aux travailleurs.

Thomas Händel, au nom du groupe GUE/NGL. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, un instrument de microfinancement pour les chômeurs, les personnes susceptibles de perdre leur emploi et, surtout, celles qui n'ont pas accès aux mécanismes de crédit classiques, est un témoignage de bonnes intentions et constitue, en principe, une initiative que notre groupe soutient. Toutefois, ce que la Commission et le

Conseil ont réalisé jusque-là dans le cadre de ce processus est tout à fait inadéquat et, à certains égards, erroné, et notre groupe ne peut y souscrire.

Notre première critique porte sur la question de la dotation totale. Ce qui nous est proposé là en matière de dotation totale est inadéquat pour un programme de lutte contre le chômage et mérite à peine le nom de programme de microfinancement – au mieux, c'est un programme de nanofinancement!

Deuxièmement, nous sommes, par principe, opposés à ce genre de tours de passe-passe qui n'ont pas le moindre effet, sont financés au détriment d'autres programmes et, par conséquent, échouent tout simplement.

Troisièmement, nous pensons que l'encadrement et l'assistance sont absolument essentiels pour qu'un tel programme porte ses fruits et soit durable. De nombreuses nouvelles entreprises en démarrage échouent, en particulier dans le secteur du microfinancement, aussi convient-il d'en tenir compte dans le cadre de ce programme.

Quatrièmement, il y a lieu de s'assurer que les prestations de sécurité sociale ne seront pas annulées dans les États membres lorsqu'une personne bénéficiera de ce programme, sans quoi il restera sans effet. Il est impossible de combattre durablement le chômage de la sorte. Sous cette forme, nous rejetterons ce programme.

Jaroslav Paška, *au nom du groupe EFD.* – (*SK*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, fondamentalement, la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil instaurant un instrument européen de microfinancement en matière d'emploi et d'inclusion sociale adapte le programme Progress original à la réalité économique actuelle d'une Europe marquée par la crise économique et financière.

La Commission propose un soutien sous la forme de microcrédits à destination des petites entreprises qui favorisent le maintien et le développement de l'emploi dans les régions touchées par la crise. Pour atteindre cet objectif, nous devons cependant veiller à ce que les ressources financières allouées ne soient pas détournées vers les allocations sociales ou la consommation. Elles ne peuvent être affectées qu'à des activités économiques pertinentes et durables au travers de critères objectivement mesurables et de procédures transparentes.

Il est donc primordial d'exiger des organismes qui au final accorderont les prêts qu'ils évaluent dans les moindres détails les plans d'entreprise des candidats, les risques inhérents aux projets économiques présentés ainsi que le rendement sur les ressources investies. J'estime dès lors qu'il est fondamental de soutenir et de compléter les amendements déposés par la commission des affaires économiques et monétaires, qui fournissent un cadre pertinent pour la proposition de la Commission.

Sari Essayah (PPE). – (FI) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, il est pour le moins étrange que d'aucuns en cette Assemblée s'opposent à cet excellent et important programme, alors que la situation se dégrade sur le front de l'emploi.

On prévoit 10 millions de chômeurs supplémentaires en Europe l'année prochaine et des moments difficiles pour les personnes occupant les emplois les plus précaires. À la lumière de ce constat, il est donc essentiel d'investir dans l'esprit d'entreprise.

Les entreprises qui démarrent sont toujours celles qui rencontrent les pires difficultés lorsqu'il s'agit d'obtenir un prêt bancaire. Ainsi, plus de 93 % des entreprises finlandaises sont des microentreprises de moins de 10 salariés. Elles emploient pourtant 46 % de la population active. Il est donc logique que l'UE mette en place un instrument de microfinancement en réponse à cette crise de l'emploi et que, ce faisant, elle soutienne également les programmes des différents États membres qui poursuivent le même objectif.

Je tiens toutefois à souligner que ce programme nécessitera une approche globale. Les régimes de prestations sociales, de congés et de retraite des petites entreprises doivent également être alignés sur les autres secteurs. L'Europe manque particulièrement de financements à haut risque et de ceux qu'on appelle les «business angels», qui sont prêts à investir dans une entreprise dès sa constitution. L'esprit d'entreprise et les connexions avec le monde du travail et de l'emploi devraient également être encouragés à tous les stades de l'éducation. Il faudrait enfin multiplier les ateliers à destination des jeunes et les incubateurs d'entreprises et augmenter les fonds qui leur sont alloués.

Le microfinancement ne fonctionnera que dans le cadre d'une telle approche globale, dans laquelle la situation des petits entrepreneurs arrivant sur le marché et l'environnement général dans lequel ils opèrent leur offriront de réelles possibilités de poursuivre leurs activités de manière fructueuse et rentable.

Proinsias De Rossa (S&D). – (EN) Madame la Présidente, je salue de tout cœur cette initiative. Le chômage est actuellement notre plus gros problème social, et tout ce que nous pouvons faire pour en atténuer l'impact est important pour le bien-être de nos sociétés.

Cela étant, face à la hausse du chômage, une proposition de 100 millions d'euros pour une période de trois ans manque selon moi d'ambition. De même, je m'étonne que les sommes proposées ne soient pas des fonds nouveaux, ce qui nous conduira concrètement, comme cela a déjà été dit, à déshabiller Pierre pour habiller Paul et à les prélever sur d'autres programmes, en cette période où tout l'argent que nous pouvons trouver devrait être investi dans le programme Progress et les régimes existants.

Nous devons faire tout notre possible pour parvenir rapidement à un accord avec la Présidence espagnole, afin que le programme puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Le Conseil doit également se ressaisir et répondre aux préoccupations du Parlement. L'heure n'est pas au pinaillage de sa part pour un montant somme toute très modeste.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) M. De Rossa, n'avez-vous jamais envisagé que le chômage qui frappe l'Irlande puisse être largement mis sur le compte de l'appartenance du pays à la zone euro, ce qui implique que l'Irlande ne peut dévaluer sa monnaie, réduire ses taux d'intérêt et opter pour un assouplissement quantitatif?

Ne vous est-il jamais venu à l'esprit qu'il pourrait être préférable que l'Irlande quitte la zone euro, au lieu de demander l'aumône aux pays contributeurs de l'Union européenne?

Proinsias De Rossa (S&D). – (EN) Madame la Présidente, je répondrai sans hésitation aux inepties habituelles provenant de l'extrême-droite de cet hémicycle. Sans l'euro, l'économie irlandaise serait aujourd'hui dans une terrible tourmente.

Comme je le disais, l'heure n'est pas au pinaillage de la part du Conseil concernant une somme bien modeste par rapport à l'ampleur de la crise de l'emploi, à la taille du budget total et au soutien que les États membres, ainsi que la Banque centrale européenne, ont apporté au secteur bancaire - un secteur bancaire qui, soit dit en passant, ne daigne pas prêter à ceux que nous nous efforçons d'aider. Je n'ai pas le moindre doute que, si le Conseil fait preuve de bonne volonté, nous pourrons conclure un accord à partir de l'approche pragmatique de notre rapporteure. J'espère sincèrement que le Conseil s'y attellera rapidement.

Marek Józef Gróbarczyk (ECR). – (*PL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, à la lumière de ce débat, il convient d'attirer l'attention sur le fait que la stratégie déployée par la Commission européenne fait complètement l'impasse sur l'emploi dans l'économie maritime. L'absence de politique maritime intégrée est à l'origine, depuis de nombreuses années, du déclin systématique de ce secteur dans l'Union européenne. Nous devrions pourtant garder à l'esprit qu'il s'agit d'un marché considérable.

En outre, l'industrie des chantiers navals, marginalisée, éradiquée d'Europe avec succès par la politique de dumping d'États d'Extrême-Orient, n'a pas non plus obtenu le soutien de la Commission. Rien que dans mon pays, la Pologne, les actions de cette dernière ont entraîné l'effondrement de l'industrie navale, provoquant la perte de plusieurs milliers d'emplois directs et, selon les estimations, de près de 80 000 emploi indirects. Ce secteur ne disparaîtra cependant pas de l'économie mondiale. Suivant le schéma des dernières années, il sera transféré vers les pays d'Extrême-Orient, au détriment du marché de l'emploi européen. L'absence de stratégie visant à ramener les navires dans le giron national est extrêmement dangereuse. En raison de cette politique, l'Europe perd irrémédiablement des revenus considérables, qui prendront désormais le chemin des paradis fiscaux.

Un autre élément absolument fondamental de la politique de la Commission est la pêche - une activité qui, souvent, constitue le seul secteur stimulant les zones non industrialisées de l'Union européenne. La Commission s'attelle essentiellement à réduire la taille des différentes flottes, tout en se montrant incapable de limiter les importations massives en provenance d'Extrême-Orient sur le marché européen, telles que celle du panga, une espèce qui provoque de nombreux dégâts. En temps de crise, la politique de la Commission doit poser les jalons du développement économique, et non traiter dans l'urgence les conséquences d'une stratégie erronée.

Regina Bastos (PPE). – (*PT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je salue la rapporteure pour le travail accompli dans le cadre de ce rapport et pour l'intervention qu'elle vient de prononcer.

Ce nouvel instrument de microfinancement permettra d'accorder des microcrédits aux petites entreprises et aux personnes qui ont perdu leur emploi et qui souhaitent lancer leur propre activité et créer leurs propres emplois. C'est un point très important, à l'heure où la crise économique devrait faire disparaître 3,5 millions d'emplois rien que dans l'Union.

Avec le ralentissement économique, les banques ont cessé de prêter de l'argent aux entreprises débutantes et pour la création d'emplois, rendant l'accès au crédit plus difficile à un moment où il devrait être plus accessible. Ce nouvel instrument de microfinancement ira donc à l'encontre de la tendance actuelle à la restriction de l'accès au crédit en facilitant l'obtention des fonds nécessaires pour créer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

La Commission propose de réaffecter 100 millions d'euros du budget consacré au programme Progress à cet instrument de financement. Nous ne pouvons accepter cette proposition. La crise économique et financière est également une crise sociale. Détourner les ressources de Progress, qui cible les groupes les plus vulnérables, n'est certainement pas la solution la plus adaptée. Nous prônons donc la création d'une ligne budgétaire distincte pour financer cet instrument et le relèvement de son enveloppe à 150 millions d'euros.

Nous convenons également de la nécessité de spécifier plus clairement dans la législation elle-même que le groupe cible se compose de tous les groupes vulnérables qui éprouvent des difficultés à intégrer ou réintégrer le marché du travail et qui sont confrontés à la menace de l'exclusion sociale. La référence à des groupes spécifiques devrait donc être supprimée.

Je soulignerai pour conclure qu'il est essentiel que les bénéficiaires d'un soutien financier se voient également proposer une formation adaptée.

Sergio Gaetano Cofferati (S&D). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, dans un contexte de grave crise économique qui se caractérise par de terribles effets sur l'emploi, de nombreuses personnes risquant de perdre leur travail tandis que de nombreux jeunes n'arrivent pas à intégrer la vie active, il importe que l'Union européenne et les États membres agissent au moyen de stratégies globales et d'instruments ciblés.

L'instrument de microfinancement cible précisément les citoyens; il doit apporter une réponse à tous ceux qui, exclus du marché du crédit bancaire et ayant du mal à intégrer le marché de l'emploi, comptent entamer un projet, une activité économique qui leur permettra malgré tout d'engranger des revenus et contribuera donc à la croissance globale. Plus précisément, si nous voulons que cet instrument soit efficace et qu'il produise des effets durables, les États membres doivent se préparer suffisamment, notamment en créant des liens dans les administrations locales, qui font face plus directement aux situations de crise sociale, et en jouant un rôle actif pour favoriser l'accessibilité de ce nouvel instrument.

Il importe de souligner que l'efficacité à long terme des activités financées par les instruments de microfinancement et la possibilité de réussir pleinement l'intégration sociale dépendent largement de la simultanéité des programmes d'orientation, de parrainage et de formation, qui doivent aller de pair avec le microfinancement. Dans le même temps, au vu des objectifs à atteindre avec l'instrument de microfinancement, il convient de mettre l'accent sur une action cruciale: la promotion active de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'accès aux programmes de microfinancement. En réalité, les femmes sont particulièrement discriminées et désavantagées en termes d'accès tant au marché de l'emploi qu'au marché du crédit conventionnel.

De manière générale, il est rassurant de constater que le Parlement européen est uni et unanime sur la question du microcrédit dans un tel contexte socio-économique. Il revient au Conseil et aux États membres de faire la preuve de leur sérieux et de leur engagement et d'ouvrir la voie à un rétablissement de la situation financière.

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la Commission a proposé de créer un nouveau mode de financement: le financement par microcrédit. Si l'initiative est pertinente et importante, la proposition que les ressources nécessaires à cette fin soient prélevées sur le programme Progress en cours est par contre inacceptable. Je rappellerai au Conseil et à la Commission que les citoyens n'ont pas élu cette Assemblée pour être une chambre d'enregistrement. Fin 2006, lorsque nous avons adopté le programme Progress en cette Assemblée, les États membres ont défini leurs objectifs respectifs et se sont mis au travail. Le programme a été mené à bien, et rien ne permet de penser qu'il ne continuera pas sur sa lancée jusqu'à son terme en 2013.

Le programme s'adressait et s'adresse encore à tous les groupes de personnes qui se retrouvent en situation défavorable; il met une aide à leur disposition. La crise économique se transforme à présent en crise sociale.

Le chômage augmente mois après mois, et les mesures prévues par le programme Progress restent aujourd'hui nécessaires. Dans le même temps, cependant, la Commission poursuit son objectif de réduire le financement accordé à ces mesures, qui sont encore en cours d'application. Une telle approche est irresponsable et inacceptable. Je suis sûre que cette Assemblée ne pourra approuver le financement du microcrédit tant que l'origine des sommes nécessaires à cette fin ne sera pas établie, tant qu'il ne sera pas clair que les fonds proviendront d'ailleurs que des plans destinés à toutes les personnes dans la tourmente.

Arturs Krišjānis Kariņš (PPE). – (LV) Madame la Présidente, si les économies des États membres continuent de subir les effets de la crise économique mondiale, cette dernière frappe particulièrement les jeunes entrepreneurs et les patrons de petites entreprises, dont l'esprit d'entreprise ne reçoit pour l'heure aucun soutien des créditeurs. La croissance économique passe par la création de nouveaux emplois. Les nouveaux emplois sont créés lorsque les entreprises ont accès au financement qui leur permettra de concrétiser leurs idées. Malheureusement, dans la situation de crise actuelle, les banques ne souhaitent pas prêter d'argent aux entreprises parce qu'elles ont peur du risque. Les sources de capitaux privés se sont elles aussi taries. Dans de telles circonstances, les plus touchés sont généralement les microentreprises et les jeunes entrepreneurs. Ils ont des idées de développement, mais aucun financement, et il est clair que si ces entreprises ne peuvent se développer, aucun nouvel emploi ne sera créé. La création d'emplois est pourtant indispensable à la relance économique.

Une solution à ce problème est l'instrument européen de microfinancement, qui devrait consacrer 100 millions d'euros au développement de microentreprises et de nouvelles entreprises en puisant dans les sources financières existantes. Contrairement aux larges paquets d'incitants qui, l'année dernière, ont été mis sur pied principalement pour sauver le système financier en tant que tel, ce programme cible directement les entrepreneurs, et non les banques. L'argent servira donc le plus directement possible à créer de nouveaux emplois et stimulera l'économie réelle. J'appelle mes collègues à adopter sans hésitation ce programme de microfinancement. Les pays de l'Union font face à la crise maintenant; l'Europe a besoin de nouveaux emplois dès à présent, et le soutien aux nouvelles initiatives en matière d'entreprise s'impose directement.

Sylvana Rapti (S&D). – (*EL*) Madame la Présidente, le simple fait que l'instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion ait été soutenu et approuvé par l'ensemble des groupes politiques prouve à quel point ce mécanisme est nécessaire.

Il est essentiel qu'une personne qui a perdu son emploi ou risque de le perdre et qui ne peut trouver de solution à son problème sur les marchés bancaires conventionnels puisse obtenir un microfinancement ou microcrédit.

Pour fonctionner dans la pratique, cependant, le concept de microfinancement doit opérer à la fois correctement et rapidement. Cela signifie que, jeudi, lorsque nous voterons sur le budget 2010, nous devons dire oui aux 25 premiers millions d'euros issus du budget. Mais cela ne suffit pas. Il reste 75 millions d'euros à trouver, qui doivent selon moi provenir du budget car, si nous prenons l'argent du programme Progress, cela reviendrait ni plus ni moins à prélever de l'argent destiné aux plus pauvres et vulnérables pour le donner aux moins pauvres et vulnérables.

Si cela devait arriver, cela signifierait que le mécanisme de microfinancement a été fondamentalement aboli en tant que concept. Si l'on garde à l'esprit que «Progress» fait référence à la progression de la dimension sociale de l'Europe, et si celle-ci n'a pas lieu du fait que l'argent est détourné du programme Progress, nous aurons régressé. Voilà exactement pourquoi j'estime que le Conseil devrait approuver la position du Parlement européen.

Filiz Hakaeva Hyusmenova (ALDE). – (*BG*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, depuis plus d'un an, l'Union européenne a adopté une série de mesures pour faire face à la crise économique. Contrairement aux autres mesures, l'instrument de microfinancement vise concrètement à aider les groupes les plus vulnérables de la société qui éprouvent des difficultés à intégrer ou réintégrer le marché du travail.

La solidarité, qui est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, nous oblige à leur accorder une attention toute particulière. Cet instrument suscite actuellement beaucoup d'intérêt, notamment en Bulgarie, et sans doute également dans d'autres pays. Je me suis tenue informée de cette question depuis le tout début des débats par le biais des médias, dont les représentants sont nombreux à en suivre l'évolution. Il est dans l'intérêt des institutions européennes de démontrer aux citoyens de l'Union que, dans l'immédiat, notre mission est de veiller sur les personnes touchées par la crise et les membres les plus pauvres de la société.

Une telle démarche convaincra les citoyens que les institutions sont efficaces et proches d'eux. Certains doutes existent quant à la possibilité, pour l'instrument, d'atteindre et de servir l'ensemble de ses bénéficiaires

potentiels. Le manque de crédits est criant et a contribué à la hausse du chômage. Cent millions d'euros ne suffiront pas à aider tous les chômeurs menacés d'exclusion sociale. Après tout, tout le monde n'est pas le talent pour créer une activité; tout le monde n'a pas pu être formé avec succès.

L'important est qu'une décision puisse être prise plus rapidement et que l'instrument de microfinancement puisse commencer à opérer à une échelle la plus vaste possible, de manière à ce que les personnes ayant des idées et l'esprit d'entreprise puissent se lancer maintenant, alors que la crise est encore grave. L'année prochaine a été baptisée année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; adoptons dès lors des mesures adaptées et ne retardons pas le début du processus de relance.

Horst Schnellhardt (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous pouvons clairement observer des signes prometteurs d'une stabilisation de l'économie et des marchés financiers pour 2010. Je tiens par ailleurs à vous rappeler que tout cela n'a été possible que grâce à la coordination entreprise au niveau européen.

Nous constatons toutefois, naturellement, une hausse des chiffres du chômage, et nous devons supposer qu'ils continueront d'augmenter encore l'année prochaine. Je salue donc ce nouvel instrument de financement à destination de ceux qui veulent se lancer comme indépendants. Il est bien sûr de notoriété publique que les petites et moyennes entreprises créent de l'emploi. Depuis de nombreuses années, nous débattons d'un soutien financier à ces entreprises. Chaque année, cependant, nous découvrons que les fonds n'ont pas été investis là où ils auraient dû l'être.

J'ai pu suivre la fin d'un projet pilote la semaine dernière. Pour des raisons de calendrier, les expériences qui en ont été tirées n'ont cependant pas pu être intégrées à ce rapport. Je voudrais donc les évoquer ici même. Le projet pilote a eu recours à des participants indépendants ou qui souhaitaient le devenir et qui ont été soutenus pendant un an sur la voie de l'indépendance. Il a rencontré un tel succès que je voudrais demander qu'il soit inclus dans ce projet ou, en d'autres termes, que le projet ne finance pas uniquement ceux qui vont se lancer comme indépendants, mais également ceux qui les soutiennent. Cela s'impose, dans la mesure où les banques, qui ne leur accorderont naturellement aucun crédit, perçoivent une certaine dose de risque à cet égard. Je pense que nous pouvons neutraliser ce risque avec ce financement.

Le deuxième point qui est sans cesse revenu dans les discussions sur le sujet était que nous ne devions pas fixer de limite minimale pour les crédits. Jusqu'à présent, une personne ne pouvait toucher des crédits que de 5 000 euros ou plus. Parfois, les gens n'ont pas besoin d'une telle somme. Dans ces cas de figure, des montants bien inférieurs suffisent, et c'est un élément que nous devrions prendre en considération dans ce programme.

Vilija Blinkevičiūtė (**S&D**). – (*LT*) Je tiens à souligner qu'actuellement, l'une des principales missions de l'Union européenne est de réduire le chômage de masse causé par une inactivité prolongée et par la crise sociale. Il est malheureux qu'aucun accord n'ait pu être trouvé sur une source de financement du microfinancement durant le trilogue. En ces temps difficiles sur le plan économique et social, la proposition de la Commission de réaffecter 100 millions d'euros du budget du programme Progress ne serait pas satisfaisante, dans la mesure où elle ne réduirait pas l'isolement social des groupes les plus vulnérables. Je suis persuadée que l'instrument de microfinancement sera plus efficace s'il est coordonné en intégrant les programmes nationaux, régionaux et locaux et s'il reçoit un financement adapté.

Il importe également de tenir compte du fait que le bien-être social européen est directement lié à l'emploi et aux possibilités d'en trouver un. Je propose dès lors que la Commission ne se penche pas seulement sur les personnes risquant de perdre leur emploi, mais aussi sur celles qui éprouvent des difficultés à intégrer ou réintégrer le marché du travail. Même avant le début de la récession économique, de nombreux citoyens éduqués et travailleurs n'avaient pas de réelles possibilités de trouver un emploi, ce qui en a incité un grand nombre à émigrer hors des frontières de l'Union. Quant aux personnes socialement défavorisées, j'appelle la Commission et le Conseil à garder à l'esprit qu'il existe d'autres groupes socialement défavorisés que les jeunes, comme les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées, qui ont besoin de garanties supplémentaires en matière d'emploi. Il n'y a donc pas d'autre choix que de trouver des fonds supplémentaires pour les instruments de microfinancement.

(L'oratrice accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

Elisabeth Schroedter (Verts/ALE). – (*DE*) Madame la Présidente, nous venons d'entendre trois ou quatre intervenants du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, qui ont affirmé ne pas vouloir prélever le moindre argent sur le programme Progress. Les amendements prévoient

cependant que l'instrument soit appelé Progress, et M^{me} Berès a également affirmé que 60 millions d'euros proviendront du programme Progress. C'est deux tiers du montant total! J'aimerais savoir quelle est concrètement la position des socialistes. L'instrument devrait-il être financé à partir du programme Progress, oui ou non?

Vilija Blinkevičiūtė (S&D). – (LT) Je répondrai que la meilleure solution serait que nous trouvions des fonds supplémentaires, car le programme Progress cible fondamentalement les mêmes groupes, ce qui signifierait qu'en l'absence d'un financement additionnel, les objectifs recherchés ne seront certainement pas atteints. Concertons-nous dès lors pour trouver une solution, car le chômage est en hausse rapide, ce qui touche de nombreuses personnes qui ont déjà du mal à joindre les deux bouts.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Madame la Présidente, trois millions et demi de travailleurs ont perdu leur emploi l'année dernière dans l'Union européenne. Cent millions d'euros n'inverseront pas la tendance. En fait, si l'on considère que cent millions de personnes sont employées par des PME, cela ne revient qu'à un euro par employé. C'est néanmoins un début, qui doit être salué car, comme l'a souligné le commissaire Špidla, le financement est la principale question en jeu.

Voici de quoi illustrer mon propos: j'ai pris connaissance, le week-end dernier, du cas d'une société dont une commande significative avait été retardée de trois mois et dont le directeur s'est présenté à sa banque - celle avec qui il traitait depuis quinze ans - pour obtenir un crédit-relais. Ce dernier lui a été refusé. Le directeur de l'entreprise s'est vu affirmer que, s'il mettait sa propre maison sous hypothèque, le crédit lui serait accordé. C'est ce qu'il fit et, une semaine plus tard, il reçut une lettre annulant sa facilité de caisse au motif qu'il se trouvait désormais dans une situation à haut risque. Résultat: la compagnie a déposé le bilan, licenciant au passage dix nouvelles personnes.

Cette histoire m'amène à un point déjà évoqué par ma collègue Marian Harkin, à savoir que, dans la mesure du possible, ce financement devrait aller aux banques non commerciales telles que les coopératives de crédit qui, dans mon pays à tout le moins, sont présentes dans toutes les villes et effectuent un travail remarquable. À l'inverse, tout semble indiquer que les banques commerciales, même soutenues financièrement par la Banque européenne d'investissement, n'accordent pas les crédits réclamés et préfèrent garder l'argent pour consolider leur propre situation financière.

Pour ces deux raisons, je pense que nous devrions être particulièrement vigilants, pas tant quant à l'origine des fonds, mais quant à leur destination. S'ils sont octroyés aux bonnes personnes, ils pourraient devenir les fonds les plus intelligemment dépensés depuis peut-être un long moment au niveau européen.

Pour conclure, je voudrais répondre aux commentaires plutôt mal avisés de mon collègue le comte de Dartmouth lorsqu'il a parlé d'aumône. Il ne s'agit pas d'aumône. Il s'agit d'aider ceux qui aident les autres à créer de l'emploi et à conserver leur emploi. Nous sommes ravis et fiers d'avoir adopté l'euro, et nous resterons dans la zone euro.

Iliana Malinova Iotova (S&D). - Madame la Présidente, la clause du traité de Lisbonne concernant les politiques sociales exige que l'Union européenne tienne compte de l'emploi, de la protection sociale et de la lutte contre l'exclusion sociale.

La crise économique et financière qui a inondé l'Europe a mené à une crise humaine et sociale très grave qui aura des conséquences impossibles à évaluer actuellement.

Jusqu'à présent, la plupart des efforts ont été consacrés à la stabilisation des banques et à la prévention des faillites. En plus des mesures de prévention contre le chômage, il est nécessaire de créer un mécanisme pour relancer la croissance économique de l'Union européenne.

Le mécanisme appliqué par la Commission vise à créer une infrastructure qui, de son côté, donne la possibilité aux citoyens de travailler. Au niveau pratique, il est possible de passer d'une stratégie provisoire à une stratégie à long terme. Ce mécanisme doit être mis en place dès janvier 2010. Notre discussion d'aujourd'hui et nos décisions sont entendues par bon nombre de personnes se trouvant dans une situation d'inégalité et par beaucoup de jeunes gens qui veulent entrer dans la société active et auxquels nous devons seulement tendre la main.

J'insiste sur la proposition déjà faite de créer une ligne budgétaire séparée de 50 millions pour ce mécanisme. Cela permettra à environ six mille entrepreneurs européens de pouvoir lancer leur propre entreprise, de la développer et donc de créer de nouveaux emplois.

De plus, et c'est le plus important, il est essentiel d'améliorer l'accès aux ressources et, surtout, de mieux informer les citoyens de tous les projets pour lesquels ils peuvent se porter candidats.

Małgorzata Handzlik (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, des centaines de milliers d'Européens ont ressenti les effets de la crise économique de la manière la plus difficile qui soit, en perdant leur emploi. Dans tous les pays de l'Union, le taux de chômage a grimpé en flèche, et c'est là l'aspect de la crise qui trouble le plus nos concitoyens. Une aide essentielle parvient aux institutions financières. Malheureusement, elle n'atteint pas les personnes qui risquent de perdre prochainement leur emploi, et ce sont eux qui ressentiront le plus longtemps les effets de la crise actuelle.

Je me réjouis dès lors, moi aussi, de la mise en place de l'instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion. Un élément particulièrement remarquable est la combinaison de cet instrument et de l'objectif général de soutien à l'esprit d'entreprise. Les fonds accordés par son entremise stimuleront la création de nouvelles entreprises. C'est une bonne nouvelle pour notre économie, car celle-ci repose avant tout sur les petites et moyennes entreprises, car ce sont ces dernières qui créent de l'emploi.

Cet instrument s'accorde parfaitement au concept de soutien à l'esprit d'entreprise exposé dans la Charte européenne des petites entreprises. Il importe que les entreprises bénéficient également de cette aide à un stade ultérieur, et non pas uniquement lors de leur fondation, car les ressources financières de cet instrument ne bénéficieront à ceux qui y ont recours et aux économies que si les entreprises créées sont capables de survivre sur le marché.

J'espère également que l'esprit d'entreprise, notamment lorsqu'il concerne les PME, ne sera pas abordé dans nos débats qu'au cours de la crise. Nous devrions adopter une approche globale de l'esprit d'entreprise, car les entreprises fournissent également de l'emploi à nos concitoyens en dehors des périodes de crise.

Silvia Costa (S&D). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, pour 2010, année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il serait extrêmement important de marquer la naissance d'un nouvel instrument financier communautaire qui soit consacré au microfinancement et destiné aux personnes défavorisées en termes d'accès au système bancaire mais nourrissant le projet de fonder une microentreprise.

Nous le savons: le microcrédit s'est avéré un instrument extraordinaire pour favoriser les initiatives personnelles de création d'entreprises et produire de la valeur sociale en quantité dans les pays en développement, notamment pour les femmes. Il est devenu une nouvelle stratégie des Nations unies et de la Banque mondiale, mais a également été testé avec succès dans de nombreux pays et de nombreux États membres, dont l'Italie, en particulier pour les migrants, les femmes et les jeunes.

En adoptant ce rapport au milieu d'une grave crise économique et financière, le Parlement non seulement offre une possibilité stratégique d'inclusion sociale, mais lance aussi un défi positif au système bancaire, puisqu'il développe une nouvelle approche et de nouveaux pouvoirs, en collaboration avec des organismes à but non lucratif et des institutions nationales et locales.

Je salue l'adoption de nombreux amendements, sur lesquels je ne reviendrai pas, mais je tiens à signaler qu'aujourd'hui, nous réclamons non seulement des ressources pour les microcrédits, mais aussi que ces derniers...

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

Christa Klaß (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le mois dernier, la Commission a présenté sa nouvelle stratégie «UE 2020» dans le prolongement des objectifs de Lisbonne et a notamment appelé de ses vœux une Europe plus sociale.

Si nous voulons assurer des emplois durables aux citoyens d'Europe, nous devons, notamment face à cette conjoncture économique difficile, veiller à ce que les gens puissent mettre en œuvre eux-mêmes leurs propres idées prometteuses de manière à produire leurs propres ressources. L'instrument européen de microfinancement en faveur de l'emploi vise à leur fournir l'occasion de connaître un nouveau départ et à faciliter le chemin vers la création d'entreprises.

La voie vers une activité indépendante implique souvent plusieurs étapes. De petits investissements de départ sont plus faciles à gérer que l'accumulation de montagnes de dettes. Un risque plus gérable au moment de se lancer dans une activité indépendante est particulièrement recherché par les femmes; elles réclament souvent un capital de départ pour garantir le début de leur activité puis, lorsque les affaires marchent, pour

l'élargir. Les femmes souhaitent se développer en même temps que leur entreprise. Les citoyens doivent donc pouvoir bénéficier des crédits les plus réduits possibles. J'entends par là des montants sensiblement inférieurs au plancher de 25 000 euros généralement appliqué aux microcrédits.

Spécialement en ces temps de crise économique, les liquidités nécessaires doivent être fournies à la population dans son ensemble. Si cela contribue à maintenir à un bas niveau les taux d'intérêt et les frais administratifs souvent élevés pour les microcrédits, nous pourrions ainsi insuffler un nouvel élan à l'économie.

Je salue l'idée présentée dans la proposition de la Commission. Les commissions du Parlement européen contestent le financement envisagé. Il est tout à fait admissible de s'interroger sur le bien-fondé d'une politique européenne en la matière. La principale responsabilité incombe aux États membres. J'estime cependant que les fonds du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (Progress), surtout tels que proposés ici, permettront aux citoyens de se lancer comme indépendants.

Antonio Cancian (PPE). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous débattons ce soir de questions qui forment vraiment le cœur social de notre société contemporaine: débats sur la mobilisation du Fonds d'ajustement à la mondialisation tout à l'heure et, espérons-le, sur celle de Progress dans les jours à venir. Ce fonds européen de microfinancement est un instrument idéal et essentiel.

Je pense qu'il est inutile de rappeler sans cesse que cet instrument résoudra ou tentera de résoudre les problèmes des citoyens les plus nécessiteux, qu'il les rendra plus confiants et plus positifs concernant l'esprit d'entreprise et concernant l'avenir. J'estime donc que nous ne pensons pas ici aux dommages causés par cette longue série de crises; nous parlons beaucoup de stratégie de sortie, de la manière de sortir de la crise. Nous n'en sortirons que si nous résolvons le problème de l'emploi, qui est notre tragédie. Nous devrions donc veiller à ce que les choses évoluent le plus rapidement possible et à ce que de solides garanties soient en place concernant les ressources consacrées à cet instrument; nous devrions en effet mobiliser des ressources bien plus vastes que celles évoquées ce soir, et certainement pas réaffecter des fonds d'un instrument à un autre, car les trois ont besoin de cet argent.

Je considère que ces 100 millions d'euros ne devraient surtout pas être prélevés sur le programme Progress, car les deux instruments partagent les mêmes objectifs, mais provenir d'une ligne budgétaire totalement distincte et assurer la mobilisation de ressources bien plus importantes.

Pascale Gruny (PPE). - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je souhaiterais tout d'abord remercier la rapporteure pour le travail accompli, ainsi que nos collègues pour avoir œuvré en faveur de ce nouvel instrument de microfinancement.

Cet instrument européen permettra l'octroi de microcrédits aux petites entreprises et aux personnes qui ont perdu leur emploi et qui souhaitent créer leur propre petite entreprise. En cette période de crise financière, les personnes les plus vulnérables, notamment les chômeurs et les jeunes, ont été les plus touchées. En effet, plus de 3,5 millions de pertes d'emplois ont été enregistrées cette année au sein de l'Union européenne. Avec l'adoption de ce nouvel outil, ces personnes vont pouvoir accéder plus facilement aux capitaux nécessaires pour créer ou développer une entreprise et réaliser leur rêve d'entrepreneur. Il ne faut pas oublier que plus d'un tiers des microentreprises sont créées par des chômeurs.

Dans ma région, je suis fréquemment sollicitée par des citoyens qui souhaitent obtenir de l'aide pour la création de leur entreprise. Je suis convaincue que cette nouvelle initiative portera ses fruits en préservant des emplois et qu'elle en créera de nouveaux. La proposition facilitera les investissements de faibles montants et donnera aux microentreprises une chance de se développer.

Je souhaite saluer, Madame la Présidente, la réelle valeur ajoutée des microcrédits, qui ira de pair avec de nouvelles mesures d'accompagnement, telles que la formation, le parrainage, ce qui permettra aux plus jeunes et aux chômeurs d'obtenir des garanties et une aide pour leurs projets d'investissement. Je souhaite que ce nouvel instrument en faveur de l'emploi soit adopté dans les plus brefs délais et qu'un accord soit trouvé entre le Parlement et le Conseil afin de pérenniser cet outil indispensable à nos concitoyens, qui l'est encore plus en cette période de crise.

N'oublions pas, chers collègues, que ce sont les petites et moyennes entreprises qui portent l'emploi.

Raffaele Baldassarre (PPE). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'instrument de microfinancement en faveur de l'emploi relève d'une série d'initiatives adoptées au niveau européen. Il offre une nouvelle chance aux chômeurs et rend l'entreprenariat accessible à certains des groupes les plus défavorisés en Europe, y compris, bien sûr, aux jeunes.

Ce nouvel instrument devrait offrir à de nouveaux chefs d'entreprise une possibilité supplémentaire d'accéder à une aide financière ciblée, dans un contexte où l'offre de crédit est actuellement réduite. Outre la bonification des taux d'intérêt accordée par le Fonds social européen, les entrepreneurs et créateurs de microentreprises bénéficieront également de parrainages, de formations, d'aide individualisée et de moyens renforcés.

Il est clair qu'étant donné le faible niveau actuel du crédit bancaire et les difficultés actuelles d'accès au crédit, il convient de soutenir avec vigueur les pans les plus faibles de notre société, les chômeurs et les groupes défavorisés, lorsqu'ils souhaitent entreprendre une action, une activité économique, car cette démarche peut nous aider à lutter contre l'épilogue naturel de la crise financière, à savoir une crise perpétuelle de l'emploi. Si nous observons des signes de reprise économique, ces signes restent négatifs lorsqu'il s'agit d'emploi.

Il importe cependant que le transfert des fonds de Progress n'ait pas lieu, dans la mesure où nous ne pouvons envoyer le message que nous réaffectons des ressources du programme Progress. Ces ressources doivent être prélevées ailleurs et, surtout, être associées à d'autres initiatives européennes, de manière à projeter une image forte et à investir massivement en faveur des sans-emploi en Europe.

Elisabeth Morin-Chartier (PPE). - Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur l'importance primordiale du microcrédit dans ces temps de crise pour l'emploi. Il permet aux chômeurs de prendre un nouveau départ grâce à des instruments de partage des risques et de financement, en rendant l'entrepreneuriat accessible.

Devant la crise financière et la baisse considérable du nombre de prêts accordés, je soutiens la proposition de la Commission européenne proposant d'établir un instrument de microfinancement adressé aux plus vulnérables, et particulièrement aux femmes, aux jeunes et aux chômeurs.

Je tiens à apporter mon soutien à mes collègues du groupe PPE qui, avec les autres groupes – socialistes, libéraux, conservateurs –, ont élaboré des amendements de compromis pour mettre en place, dans les plus brefs délais, dès 2010, cet instrument de microfinancement. Et j'en appelle à la responsabilité du Conseil des ministres pour trouver, dans la situation actuelle de crise, une solution rapide pour combattre le chômage et apporter une solution pérenne au financement de ce microcrédit.

Artur Zasada (PPE). – (*PL*) Madame la Présidente, le programme Progress est une initiative de premier plan qui doit aider les États membres à mettre en œuvre efficacement les objectifs en matière d'emploi et d'affaires sociales. J'ai assisté la semaine dernière à une réunion avec les membres de la commission chargée du programme consacré à sa mise en œuvre. Mes conclusions sont les suivantes. Premièrement, la campagne de promotion, qui devrait présenter aux bénéficiaires potentiels du programme le champ d'action de ce dernier, manque de visibilité. Deuxièmement, la plupart des informations relatives aux concours et appels à manifestation d'intérêt ne sont disponibles qu'en trois langues: anglais, allemand et français. Il s'agit d'une entrave fonctionnelle pour ceux qui ne maîtrisent aucune de ces langues. Je pense qu'il convient de revoir les fondements de cette campagne de promotion. Nous devrions renforcer le plus rapidement possible la connaissance du programme Progress et diffuser des informations à son sujet à travers toute l'Union.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) L'instrument de microfinancement en faveur de l'emploi et de l'inclusion soutient et doit soutenir la mise en œuvre de procédures simples, de façon à ce que les personnes concernées puissent en bénéficier efficacement. J'estime cependant qu'il devrait se concentrer davantage sur ceux qui ont perdu leur emploi, qui sont défavorisés en termes d'accès au marché du crédit traditionnel et qui veulent fonder ou développer leur propre microentreprise, y compris en tant qu'indépendants.

Je pense qu'il convient de se pencher tout particulièrement sur les jeunes qui, malheureusement, à en juger par les dernières statistiques européennes, font face à des périodes de chômage de plus en plus longues ou sont employés sur une base temporaire. Par ailleurs, un rapport annuel sur l'utilisation du budget alloué permettra de procéder prochainement à une analyse sérieuse et, au besoin, d'apporter un complément budgétaire. En transférant des fonds d'un programme à un autre, nous risquons de nuire à l'un comme à l'autre.

Karin Kadenbach (S&D). – (*DE*) Madame la Présidente, nous avons débattu aujourd'hui du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, et nous évoquons à présent les microcrédits. Les deux instruments sont absolument essentiels pour lutter contre les effets de la crise économique et financière dans l'UE et pour stimuler le marché du travail européen.

Nous avons besoin de ces deux instruments, tout le monde n'ayant pas vocation à devenir entrepreneur. De même, notre politique de l'emploi ne devrait pas avoir pour but de transformer les employés et la main-d'œuvre

non indépendante en entrepreneurs indépendants pour des raisons purement économiques. Pour définir de telles personnes, l'expression d'«indépendants putatifs» serait plus adaptée. Les États membres doivent également prendre des mesures de précaution adaptées à cet égard. Quoi qu'il en soit, pour tous ceux qui souhaitent relever le défi de l'indépendance, les ressources nécessaires doivent être débloquées pour leur permettre de lancer ou d'élargir leur activité. Parallèlement, cependant, il convient de veiller - et c'est la mission du Parlement européen et des États membres - au maintien de la sécurité sociale ordinaire. Nous avons besoin de fonds nouveaux pour des idées nouvelles.

Zigmantas Balčytis (S&D). – (*LT*) Aujourd'hui, je pense, les députés européens estiment dans une parfaite unanimité que cet instrument d'aide par microfinancement s'impose de toute urgence. Les conditions de vie et de travail se sont fondamentale ment dégradées, et le fléau du chômage, qui frappe la quasi-totalité des États membres, nous impose de déposer certaines propositions en faveur d'une modification de certains instruments de soutien. Jusqu'à présent, la plupart des aides financières étaient destinées aux grandes entreprises et organisations. Il a été rappelé à de nombreuses reprises que, jusqu'à aujourd'hui, les citoyens ordinaires de l'Union européenne n'avaient pas ou guère d'espoir d'obtenir une aide financière. J'estime que la solution future de la Commission, qui consiste à rechercher un accord avec le Parlement européen, est absolument fondamentale. Cent millions d'euros ne représentent qu'un début. Ils constituent une première tentative, mais je suis convaincu que cette dernière a des chances de réussite.

Vladimír Špidla, *membre de la Commission*. – (*CS*) Mesdames et Messieurs, la discussion a clairement démontré le soutien du Parlement à l'instrument de microfinancement, et je n'observe aucun conflit fondamental quant au fond de la question qui nous occupe. Je pense que sur ce plan, la position du Conseil est également très proche.

La question qui reste en suspens est celle du financement. Bien sûr, celle-ci relève aussi de la procédure de codécision, ce qui implique qu'il sera extrêmement nécessaire et souhaitable de rechercher un compromis, et je suis ravi que le débat ait démontré une sérieuse volonté de reprendre sans tarder les négociations avec le Conseil. Dans le même temps, le débat a révélé la possibilité d'un compromis dans certains secteurs.

Le débat a été marqué par de fréquentes évocations et de nombreuses critiques de la Commission sur la question du programme Progress et de son utilisation dans le cadre de ce nouvel instrument. Je dois dire que la situation à laquelle était confrontée la Commission n'était pas simple, car elle a dû agir dans le cadre du budget existant ou de l'accord interinstitutionnel. Je n'ai pu utiliser que les fonds disponibles. En prenant la décision de recourir aux ressources du programme Progress, nous en avons soigneusement évalué les conséquences et sommes arrivés à la conclusion que, si cette solution n'était pas idéale, elle était probablement l'une des solutions envisageables.

Il a été affirmé à de nombreuses reprises au cours du débat que cette solution impliquait un tour de passe-passe ou un transfert d'argent d'un fonds à un autre. Ce n'est pas le cas, toutes les analyses indiquant clairement que les ressources utilisées selon le principe du microcrédit bénéficient d'un effet multiplicateur estimé à 5. Dans l'autre programme, ces ressources atteindraient un indice de 1, tandis que le programme de microcrédit leur permet théoriquement d'atteindre un indice pouvant aller jusqu'à 5. Dans cette perspective, il ne s'agit pas simplement de transférer des sommes d'un fonds à un autre, mais d'utiliser les ressources autrement. Je tiens à rappeler que cette décision n'a pas été facile, et je ne pense même pas qu'il s'agisse de la seule décision; dans le débat autour d'un compromis, une base satisfaisante sera certainement trouvée - du moins je l'espère.

Le concept de microcrédit repose sur un postulat clair selon lequel le système financier actuel n'offre pas suffisamment de sources de financement, notamment aux petites et très petites entreprises ou, en d'autres termes, qu'il n'exploite pas le capital humain des personnes appartenant aux groupes qualifiés de vulnérables. J'estime qu'il s'agit d'une occasion manquée. Je suis donc ravi que la Commission ait proposé cet instrument et je me réjouis que le Parlement l'évalue de manière si positive.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'idée est d'utiliser le capital humain de ceux qui ne seraient normalement pas en mesure de l'exploiter via ce type d'activités. Il est toutefois essentiel également de bien gérer le temps. J'estime qu'un prolongement inutile du débat nuirait à l'objectif même de cet instrument, qui s'avère particulièrement nécessaire en ces temps de crise. Je pense qu'il gardera toute sa pertinence en l'absence de crise et qu'il deviendra une composante permanente de la politique économique européenne et des stratégies communautaires en faveur du marché de l'emploi.

Kinga Göncz, *rapporteure.* – (*HU*) Je vous remercie pour vos remarques et vos commentaires de soutien. Permettez-moi de me joindre à ceux qui ont affiché leur déception face au manque de volonté de la Commission de trouver un compromis. Je signalerai par ailleurs à M. le commissaire que, si nous réaffectons

des ressources provenant exclusivement du programme Progress, nous enverrons le message qu'en matière de ressources pour l'inclusion sociale, nous ne pouvons envisager de soutenir les plus vulnérables que si nous prélevons ces ressources sur d'autres fonds servant le même objectif. Nous sommes incapables de trouver la moindre source alternative de financement. Je pense que cette position est inacceptable.

La procédure de codécision implique par ailleurs que chacun - chacune des parties - doit faire des concessions. Le Parlement a avancé une série de suggestions et de propositions sur le sujet, tandis que le Conseil et la Commission n'ont déposé aucune proposition de ce type susceptible de favoriser la conclusion d'un accord. Je dirai à Elisabeth Schroedter que notre défense du programme Progress en cette Assemblée porte notre conviction - une conviction partagée que nous restons désireux de parvenir à un compromis sur la question - que ce programme doit être mis en œuvre dans les plus brefs délais.

L'aide fournie ne sera efficace que si l'instrument peut être lancé début 2010. Si le Parlement vote sur cette question cette semaine, il aura fait, en ce qui le concerne, ce qu'il pouvait pour garantir que ce soit le cas. Puisque le Parlement devrait voter pour les 25 millions d'euros provenant de ses ressources propres pour l'année prochaine, et s'il vote pour l'intégralité du montant, cela suffira à la Commission pour signer les accords qui pourront faciliter le lancement du programme.

Je pense que ce schéma reflète l'approche constructive du Parlement. Quoi qu'il en soit, je considère que ce programme est primordial pour l'inclusion sociale. Je demanderai également à mes collègues qui partagent cet avis d'accepter que nous ne prélevions pas l'ensemble des ressources sur le programme Progress et de faire pression également sur leurs gouvernements respectifs pour obtenir des ressources, puisque ces gouvernements nationaux sont les membres de la Commission.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain.

Déclarations écrites (article 149)

Corina Crețu (S&D), *par écrit.* – (RO) La crise économique s'est transformée en profonde crise sociale à laquelle nous n'avons pas encore trouvé de remède. Malheureusement, l'un des indicateurs qui pourraient faciliter la reprise, le niveau du crédit, a atteint un plancher historique dans la zone euro depuis 1991 et connaît un effondrement sans précédent dans les nouveaux États membres, dont la Roumanie. C'est là l'un des éléments qui jette le doute sur les perspectives de relance. Dans ce contexte, je salue la proposition bienvenue de la Commission européenne concernant la mise en place de l'instrument de microfinancement.

Afin de garantir l'efficacité des mesures en faveur de l'inclusion sociale, l'instrument doit toutefois être introduit dans une ligne budgétaire distincte. La réaffectation des fonds du programme Progress nuirait à ses objectifs spécifiques d'action communautaire et enverrait un signal négatif quant à l'ouverture sociale d'un exécutif européen qui s'est malheureusement montré extrêmement réticent, jusqu'ici, à témoigner d'une fibre sociale digne de ce nom.

Si la crise affecte toutes les catégories vulnérables, nous ne pouvons ignorer la gravité du chômage des jeunes. Le fait qu'un jeune sur cinq en Europe soit sans emploi pourrait avoir de nombreuses répercussions sur le plan économique et social ainsi qu'en termes démographiques et de criminalité. C'est pourquoi j'estime qu'il convient de s'atteler davantage à accroître les chances des jeunes d'intégrer le marché de l'emploi.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. – (RO) Depuis l'automne dernier, plus de cinq millions de citoyens européens ont perdu leur emploi, faisant passer à 22,5 millions le nombre des sans-emploi en Europe. Dans un tel contexte, nous ne pouvons ignorer le taux de chômage inquiétant des jeunes. Il est extrêmement préoccupant qu'un jeune sur cinq en Europe n'ait pas de travail, ce qui a des répercussions sur le plan économique et social ainsi qu'en termes démographiques et de criminalité. Dans certains pays, le pourcentage de jeunes sans emploi est même supérieur également en proportion du taux de chômage national. Ainsi, un jeune Letton sur trois est sans emploi, et quelque 43 % des citoyens espagnols de moins de 25 ans sont affectés par ce problème. Je pense qu'il convient d'accorder plus d'attention aux jeunes. À cet égard, l'initiative proposée par la Commission européenne concernant les programmes de microfinancement introduits dans une ligne budgétaire séparée contribuera à encourager et à motiver les jeunes à intégrer le marché du travail, ce qui permettra de réduire le taux de chômage qui a grimpé au sein de ce groupe.

Iosif Matula (PPE), par écrit. – (RO) Les efforts déployés actuellement aux niveaux national et européen doivent être accentués pour stimuler l'offre de microcrédits. L'instrument européen de microfinancement doit apporter une aide utile aux chômeurs et aux personnes vulnérables désirant fonder ou gérer une

microentreprise. Je pense qu'il doit bénéficier d'une ligne de crédit séparée, puisque ses bénéficiaires diffèrent de ceux du programme Progress. Les fonds de Progress ne doivent en aucun cas être diminués en cette période de crise, dans la mesure où ils ciblent les groupes les plus vulnérables. J'estime également que l'instrument européen de microfinancement doit disposer d'un budget suffisamment vaste pour lui assurer une réelle efficacité face à ses objectifs d'emploi et d'inclusion sociale. Les États membres et l'UE dans son ensemble doivent continuer de mettre en œuvre efficacement le programme Progress en cette période de crise économique mondiale.

19. Sécurité des jouets (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la sécurité des jouets.

Günter Verheugen, vice-président de la Commission. – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, le sujet des jouets est traditionnellement abordé avant la période de Noël, et à juste titre: c'est à cette époque que tout un chacun s'intéresse le plus aux jouets. Je suis reconnaissant que nous l'abordions cette année encore, car la sécurité des jouets est un domaine qui intéresse tant le Parlement que le Conseil et la Commission et pour lequel nous fixons tous le plus haut niveau d'exigences.

Le débat ce soir trouve son origine dans des informations publiées par la presse d'un État membre, à savoir l'Allemagne. Ces informations proviennent de l'Institut fédéral pour l'analyse des risques et du service de contrôle technique (*Technischer Überwachungsverein*) de ce pays. Aucune de ces deux institutions ne s'est adressée directement à la Commission. Le gouvernement allemand, lui non plus, n'a pas encore pris contact avec la Commission dans cette affaire. Nous n'en savons donc pas plus que les déclarations faites par ces deux institutions dans leurs communiqués de presse, dont le contenu a été relayé par les médias allemands. Il s'agit néanmoins d'un sujet qui doit être considéré avec énormément de sérieux, au point que, même si nous ne disposons que de comptes rendus médiatiques, nous devons nous en préoccuper.

L'analyse des comptes rendus médiatiques soulève quatre questions différentes, auxquelles nous devons répondre. La première appelle une réponse très simple. Le service allemand de contrôle technique affirme dans son communiqué qu'une partie considérable des jouets testés sur le marché allemand ne répond pas aux dispositions juridiques actuellement en vigueur au niveau européen. Dans ce cas, Mesdames et Messieurs, les règles sont parfaitement claires. Si un État membre fait une telle constatation, il a l'obligation d'en informer immédiatement tous les autres États membres et la Commission européenne et de prendre les mesures nécessaires. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de ces produits du marché, partout en Europe, et à la mise en place d'une interdiction d'importation de ces produits s'ils sont fabriqués à l'extérieur de l'Union européenne. Dans le cas qui nous occupe, j'espère que les autorités allemandes ne tarderont pas à avertir les autres États membres et la Commission via RAPEX. Si un blocage des importations s'impose, je peux vous assurer ici et maintenant qu'il sera avalisé d'emblée et sans la moindre tergiversation par la Commission. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, aucune information allant dans ce sens n'a encore été portée à notre connaissance par les autorités allemandes.

La surveillance du marché, soyons clairs, relève de la compétence exclusive des États membres. Ni la Commission européenne, ni le Parlement, ni le Conseil n'ont d'instruments de surveillance du marché à leur disposition. Seuls les États membres disposent de tels instruments. Ils sont toutefois tenus légalement, y compris en vertu de l'actuelle directive relative à la sécurité des jouets, d'exercer cette surveillance. Lorsque je lis, dans les journaux allemands, qu'il existe des doutes sur la capacité du système national de surveillance du marché de rencontrer les exigences de la nouvelle directive relative à la sécurité des jouets, que puis-je dire, sinon que le gouvernement allemand est tenu de s'assurer que les autorités de surveillance sont en mesure d'imposer ces exigences? Je pense donc que la réponse à la question évoquée ici est relativement claire.

La deuxième question appelle une réponse simple également. Elle renvoie à un sujet qui n'est pas neuf et qui a fait l'objet de débats intensifs au sein du Parlement dans le cadre de l'adoption de la directive sur la sécurité des jouets. En la matière, le Parlement s'est, dans un vote décisif, prononcé clairement et sans ambiguïté à la majorité, dans un vote par appel nominal. Je me réfère ici à la question de l'obligation de faire certifier les jouets par un organisme indépendant. Il s'agissait d'une proposition formulée par l'Allemagne et à l'origine de laquelle se trouvait le service de contrôle technique allemand. Elle a été rejetée, et à juste titre, parce que la certification par un organisme indépendant n'apporterait, dans le cas des jouets, pas la moindre garantie de sécurité supplémentaire. En effet, les jouets ne sont normalement pas compliqués sur le plan technique et la certification ne porterait que sur le prototype.

Or, en matière de jouets, ce n'est pas le prototype qui pose un problème, mais, comme nous le savons tous d'expérience, le respect du haut niveau d'exigences fixé tout au long du processus de fabrication par tous les fournisseurs et tous les intervenants dans la chaîne de création de valeur. Dans le domaine des jouets comme dans tous les autres domaines, nous partons du principe que le fabricant doit prendre l'entière responsabilité de la conformité de son produit par rapport à la législation en vigueur. Où qu'ils se trouvent dans le monde, il n'est pas question pour nous de permettre aux fabricants de se soustraire à cette responsabilité.

Si un pays en particulier présente des problèmes de fiabilité, nous devons entamer avec lui un dialogue portant sur l'amélioration de ses conditions de production. C'est précisément ce que fait la Commission, dans le cas de la Chine, pour la citer. Nous entretenons des contacts étroits et intensifs avec la Chine concernant la question de savoir comment nous pouvons véritablement nous assurer que les conditions de production dans ce pays, qui est de loin le principal fabricant de jouets dans le monde, respectent nos exigences. Malgré les progrès enregistrés, il convient assurément de poursuivre nos efforts sur ce front.

Le troisième ensemble de questions a trait à la présence de substances chimiques et de métaux lourds dans les jouets. Il s'agit d'une thématique extrêmement complexe et sensible. Au moment où nous travaillions sur la directive relative à la sécurité des jouets, la ligne politique que j'ai donnée à suivre à mes collaboratrices et collaborateurs consistait à fixer les règles les plus strictes possibles — les plus strictes possibles! Cette vision était également partagée par le Conseil et le Parlement. Par conséquent, les valeurs limites incluses dans la nouvelle directive relative à la sécurité des jouets, qui sera mise en œuvre progressivement à partir de 2011, reflètent l'état le plus actuel des connaissances scientifiques à l'époque de l'adoption du texte.

Toutefois, nous savions que nous étions face à un processus évolutif. En effet, la science progresse sans cesse et livre constamment de nouveaux résultats de recherches et de nouvelles découvertes. Ensemble, nous avons donc délibérément conçu la directive de manière à ce que, lorsque de nouveaux résultats scientifiques viendraient à faire état de risques encore inconnus jusqu'alors ou à indiquer que les valeurs limites que nous avions fixées seraient trop élevées, il soit possible d'incorporer très rapidement ces nouvelles découvertes à la directive par le biais d'une procédure de comitologie faisant intervenir le Parlement. Cela passe, conformément à la législation en vigueur, adoptée par le Parlement européen, par l'intervention du comité scientifique compétent, chargé de l'analyse des risques posés par les produits.

Cette année, nous avons reçu à deux occasions des indications concernant d'éventuelles nouvelles découvertes. En premier lieu, j'ai reçu, au printemps, une lettre de la ministre fédérale allemande de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, concernant le cadmium. J'ai immédiatement pris les dispositions nécessaires pour que la question soit soumise au comité scientifique, non seulement en ce qui concerne le cadmium, mais également pour ce qui est d'autres métaux lourds. Le comité devrait livrer ses conclusions au premier semestre 2010, pour la fin du mois de juin au plus tard. S'il ressort effectivement des travaux du comité que de nouvelles données scientifiques sont disponibles, nous déposerons immédiatement une proposition visant à renforcer la directive préalablement à sa mise en œuvre. De cette manière, les nouvelles valeurs limites plus strictes seront d'application dès l'entrée en vigueur de la législation en 2011.

Le second cas est assez compliqué et difficile à expliquer. Il concerne les hydrocarbures aromatiques polycycliques, ou HAP, qui sont présents dans notre environnement quotidien à tous. Nous n'avons même pas idée de tout ce avec quoi nous entrons en contact. Dans ce cas également, nous avons reçu des informations portant à croire que les valeurs limites fixées pour ces hydrocarbures aromatiques polycycliques pourraient être trop élevées. Le comité scientifique s'est saisi de la question et livrera, là aussi, ses conclusions en temps voulu, de sorte que nous puissions apporter les corrections nécessaires.

À ce stade, permettez-moi de souligner que nous sommes ici confrontés à un problème que nous, en tant qu'hommes et femmes politiques, ne sommes pas véritablement en mesure de résoudre. Nous parlons ici de questions techniques extrêmement complexes. Je vous avoue en toute franchise que je ne comprends pas toujours les analyses scientifiques extrêmement compliquées que l'on me présente et je ne peux m'imaginer que de nombreux députés de ce Parlement, même si tous étaient présents ce soir, pourraient prétendre les comprendre. Nous n'en sommes pas capables, car nous n'avons pas reçu la formation nécessaire. Nous devons donc, dans une certaine mesure, faire confiance à nos experts. C'est là que se situe le problème.

Nous savons tous, bien sûr, que l'histoire de la science regorge d'exemples de cas dans lesquels les enseignements généralement acceptés se sont avérés erronés. Elle regorge également d'exemples de cas dans lesquels des opinions prétendument dissidentes se sont avérées correctes. En tant qu'hommes et femmes politiques, comment prendre une décision face à l'absence d'un consensus scientifique? C'est impossible. C'est un risque inhérent à notre métier dans la politique. Il est inévitable.

En la matière, les institutions européennes se sont fixées comme règle de suivre les recommandations des comités scientifiques compétents. C'est ce que nous avons fait, encore une fois, dans ce cas. Je tiens toutefois à répéter en toute honnêteté que cette question est si importante à mes yeux que toute indication, aussi infime soit-elle, laissant penser que de nouvelles données scientifiques pourraient être disponibles, même si tout ce dont nous disposons sont des articles de presse, est prise au sérieux par la Commission et soumise aux scientifiques.

La dernière question soulevée par ce débat est, elle, source de contrariété. Je tiens, à cet égard, à dire que je me serais vraiment attendu d'un institut public d'un État membre qu'il respecte les règles les plus élémentaires de la bonne conduite scientifique. L'Institut fédéral pour l'analyse des risques, largement relayé en cela par les médias allemands, prétend qu'en ce qui concerne les hydrocarbures aromatiques polycycliques, nous appliquons aux pneus une valeur limite cent fois plus sévère que la valeur limite appliquée aux jouets d'enfants. De telles accusations sont scandaleuses. C'est de la pure infamie et les scientifiques de l'institut le savent.

La vérité est que les règles applicables à la fabrication de pneus et, en particulier, à l'utilisation d'hydrocarbures à cette fin, datent de l'époque antérieure à la directive REACH et à la directive relative à la sécurité des jouets. En l'espèce, une seule des substances est prise comme valeur de référence. Cette substance est toutefois représentative d'un groupe d'environ une centaine d'autres substances. La valeur de référence doit donc être multipliée par cent. Vous arrivez alors exactement à la valeur limite qui s'applique aux autres produits dans l'Union européenne.

En d'autres termes, la valeur limite applicable à l'utilisation de certains hydrocarbures dans la fabrication de pneus correspond à la plus petite quantité de ces substances pouvant encore être détectée dans ces produits et est donc exactement la même que pour les jouets. Cette valeur correspond à la plus petite quantité détectable. Je ne peux qu'appeler l'institut fédéral à revenir sur cette affirmation trompeuse et indéfendable. Ce genre de choses est proprement intolérable.

En résumé, nous avons, avec la directive relative à la sécurité des jouets, présenté un document qui, en toute bonne foi, allait au bout des possibilités à l'époque de son adoption. Nous avons en outre conçu cette directive de manière à ce qu'il puisse être tenu compte à tout moment de nouvelles découvertes, afin que nos exigences relatives à la sécurité des jouets reflètent toujours l'état le plus actuel des connaissances scientifiques et de la recherche.

Andreas Schwab, *au nom du groupe PPE.* – *(DE)* Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je souhaiterais vous remercier sincèrement pour la clarté et la crédibilité de vos propos au sujet des valeurs limites incriminées. C'est pourquoi je voudrais, au nom du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), dont était par ailleurs issue à l'époque la rapporteure sur la directive relative à la sécurité des jouets, Marianne Thyssen, souligner que, nous aussi, nous voulons mettre en place et garantir sur la durée une protection complète contre toutes les substances dangereuses. En la matière, nous exerçons une responsabilité toute particulière vis-à-vis de la santé de nos enfants, qui représentent notre avenir.

Dans la période qui précède Noël, plus qu'à tout autre moment de l'année, comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Commissaire, il faut que les parents et les grands-parents puissent savoir exactement quels jouets sont sans danger pour leurs enfants et petits-enfants et quels jouets ils peuvent leur acheter. Tout comme vous, j'appelle les autorités chargées de la surveillance du marché dans les États membres et, notamment, en Allemagne, à remplir leurs obligations et à retirer du marché les jouets dangereux. Je pense que la décision que nous avons prise à l'époque de ne pas retenir comme critère d'évaluation général des jouets une certification par des organismes indépendants était la bonne.

S'agissant des valeurs limites, nous avons, comme vous l'avez précisé, déjà été confrontés à un tel appel il y a un an. À l'époque, je vous ai écrit en vous demandant de porter l'affaire devant le comité scientifique de la Commission. Je vous suis extrêmement reconnaissant de l'avoir fait. À l'époque, je me suis efforcé de rassembler d'autres opinions scientifiques en Allemagne, que j'ai depuis lors reçues. Je souhaiterais citer ici une étude du *Chemisches und Veterinäruntersuchungsamt Stuttgart* (Bureau d'inspection chimique et vétérinaire de Stuttgart): «Il est, en bout de course, difficile d'effectuer, sur le plan technique, une comparaison des valeurs limites de migration supérieures fixées par la nouvelle directive et des valeurs fixées il y a quinze ans dans la norme DIN EN 713.»

Je pense que cela permet d'expliquer que nous n'avons pas affaire ici à une tentative un peu facile de refiler le problème à la communauté scientifique en disant «nous ne voulons pas examiner cela de plus près, car nous ne voulons pas le comprendre», mais bel et bien à une houleux débat scientifique et à un institut précis en Allemagne qui, manifestement, prend la question très à cœur. Je vous encourage toutefois,

Monsieur le Commissaire, à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour amener les instituts scientifiques concernés autour de la table et leur permettre enfin de se mettre d'accord sur un avis scientifique objectif.

Sylvana Rapti, *au nom du groupe S&D.* – (*EL*) Madame la Présidente, chaque année, à cette époque, les parents interviennent pour s'assurer que le père Noël recevra bien les lettres qui lui ont été adressées. Dans ces lettres, les enfants demandent des jouets, n'importe quel jouet, et ce jouet pourrait très bien être l'un des 104 jouets contrôlés par l'institut fédéral allemand chargé d'analyser le danger présenté par les biens de consommation.

Au fond, ce que je viens d'entendre, c'est que le commissaire reproche à l'institut de faire son travail. J'ai entendu le commissaire accumuler les reproches à l'encontre des scientifiques. Je l'ai entendu couvrir de remontrances les États membres, responsables de la surveillance du marché. J'ai écouté tout ceci avec beaucoup d'intérêt, tout comme j'ai écouté le commissaire nous répéter encore et encore, avec beaucoup d'honnêteté et des données solides, que toutes les anciennes directives sont améliorées ci et là lorsque de nouvelles informations sont disponibles. Ce fait à lui seul confirme que l'institut fédéral allemand a fait son travail. Gardons-le à l'esprit.

En ce qui concerne la directive, celle-ci doit, comme vous le savez, entrer en vigueur en 2011 et, pour les substances chimiques, en 2014. J'ajouterai que le 17 décembre, soit après-demain, chaque État membre présentera à la Commission ses plans concernant la régulation et la surveillance du marché.

Le marché de Noël est directement concerné ici, tout comme l'est la santé de nos enfants, qui jouent avec les jouets que nous leurs achetons. Enfin, il faut absolument que le débat sur les jouets ne revienne pas à cette époque tous les ans. C'est un débat qui doit véritablement être mené toute l'année. Il appartient à la Commission de s'en assurer.

Jürgen Creutzmann, *au nom du groupe ALDE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe appuie l'opinion exprimée dans l'avis de l'Institut fédéral allemand pour l'analyse des risques selon laquelle le principe ALARA, soit le principe du «niveau le plus faible pouvant raisonnablement être atteint», doit s'appliquer à l'évaluation des substances cancérigènes.

Deuxièmement, il en découle que la Commission doit examiner si les valeurs limites fixées dans la directive relative à la sécurité des jouets respectent ce principe.

Troisièmement, si ce n'est pas le cas, nous appelons la Commission à faire en sorte que, d'ici à ce que la directive relative à la sécurité des jouets ait été transposé par tous les États membres, soit en 2011, des valeurs limites y soient fixées qui permettent d'exclure tout risque pour la santé des enfants provenant de la présence de phtalates dans les jouets.

Quatrièmement, le principe ancré dans la directive relative à la sécurité des jouets d'une interdiction stricte des substances chimiques potentiellement cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction doit être mis en œuvre en ce qui concerne les parties accessibles des jouets. En pratique, les valeurs limites fixées doivent le permettre, sans quoi une telle directive est inutile.

Cinquièmement, cela nécessite notamment que le marché soit mieux surveillé et de manière plus efficace, car ce sont souvent les jouets importés dans l'UE qui dépassent les valeurs limites fixées par l'Union. Une surveillance efficace du marché passe toutefois également par la possibilité de contrôler les jouets fabriqués dans l'UE, afin de voir si eux aussi respectent les valeurs limites.

Sixièmement, il est totalement inacceptable, si cela toutefois est vrai, que l'UE applique à ses importations des normes inférieures aux normes appliquées, par exemple, par les États-Unis. Toutefois, la menace brandie par la ministre fédérale allemande de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Ilse Aigner, d'interdire unilatéralement ce qu'elle appelle des «jouets toxiques» constitue, à mes yeux, une approche totalement erronée et parfaitement contre-productive si nous voulons que le consommateur ait confiance dans le marché intérieur européen. Un tel populisme national ne se contente pas de détruire la confiance dans les institutions européennes, il est également néfaste pour le gouvernement allemand, car celui-ci a approuvé la directive relative à la sécurité des jouets.

Heide Rühle, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, nous avons demandé la tenue de ce débat afin d'apporter des corrections aux affirmations qui ont été faites et de faire la part entre ce qui, dans ces affirmations, est vrai et ce qui ne relève que d'un populisme de bas étage. C'est ce qui a motivé ce débat. Nous aurions attendu de la Commission qu'elle s'adresse plus rapidement à la presse. Si toutefois les choses peuvent être éclaircies grâce ce débat, nous en serions également très satisfaits.

Je me félicite d'apprendre que vous allez entreprendre des vérifications concernant les métaux lourds et les phtalates. Je pense que nous en avons besoin de toute urgence. Je tiens par ailleurs à souligner que le nombre de nouveaux cas de cancers chez les enfants âgés de moins de quinze ans a augmenté de plus de cinquante pour cent entre 1980, première année pour laquelle des données sont disponibles, et 2006.

Les tumeurs malignes sont la deuxième cause la plus fréquente de décès chez les enfants. Nous devons donc agir, vérifier si les chiffres sont corrects et, le cas échéant, prendre les mesures qui s'imposent. Si cette dernière étude de l'Institut fédéral allemand pour l'analyse des risques montre que la nouvelle directive sur la sécurité des jouets n'offre pas une protection suffisante contre les substances cancérigènes et les phtalates, nous devons agir.

Nous ne pouvons pas accepter qu'en une heure à peine de contact cutané, les enfants puissent être exposés à une quantité de substances cancérigènes correspondant à plusieurs fois la quantité contenue dans la fumée de quarante cigarettes. La présence de ces substances peut être évitée. L'étude montre que cela est techniquement possible. Soixante-dix pour cent des jouets vendus se situent en dessous des valeurs limites. Il est donc possible à tout moment d'exiger des autres jouets qu'ils respectent les mêmes valeurs. C'est vraisemblablement une question de prix, mais on ne peut pas s'en remettre uniquement aux forces du marché lorsque la santé des enfants est en jeu. Une action politique est nécessaire pour, le cas échéant, adapter et augmenter les valeurs limites.

Bien sûr, la surveillance du marché relève de la compétence des États membres et non de celle de l'Europe, du Parlement ou de la Commission. Nous-mêmes avons appelé à de nombreuses reprises les autorités allemandes à s'acquitter sérieusement de leurs tâches dans le domaine de la surveillance du marché et de prendre les mesures qui s'imposent. Cela ne signifie toutefois en aucun cas que nous ne devions pas agir de notre côté lorsqu'il existe des doutes quant à l'actualité de nos valeurs limites compte tenu de l'évolution des connaissances scientifiques. J'espère donc et je souhaite voir la nouvelle Commission proposer aussi vite que possible au Parlement des propositions permettant l'ajustement des valeurs limites incriminées dans le cadre de la procédure de comitologie.

Marianne Thyssen (PPE). – (NL) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la sécurité des enfants, les plus petits et les plus fragiles de nos consommateurs, est considérée depuis toujours comme une priorité par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) et, d'ailleurs, par tous les députés de ce Parlement. C'est précisément pour cette raison que nous avons adopté, il y a un an, une nouvelle directive fixant des exigences strictes en matière de sécurité des jouets. Grâce à une excellente coopération avec le commissaire et ses services, la présidence du Conseil et mes collègues députés de tous les groupes politiques, nous avons pu mener à bien cette tâche colossale et rapidement avec cela: en une seule lecture. Toutes nos institutions étaient convaincues que la législation que nous avions alors élaborée était la plus stricte du monde et que nos travaux étaient suivis attentivement jusqu'en Chine et aux États-Unis.

Le Parlement a agi avec raison en ce qui concerne la certification par des organismes indépendants et a adopté une ligne particulièrement stricte s'agissant des normes relatives aux substances chimiques telles que les allergènes et les métaux lourds. Concernant les substances classées cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR), nous avons opté pour une interdiction totale, moyennant une poignée d'exceptions assorties de conditions très strictes. Certes, cette législation prévoit une période de transition, mais c'est logique; c'est inhérent au système et, dans tous les cas, la période fixée est plus courte que ce que le secteur nous a dit pouvoir respecter. Mesdames et Messieurs, soit nous nous sommes complètement fourvoyés et cette législation peut être considérée comme un échec, soit la science et la technologie ont tellement évolué depuis qu'elle doit déjà être amendée, ce qui peut se faire très rapidement via la procédure de comitologie, soit, en fait, tout va bien. Dans ce dernier cas, nous ne pouvons pas jouer inutilement avec les peurs des gens et leur souci justifié de vouloir préserver leurs enfants. J'ai écouté le commissaire et je le crois. Je constate que la Commission européenne fait ce qu'elle a à faire.

Si d'autres infractions venaient à être constatées dans ce domaine, je pense que l'on pourra y voir un signe rassurant que la surveillance du marché existe bel et bien et fonctionne. Il nous reste alors à répondre à deux questions: la législation est-elle à jour et la surveillance du marché est-elle suffisante? Si la réponse à ces deux questions est «oui», nous devons à tout prix éviter de céder au populisme et signifier clairement aux citoyens qu'ils n'ont aucune raison de s'inquiéter.

Christel Schaldemose (S&D). – (*DA*) Madame la Présidente, je tiens à remercier M. le commissaire pour ses remarques introductives. Si je vous ai bien compris, votre intention est de faire en sorte qu'une enquête soit lancée afin de déterminer si, comme l'étude l'indique, il y a trop de substances toxiques dans les jouets

pour enfants en Allemagne. Si c'est effectivement le cas, je dirais qu'il s'agit d'une bonne idée. Il est très important que nous agissions rapidement. Si nous avons la moindre raison de soupçonner un risque pour la santé de nos enfants, nous devons agir. En outre, nous apprécierions bien sûr que la Commission informe très rapidement le Parlement sur le caractère fondé ou non de ces affirmations. Je souhaiterais néanmoins faire remarquer que, s'agissant de la présence de phtalates dans les jouets, un certain nombre de scientifiques considèrent en fait qu'il n'existe aucun seuil permettant de garantir la sécurité. La seule chose à faire si nous voulons garantir la sécurité de nos enfants est de renoncer purement et simplement à l'utilisation de telles substances dans les jouets. Je pense réellement que nous devrions prendre position en la matière et nous demander si nous n'aurions pas dû prendre des mesures plus strictes. Je ne suis pas certaine que les règles, même celles comprises dans la nouvelle directive relative à la sécurité des jouets, suffisent.

Il reste cependant une autre question que je voudrais soulever à cet égard. Il y a un mois et demi, nous avons pris livraison d'une étude de la Commission dressant un état des lieux de la mise en œuvre de la nouvelle législation relative à la surveillance du marché dans chaque État membre. Il est effectivement vrai qu'il incombe aux États membres de veiller au bon fonctionnement de cette surveillance. Or, cette étude montre qu'n dépit du fait que nous ayons imposé des règles plus strictes, seuls deux États membres ont choisi de consacrer davantage de moyens à la surveillance. Nous devrions pouvoir faire mieux. C'est précisément pour éviter des histoires effroyables causées par la présence de jouets dangereux sur le marché que nous avons besoin d'une bien meilleure surveillance. J'espère donc que la Commission veillera à ce que les États membres mettent cela en pratique.

Anna Hedh (S&D). – (*SV*) Madame la Présidente, je voudrais remercier le commissaire Verheugen d'être venu ici pour aborder avec nous ce sujet important. Notre responsabilité dans ce domaine est immense. Il nous incombe de nous assurer à tout prix qu'il n'arrive pas de mal à nos enfants et que ceux-ci ne soient pas exposés au danger. Je voudrais saisir l'occasion et poser une série de questions qui m'interpellent quant aux engagements pris par la Commission dans le cadre des négociations qui ont précédé le vote en première lecture sur la directive relative à la sécurité des jouets, ainsi qu'en amont de notre vote en plénière.

Les groupes parlementaires qui ont participé aux négociations ont décidé de supprimer certaines limites relatives aux niveaux de bruit, car le libellé approuvé par la commission parlementaire évoquait des niveaux de décibels précis. La Commission, jugeant que ces niveaux pourraient s'avérer trop élevés, a promis, à la place, de proposer une norme basée sur des niveaux maximums pour les bruits continus et pour les bruits courts. Où en sont les travaux entrepris par la Commission pour s'assurer que les jouets ne portent pas atteinte à l'ouïe? Quand pouvons-nous nous attendre à disposer d'une norme fixant des niveaux limites de bruit pour les jouets?

Je souhaiterais également souligner la question de la taille des caractères utilisés pour les textes d'avertissement. Encore une fois, on nous a dit que cette question serait résolue au moyen de la normalisation. Quel est l'avis de la Commission quant aux règles à appliquer ici? Quand pouvons-nous nous attendre à disposer d'une norme fixant des tailles minimales pour les caractères des textes d'avertissement?

Małgorzata Handzlik (PPE). – (*PL*) La sécurité des jouets est un sujet qui éveille un très grand intérêt, particulièrement dans la période qui précède Noël, alors que nous réfléchissons aux jouets à acheter aux plus jeunes d'entre nous. Lors de la précédente législature, nous avons élaboré ce qui, à mes yeux, constitue une très bonne solution pour rendre plus sûrs les jouets avec lesquels jouent nos enfants. Malheureusement, il faut maintenant attendre que ces nouvelles dispositions prennent effet. Je pense néanmoins qu'elles apporteront des résultats tangibles.

Je souhaiterais profiter de l'occasion pour remercier les services de la Commission pour l'organisation du *Toys Road Show.* Il s'agit d'une initiative très importante qui aide les entreprises à se préparer aux changements apportés par la directive.

Mesdames et Messieurs, une autre information m'inquiète cependant. À la fin du mois de novembre, la commission de la sécurité des produits de consommation aux États-Unis a décidé de retirer du marché plus d'un million de lits pour enfants. Un million de ces lits vont également être retirés du marché canadien. Il s'agit là de biens faits pour l'usage quotidien, avec lesquels les enfants sont peut-être plus souvent en contact qu'avec des jouets. Compte tenu de l'échelle de l'opération, je serais reconnaissante à M. le commissaire de bien vouloir nous livrer ses commentaires à ce sujet. Pouvons-nous être certains que les lits pour enfants vendus sur le marché européen ne présentent aucun danger?

Anja Weisgerber (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je voudrais, moi aussi, vous remercier de tout cœur pour la clarté de vos propos. Sur le fond, il faut admettre que, globalement, la

directive relative à la sécurité des jouets marque un progrès considérable en matière de protection de nos enfants. Dans son élaboration, nous sommes tous partis de l'intention de produire la législation la plus stricte du monde à cet effet. Cependant, les études de l'Institut fédéral allemand pour l'analyse des risques ont éveillé, comme vous l'avez dit, des inquiétudes chez de nombreux parents et grands-parents. Nous devons à présent nous demander si les déclarations et la prise de position de l'institut sont ou non fondées et, quoi qu'il en soit, nous intéresser de très près au fond de l'affaire. C'est de la protection de nos enfants qu'il s'agit.

Je voudrais, à ce stade, vous adresser mes plus sincères remerciements pour vous être déclaré prêt à le faire. Je pense cependant qu'il faut être plus rapide. Vous nous dites que le comité scientifique ne présentera pas ses conclusions avant l'année prochaine, au cours du premier semestre. Il faut être plus rapide que cela. La sécurité de nos enfants est en jeu. Je ne comprends vraiment pas pourquoi l'institut fédéral a laissé passer tant de temps avant de faire ces déclarations. Je tiens également à le dire ici.

Georgios Papastamkos (PPE). – (*EL*) Madame la Présidente, ces dernières années, des dizaines de cas d'enfants admis en urgence en chirurgie en raison de la présence de substances nocives dans les jouets ont été recensés, dont 36 rien qu'en 2000. Je rappellerai également à cette Assemblée que, la semaine dernière encore, un rapport publié aux États-Unis dénonçait la présence de substances chimiques dangereuses dans un tiers des jouets en circulation.

Il nous faut donc comprendre que la marque de conformité européenne (CEE) ne suffit pas à garantir l'innocuité des jouets. Cette marque est décernée sur la base d'un dossier déposé par la société concernée et non à la suite d'un contrôle préventif par sondage du produit en question. Dès lors, il nous est impossible de garantir que les jouets sont bien inoffensifs.

Par conséquent, afin de s'assurer que nos enfants – je n'en ai pas personnellement, mais j'espère en avoir un jour – reçoivent, comme nous l'avons dit tout à l'heure, du Père Noël des jouets totalement inoffensifs, et afin que les parents n'aient pas à s'inquiéter, nous devons faire pression sur les États membres afin que ceux-ci procèdent à des contrôles plus approfondis et, bien sûr, renforcent leurs législations actuellement en vigueur.

Günter Verheugen, *membre de la Commission.* – (*DE*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je me réjouis du large consensus affiché à l'occasion de ce débat. Permettez-moi de formuler une remarque préliminaire. Nous sommes confrontés à un institut scientifique, l'Institut fédéral allemand pour l'analyse des risques, dont j'ai remarqué, depuis un certain temps déjà, la tendance à se livrer à des annonces alarmistes à destination du public sans informer ni la Commission ni toute autre institution européenne de ses découvertes. À vous de porter votre propre jugement sur ceci. Tout ce que je sais, c'est que la poursuite du financement de cet institut par le budget fédéral allemand fait l'objet de discussions. Cela explique peut-être en partie l'effort de relations publiques intensif auquel se livre l'institut, alors que, de toute évidence, celui-ci ne semble pas juger particulièrement opportun de nous permettre d'étudier comme il se doit ses conclusions.

Quoi qu'il en soit – et je pense que j'ai été mal compris sur ce point –, même si les seuls éléments dont nous disposons sont des articles de presse, nous considérons ces avertissements comme une possible indication que de nouvelles données scientifiques pourraient être disponibles et j'ai d'ores et déjà porté l'affaire devant le comité scientifique. Il est donc inutile que vous m'appeliez à le faire, comme cela vient d'être fait. Dès que je reçois des éléments portant à croire que de nouveaux résultats scientifiques pourraient être disponibles et avoir des répercussions sur la sécurité des jouets et les valeurs limites que nous avons fixées, l'information est transmise au comité scientifique.

Cependant, je tiens à répéter que vous ne pouvez pas attendre de moi, ni moi de vous, de trancher un débat méthodologique qui divise les scientifiques. Vous n'êtes pas en mesure de le faire. Je ne suis pas en mesure de le faire, et vous non plus. Tout ce que je peux faire, c'est affirmer que la question des méthodes utilisées pour mesurer d'éventuelles valeurs limites a été intensivement débattue au sein de ce Parlement, au Conseil et à la Commission. En outre, pas un seul autre institut scientifique en Europe ne partage l'avis de cet institut allemand. Pas un. Si vous estimez que je suis dans l'obligation de suivre l'avis d'un seul institut en ignorant celui de tous les autres, dites-le et jetez-moi la pierre. Je ne peux pas prendre cette responsabilité. Aucun d'entre vous ne le peux, mais je le répète encore une fois: si de quelconques nouvelles découvertes viennent à voir le jour, le processus sera enclenché.

Madame Weisgerber, vous nous dites que les choses doivent aller plus vite. Malheureusement, c'est impossible. Nous avons affaire ici à des questions scientifiques très complexes. Des essais doivent être faits. Peut-être ne le savez-vous pas, mais pour vérifier ce genre de déclarations, il est, par exemple, nécessaire de procéder à des tests sur animaux à grande échelle. Vous ne pouvez pas demander à la science de délivrer ses résultats dans des temps impartis. Vous m'en voyez désolé, mais ce n'est pas possible. Je vous prierai donc simplement

de vous contenter de mes déclarations lorsque je vous dis que le comité scientifique a déclaré qu'il serait en mesure de nous livrer des résultats étayés pour la moitié de l'année prochaine. Il en sera fait ainsi. Une fois en possession de ces résultats, la Commission préparera sans délai de nouvelles propositions s'il s'avère qu'effectivement, de nouvelles données scientifiques sont disponibles. J'espère avoir ainsi été clair.

Monsieur Creutzmann, je ne conteste pas la validité du principe du plus petit niveau de risque pouvant être atteint. Je n'ai pas besoin que l'Institut fédéral pour l'analyse des risques m'en convainque. Les conditions qui, selon vous, en découlent sont donc également respectées.

Madame Rühle, vous dites que j'aurais dû m'adresser plus tôt à la presse. Je vous surprendrai en vous disant que c'est exactement ce que j'ai fait. Tout comme je ne pense pas que les propos que je tiens ce soir devant ce Parlement seront relayés par les médias européens, et encore moins par les médias allemands, ma description objective et, selon moi, calme, des faits n'a pas été reprise par les médias allemands. J'ai toutefois fait les déclarations nécessaires et expliqué le fond de l'affaire. Je serais heureux de vous en livrer le texte.

Madame Davidson, notre législation est la plus stricte du monde. Nous pouvons en être fiers. Cette Commission n'acceptera jamais de se laisser distancer par quiconque sur cette planète quant il s'agit d'assurer le plus haut niveau de sécurité possible pour les jouets.

Madame Schaldemose, je ne peux que vous donner raison: il n'est pas question de contester la responsabilité des États membres pour ce qui est de la surveillance du marché. Tout comme vous, je pense que la question de la mise en œuvre est ici décisive. Nous avons, sur ce point également, prévu les aménagements nécessaires.

La dernière question posée par M^{me} Hedh revêt une grande importance. Vous avez mentionné deux exemples de normes adoptées dans des domaines différents. L'un d'eux concernait les sources de bruit. Les organismes européens de normalisation ont reçu des instructions à ce niveau. Mais comme pour les autres travaux scientifiques, vous ne pouvez pas demander aux travaux de normalisation d'aboutir en l'espace d'une semaine ou d'un, voire de plusieurs mois. Cela prend du temps. Cependant, toutes les normes dont nous avons parlé sont en cours d'élaboration et seront disponibles en temps voulu. Elles nous permettront par ailleurs d'établir une comparabilité précise entre les produits et de renforcer la surveillance du marché.

Enfin, je souhaiterais revenir sur un dernier point. Les lits pour enfants qui ont été mentionnés ici et qui ont fait l'objet de certains problèmes de sécurité aux États-Unis ne sont pas des jouets. Ils n'entrent donc pas dans le champ d'application de la directive relative à la sécurité des jouets, mais dans celui de la directive relative à la sécurité générale des produits. Nous n'avons pas à rougir devant les Américains en la matière. Le régime assurant la sécurité générale des produits en Europe n'a pas cessé de démontrer sa valeur ces dernières années. Si des produits dangereux apparaissent sur le marché européen, nous pouvons maintenant avec un certain degré de certitude partir du principe que tous les autres États membres et la Commission seront effectivement informés de leur présence et que les mesures nécessaires seront effectivement prises.

Le Président. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Jim Higgins (PPE), par écrit. – (EN) Je me félicite du fait que la nouvelle directive 2009/48/CE relative à la sécurité des jouets entrera en vigueur en 2011, même si l'on peut regretter qu'elle ne sera pas encore d'application pour la période de Noël 2010, époque de l'année où sont vendus la plupart des jouets fabriqués ou importés dans l'UE. J'espère que les États membres jugeront bon de transposer tous les aspects de cette importante directive avant la date limite de mise en œuvre, de manière à offrir aux parents et aux consommateurs une plus grande quiétude.

Artur Zasada (PPE), par écrit. – (PL) Je souhaiterais profiter de ce débat pour attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement du registre de l'UE des accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation, qui prévoit, entre autres, la collecte d'informations au sujet des décès et blessures corporelles résultant de l'utilisation de divers produits destinés aux enfants. Le registre devrait être un rouage important du régime de protection des consommateurs et, parmi ceux-ci des plus jeunes et des plus fragiles. Malheureusement, selon un expert du comité technique chargé des produits destinés aux petits enfants et de la sécurité des jouets au sein de la commission de normalisation polonaise, le fonctionnement du système d'échange rapide d'informations entre les États membres et la Commission sur les produits dangereux n'est toujours pas satisfaisant. De même, les mesures prises dans certains pays pour prévenir ou restreindre l'arrivée de ces produits sur le marché restent insuffisantes. Je souhaiterais demander une enquête approfondie sur la question.

20. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

21. Levée de la séance

(La séance est levée à 22 h 50)